

J. Y. WEIGEL

**ECONOMIES RURALES
ET MIGRATIONS
DE LA RÉGION DE WAOUNDE
(Vallée du Sénégal)**

**Etude de deux
villages soninke et halpulaar**



MAI 1978

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE O.R.S.T.O.M. DE DAKAR



A V E R T I S S E M E N T

Les délais impartis n'ont pas permis d'inclure toutes les données recueillies, délais d'autant plus courts quand on connaît le difficile apprentissage du travail sur le terrain.

La région de l'enquête, celle de Waounde, est isolée et difficile d'approche, particulièrement pendant l'hivernage où les villages de l'enquête (1) sont inaccessibles par route quatre mois par an. Elle est caractérisée avant tout par l'importance de la migration de sa population active masculine et par l'installation en cours de petits périmètres irrigués.

Nous tenons à remercier Jean Roch et J.L. Boutillier pour leurs conseils avertis et leurs encouragements, ainsi que Abdoulaye Bathily et Christian Feller pour leurs communications orales.

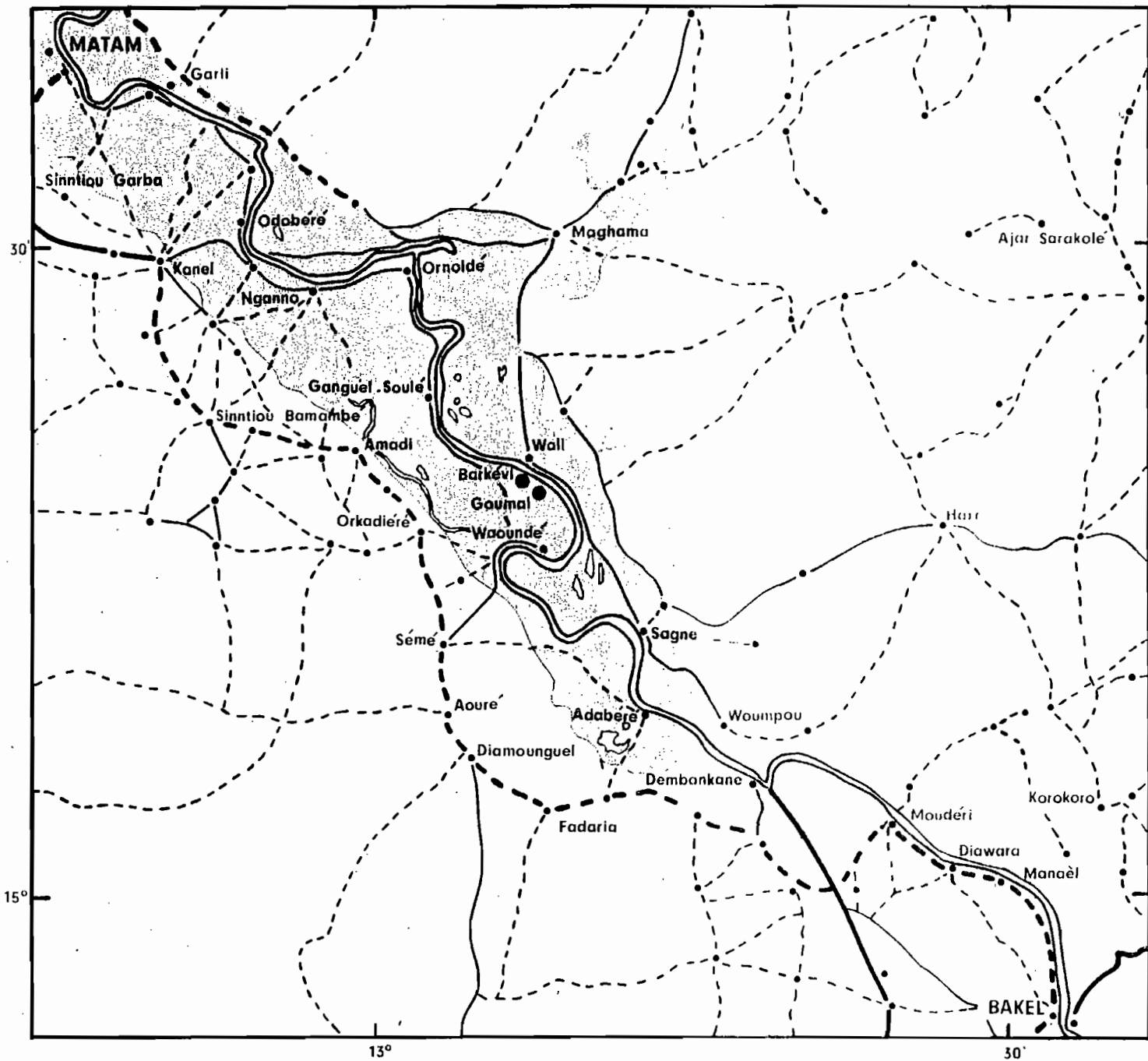
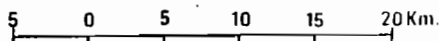
Aboubacry Thioub, enquêteur ORSTOM, dont l'expérience était précieuse et Boubacar Soumaré interprète soninke, ont participé à cette enquête de Mars 1977 à Mars 1978.

(1) Goumal (soninke) et Barkevi (halpulaar), arrondissement de Seme, département de Matam.

CARTE RÉGIONALE DE LA VALLÉE DU SÉNÉGAL (MATAM - BAKEL)

Source : Service Géographique à DAKAR N 118 : Juillet 1961

Echelle : 1 / 500 000



- | | | | |
|---------------------|---|-----------------------------|-----------|
| Route
secondaire | } | Permanente | ————— |
| | | Intermittente | - - - - - |
| | | Piste automobile | ————— |
| | | Piste ordinaire | - - - - - |
| | | Limite de Zone
inondable | ~~~~~ |
| | | Lac et mare | ◊ ◊ |
| | | Village de l'enquête | ● |

Plan de l'étude

Introduction

p. 5 à 16.

Présentation de la région étudiée

Evolution de l'économie régionale et des flux migratoires

Aménagements hydro-agricoles à Matam et Bakel

I. Migrations et systèmes de production

I) Analyse quantitative de la migration

p. 17 à 29.

A. Données comparatives générales

B. Prélèvement dans la population active et incidences

C. Evolution récente des flux migratoires

II) Analyse des systèmes de production

p. 30 à 77.

Introduction

A. Les unités de référence : les exploitations soninke et halpulaar

B. Les superficies cultivées et le système de tenure foncière

Les Soninke

a. le fonde

b. le valo

c. le système de tenure foncière

Les Halpulaaren

a. le fonde

b. le valo

C. Temps de travail et organisation du travail

Les Soninke

a. temps de travaux

1. le fonde

2. le valo

b. organisation du travail

1. rapport aînés-cadets

2. rapport "hooro-komo"

Les Halpulaaren

a. le fonde

b. le valo

D. Productions comparées

Les Soninko a. fonde
b. walo

Les Halpulaaren a. fonde
b. walo

II. Budgets familiaux et revenus migratoires

I) Budgets familiaux

p. 78 à 92.

- A. Importance et relativité des dépenses alimentaires
- B. Relation entre les différents postes de dépense alimentaires et la dépense alimentaire totale
- C. Les autres postes de dépense. Annexe
- D. Répartition des exploitations selon les revenus monétaires.
- E. Structure des revenus monétaires de l'exploitation.

II) Analyse des revenus migratoires (Premiers résultats) p. 93 à 95.

- A. Le volume de l'épargne rapatriée
- B. Mode de distribution et emploi de l'épargne.

C O N C L U S I O N

p. 96 à 97.

I N T R O D U C T I O N

I. Présentation de la région étudiée : l'Haïré

Les Soninko de Dembankane à Goumal (premier village en aval de Waounde sur la rive gauche) se définissent comme appartenant à une entité géopolitique groupant 7 villages qui sont Dembankane, Wompou, Lobali, Toulel, Waounde, Goumal, Verma. Le fait que la chefferie est détenue par le clan des Soumaré est le trait d'union entre tous ces villages.

Certains auteurs attestent l'existence de l'Haïré et cherchent à en cerner les contours en se penchant sur l'histoire de cette région. C'est le cas surtout d'Ibrahima Bathily, ancien chef de canton de Goye inférieur (1) qui mentionne que l'Haïré serait ce territoire compris entre le marigot de Boffel et celui d'Héli Ama Doumbe. Si on situe précisément le premier, en amont de Dembankane et en aval de Seruka, la situation de second en amont de Diela (2) révèle que la limite nord ouest de ce territoire a dû subir quelques fluctuations causées par l'installation de nouveaux migrants en provenance du Guidimaxa. En effet l'arrivée progressive de nouveaux émigrants devait entraîner le franchissement du marigot et la création de Waounde vraisemblablement début XVIII^e, puis du village de Toulel et de Goumal. Un achat de terre (niine xobonte) aux Sebbe kolliabe voisins devait leur assurer la pérennité de l'usage de ces terres de walo et fonde (3).

Le nom de ce territoire (Haïré signifiant pierre en pulaar) fait référence à l'origine des Soumaré et des clans fondateurs qui se définissent comme Haïranko (habitants de l'Haïré), "pulaarisation" du terme soninke Guidimaxanko.

En effet, c'est au cours d'une migration du Guidimaxa à la fin du XVII^e siècle, début XVIII^e siècle que, venant des massifs du sud-est mauritanien des réfugiés fondent le village de Wompou et à la suite d'une famine traversent le fleuve pour l'actuel Dembankane où la famille régnante Bathily du Gadyaga leur concède ce territoire dont nous avons parlé précédemment, à la suite d'un jonhu (pacte de sang). D'une part la détérioration climatique (4) et d'autre part la pression Maure et l'attraction du commerce expliquent ces migrations.

(1) Documents d'Ibrahima Diaman Bathily rapportés par A. Bathily.

Bull IFAN XXXI Jan. 1969, n° 1

(2) idem pages 61 à 67.

(3) Cette dernière information a été recueillie auprès de griots de Dembankane et Verma (Modi et Bassari Gessere) et du chef de village de Goumal (Silman M. Soumaré).

(4) Ch Toupet "Etude du milieu physique du massif de l'Assaba ..."

LE GADIAGA DES
TRADITIONS AVEC
SES PROVINCES
LIMITOPHES.



. Historiquement l'Haïré était un territoire à la charnière de l'ancien royaume soninke du Gadyaga et du Fouta dont l'ancienne limite traditionnelle a été reprise à quelques exceptions près, par les autorités coloniales après le démembrement progressif de ces deux entités (1) et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours (limite du département de Bakel et de Matam). L'ambiguïté de leur position explique que les Haïranko aient pu prendre parti pour la théocratie du Fouta en particulier lors de la pression de ce dernier jusqu'à Dembankane à la fin XVIII, début XIX et même être redevables de taxes lorsqu'à partir de 1870 l'almamy impose les habitants de l'Haïré et du Guidimaxa au nord de Diaguili et de Diogountourou sur la rive droite (2). Avec leurs voisins du Gadyaga bien qu'en butte à des rapports de violence camouflés par le pacte passé entre les clans Bathily et Soumaré, les Haïranko ont bénéficié d'une relative indépendance face au Tounka (roi) du Gadyaga.

En définitive, malgré le rattachement de l'Haïré au Damga à partir de 1858 puis au département de Matam, les Soninko de l'Haïré n'en ont pas moins gardé leur identité culturelle et leur organisation sociale, et reproduit un système de production et un type de migration spécifique qui les assimilent à leurs congénères de la Haute Vallée.

. D'un point de vue géographique, l'Haïré apparaît encore une fois comme une zone de transition, entre moyenne et haute vallée. En effet, c'est en aval de Dembankane que la vallée s'élargit progressivement, ce qui explique l'augmentation de superficie de terrains de décrue, rares plus en amont où ce sont au contraire les terres de fonde qui abondent. La carte (3) illustre ce phénomène de rétrécissement du walo et même sa quasi-disparition. Dans cette zone les cultures d'hivernage sont favorisées par un régime des pluies plus favorable à celui de la moyenne vallée proprement dite.

C'est également dans la région de Waounde que les Soninko, aux abords du fleuve deviennent l'ethnie dominante supplantant le peuplement à majorité halpulaar. (4)

(1). 1858 traité entre le Tounka et la France : annexion de fait du Goy.
1859 démembrement du Fouta.

(2) Communication orale de A. Bathily.

(3) cf. page. 2

(4) cf. carte page. 17

II. Aperçu sur l'évolution de l'économie régionale et des flux migratoires

A. Evolution des rapports marchands jusqu'au XIX^e siècle

Au XVIII^eème devait s'imposer la route commerciale débouchant sur les comptoirs européens du Sénégal et de la Gambie dans lesquels étaient échangés les esclaves capturés dans les pays voisins. P.D. Curtin (1) souligne l'importance de la communauté dyula du Gadyaga qui traitait une grande partie de ce commerce négrier, et principalement le rôle des marabouts qui alimentaient en versant une taxe sur les caravanes, nommée usun (2), la base matérielle du pouvoir de la famille régnante des Bathily. Cette activité commerciale importante et diversifiée puisqu'étaient également échangés or, gomme et mil, contrastait avec la faiblesse relative de l'activité des escales de la Moyenne Vallée où mil et gomme principalement faisaient l'objet d'un commerce de troc.

Le retour des Français, permis par la restitution de St. Louis à la France par l'Angleterre, va coïncider avec la mise en place d'un nouveau système commercial quant à son organisation et à son objet. En 1825 est créée la Compagnie Commerciale de Galam, qui regroupe des commerçants Saint-Louisiens ayant désormais le monopole du commerce sur le haut fleuve une moitié de l'année. Bien que le trafic négrier subsistât d'une manière camouflée par le système des engagés à temps, c'était l'or, l'ivoire et la gomme qui alimentaient le nouveau commerce de troc des escales. Des accords sont passés avec les autorités locales comme celui passé avec le Tounka (roi) du Gadyaga afin de fixer le montant des taxes à verser aux autorités locales. La répartition des richesses obtenues par le commerce entraînant d'ailleurs des rivalités comme celle qui a fini par déchirer la famille régnante du Gadyaga et dont le résultat fut son démembrement entre Kamera et Goye après une sanglante guerre civile (de 1833 à 1838), division qui devait favoriser la mise en tutelle du pays. (3)

La libéralisation du commerce avec la disparition de la Compagnie commerciale de Galam va de pair avec la montée de nombreux traitants saint-louisiens vers le Haut Fleuve, avec l'espoir de substituer leurs profits à ceux réalisés par la Compagnie. Les tributs, sous forme de "coutumes" institués par divers traités passés avec l'Almamy et le Tounka sont de plus en plus une entrave au développement du capital marchand. Les interventions diplomatiques et militaires accentuées à partir de 1854 tendent à supprimer le versement des taxes, affaiblissant par là les bases économiques du pouvoir des classes dirigeantes. Cette politique est exprimée par le gouverneur Protet :

(1) "Economic Change in Precolonial Africa"
The university Wisconsin Press, pages 68 à 75.

(2) terme soninke (Haïré).

(3) cf. carte page 7.

"Nous sommes les souverains du Fleuve ... Nous devons nous affranchir au plus tôt de tout ce qui peut avoir l'apparence d'un tribut prélevé sur le gouvernement ou d'une exaction au commerce". (1)

La fragmentation d'Etats indépendants comme le Fouta, divisé artificiellement en 1859 en Tooro, Lao et Danga ou l'annexion pure et simple du Goye supérieur facilitait la libre exploitation des ressources du pays, en brisant des entités politiques indépendantes. Désormais les traitants fixent eux-mêmes les conditions de l'échange introduisant des produits importés à bas prix qui ruinent l'artisanat local. La résistance des notables à la détérioration des termes de l'échange due à la baisse des cours de la gomme et dans une moindre mesure à la spéculation sur les pièces de guinée, par des mesures protectionnistes telles que prélèvement de taxes, va devenir de plus en plus difficile jusqu'à l'ultime révolte de Mamadou Lamine en 1887.

B. Institution de l'impôt et migrations modernes

Le libre jeu de la circulation des marchandises tant que les partenaires commerciaux étaient indépendants connaissait des limites à l'insertion de la société dans des rapports marchands par l'intervention dans la fixation des termes de l'échange (coutumes) ou un repli sur d'autres circuits commerciaux. L'occupation territoriale et par suite la disparition du prélèvement des taxes va favoriser l'extension du capital marchand et l'obtention de profits importants permis par les nouvelles conditions commerciales. Cependant, à long terme, c'est l'introduction de l'impôt et donc celle d'une dépense monétaire obligatoire par les autorités coloniales, qui va forcer l'insertion définitive dans les rapports marchands par la mobilisation d'une force de travail qui ira se vendre en dehors du cadre régional.

L'occupation militaire des villages ayant refusé de payer l'impôt (Yafera et Kungani en 1862) révèle, s'il en était besoin, le caractère coercitif de ce mécanisme extra-économique nécessaire, car le capital marchand ne pouvait assurer à lui seul par la circulation des marchandises, la mobilisation de la force de travail, tant que les partenaires des traitants représentaient une force politique. L'institution et la monétarisation progressive de l'impôt vont jouer un rôle déterminant dans ce processus de mobilisation ; directement, quand l'impôt est versé sous forme de travail gratuit dans un cadre régional (postes militaires ou construction du télégraphe), une des formes du versement possible de l'impôt per capita institué en 1862, ou indirectement par nécessité de se procurer le numéraire, forme exclusive du paiement de l'impôt à partir de 1888.

(1) cité par A. Bathily, Bull. IFAN, Tome XXXIV, Janv. 1972 n° 1, dans "La conquête française du Haut Fleuve".

Des crédits sont alloués en vue du financement de travaux dans le Haut Sénégal (budget de la colonie de 1880) en particulier pour la construction du télégraphe de Bakel commencée en 1879 et le début des travaux du Dakar-Niger, (amorce du tronçon malien en 1881). Ces travaux nécessitent une main d'oeuvre dont le besoin ira en s'accroissant avec la mise en valeur coloniale dans la première moitié du XX^e. Le travail forcé, dont un rapport de 1936 (1) atteste encore l'existence, cédera le pas à l'offre spontanée de main d'oeuvre et à la généralisation de la migration saisonnière, puis de longue durée, au fur et à mesure de l'accroissement du dépeuplement de l'économie locale.

Dès 1878, attestant de ces premières migrations modernes, Berenger-Féraud (2) écrit : "Dans les contrées très fertiles de la Gambie il n'est pas rare de voir des Sarakolés venir en grand nombre à l'époque des semailles pour y cultiver des arachides qu'ils se hâtent de vendre à la récolte, afin de retourner dans leur pays jusqu'à la saison des semailles suivantes". D'autres emplois ont pu être fournis par des bateaux naviguant le long du fleuve (laptôts) comme l'atteste un rapport de 1888 qui fait état de la présence d'un contingent à St. Louis de laptôts soninko. (3).

C. Déclin de l'économie locale et évolution des flux migratoires

Déclin de l'économie locale

La mobilisation de la force de travail amorcée à la fin du XIX surtout en dehors du cadre régional va forcer l'insertion définitive dans la production marchande, insertion qui ne s'est pas réalisée localement par une transformation de l'agriculture locale, par une capitalisation agraire. Cette mobilisation forcée, puis spontanée s'est accompagnée d'un déclin de l'économie régionale dû principalement à l'absence de plus en plus pesante de la force de travail à la suite de l'élargissement des flux migratoires, et à la désorganisation du système productif, enfin à l'abandon de spéculations non concurrentielles.

(1) voir à ce sujet "Migrations et pénétration de l'économie marchande - le Waalo". page 30 à 44 D. Delaunay.

(2) J.L. Berenger-Féraud "Etude sur les Soninke". Revue d'anthropologie (1878) cité dans Pollet-Winter. 1971. p 127 : "La Société Soninké - Dyahumu - (Mali)".

(3) Cité par A. Adams. "Le long voyage des gens du fleuve" p. 54.

En effet, le développement des cultures telles que coton et arachide, dont l'implantation dans la région de Bakel était ancienne, manifestait le dynamisme de l'économie locale qui valorisait sur place les captifs puisque la traite négrière était en voie d'extinction totale. Un rapport de l'administrateur du cercle de Bakel en 1904 fait état de l'industrie locale qui en résulte (1) : "Il y a de nombreux tisserands dans le cercle mais ce ne sont pas des tisserands de profession, ces derniers sont assez rares. A Bakel comme dans les deux Goye et le Guidimaxa, dans presque toutes les familles, les domestiques mâles savent un peu tisser. Les femmes filent et s'occupent de la teinture". Mais, la culture du coton, encouragée un temps pendant la guerre de Sécession, devait décliner progressivement en rapport avec le développement de la production cotonnière égyptienne. Il en fut de même de la culture d'arachide dont le front se déplace sur l'axe du Dakar-Saint-Louis, quant à la gomme, les termes de l'échange étaient de plus en plus défavorables aux producteurs locaux.

Bien plus que la désorganisation du système productif qui semble avoir été relative dans la région de Bakel, comme l'attestent les conditions d'émancipation des esclaves dans la région (2) et la permanence de certains rapports serviles jusqu'à aujourd'hui, ce sont les conditions défavorables du marché, connaissant les coûts de commercialisation et l'aléa des prix sur les marchés de Matam et Bakel, qui entraînaient une instabilité des revenus des producteurs. Déclin qui caractérisait également le Damga voisin (3) :

"Autrefois le Damga fournissait beaucoup d'arachides au commerce du Sénégal mais, depuis la voie ferrée qui relie St. Louis à Dakar, la culture de ce produit a été presque abandonnée en raison du manque de débouchés commerciaux. En effet le Cayor et le Baol fournissent des arachides en abondance et pour ainsi dire sur place. Cela a occasionné une baisse considérable sur le prix de cette graine et vu les frais de transport, le cours n'en est plus suffisamment rémunérateur pour les cultivateurs du fleuve".

Quarante deux ans après Ibrahima Bathily, chef de canton de Goye, regrettant l'activité passée du cercle peut dresser un sombre tableau de l'économie locale : "Le commerce étant mort à Bakel, comme dans toute la Vallée du Fleuve Sénégal, tué par la suppression des convois organisés de nombreux charlands, la suppression des bateaux, le travail intense, les industries locales et les initiatives industrielles et collectives sont devenues inexistantes.

(1) ANS 2 G 4 52

(2) Denise Bouche ; "Les villages de liberté en Afrique Noire Française 1887-1910". pages 94 à 96.

(3) ANS 1 G 292. 1904. Cercle de Matam.

Alors les commerçants ont fermé boutique pour s'installer aux escales du "Dakar-Niger" (1).

Evolution des flux migratoires

L'émigration de la force de travail va se faire au profit de deux activités principale : la navigation d'une part, le navétanat d'autre part.

Après la guerre de 1914-1918, les "laptôts" peuvent élargir leur aire d'engagement. Désormais de nombreux soninko gagneront la marine de guerre ou la marine marchande et ce jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale où la modernisation freinera ces engagements. Cependant, la part des navigateurs actuels de notre échantillon (10 %) révèle que cette destination des migrants est toujours actuelle. A titre d'anecdote, le chef de village de Goumal parti en 1917 revenait définitivement au village en 1947 après 30 ans de navigation entrecoupés de retour au village tous les 4 ans en moyenne pour une période d'un an.

La deuxième destination tout aussi importante après le déplacement du centre de gravité de la traite sur l'axe Dakar-Niger était le Bassin Arachidier. Le dépouillement des rapports du cercle de Nioro (Soudan) peuplé de Soninko (2) indique un taux de migration de 70 % des jeunes classes d'âge aptes au service soulignant l'importance à l'époque de ces flux de navétanes soninko; ces flux furent stoppés après la fermeture de la frontière et, y compris au Sénégal, ont pratiquement disparu vu la faiblesse des rapports obtenus comparativement aux revenus des autres migrations.

Enfin l'émigration vers d'autres pays d'Afrique, anciennement plus importante qu'à l'heure actuelle, des commerçants soninko (Mali et Côte d'Ivoire principalement) maintenait une tradition ancienne qui, même à l'heure actuelle, se transmet (4 % des migrants de notre échantillon) et pourrait compenser les difficultés récentes de l'émigration en France.

A titre d'exemple, 80 % des hommes de notre échantillon de 65 à 69 ans en vie ont migré au moins une fois hors de leur cadre régional (Région du Fleuve). Ainsi l'émigration des Soninko de la région a déjà une histoire avant de connaître un nouvel essor dans les années précédant et suivant l'Indépendance : 35 % des premiers départs dans la période 1956-1977 se sont réalisés en 3 ans (1957-60), inaugurant les départs massifs à destination de la France (3).

(1) "Bakel sous les cendres de l'oubli". F. Bathily.

Rapporté par A. Bathily. Bull. IFAN. Tome XXXI Janv. 69. n° 1.

(2) Réalisé par Pollet et Winter "La Société Soninké - Dyahunu". page 129.

(3) cf. page. 26

III. Aménagements hydro-agricoles dans les secteurs de Matam et Bakel

L'émigration de la population active qui permet aux régions d'origine survivre, (particulièrement pendant ces mauvaises années caractérisées par un déficit vivrier que souligne notre enquête sur les budgets) est freinée par la crise économique en France et quelquefois par des mesures nationalistes de la part des pays africains (Sénégal puis Congo et Gabon).

Les aménagements hydro-agricoles dans la région de Matam et de Bakel devraient atténuer le déficit vivrier et la dépendance de ces régions vis-à-vis des revenus des migrants. C'est la première fois que se réalisent dans cette région des investissements de grande envergure dans le système productif.

Ainsi, si l'objectif à long terme reste la transition à la culture irriguée de produits agricoles destinés à la commercialisation et à la mobilisation sur place de la force de travail, l'objectif immédiat est d'une part de pallier au déficit de la production vivrière soumise aux aléas climatiques et d'autre part de promouvoir une reconversion culturelle suite à la suppression des crues, conséquence de la construction du barrage de Manantali.

Ainsi, les périmètres de Matam et Bakel, réalisés par la SAED avec un financement actuel de la CCCE, se différencient des grands aménagements du delta puisqu'ils ont comme objectif la constitution de petites unités villageoises d'aménagements hydro-agricoles dont les coûts d'investissement sont estimés quatre fois inférieurs à ceux des grands aménagements ; (300.000 CFA/ha).

La faible part de la production commercialisée pour les premières années de fonctionnement des périmètres de Matam (10 % du riz selon la SAED; alors que les cultures de maïs de contre-saison seraient entièrement autoconsommées) et la limitation de la taille des parcelles à une vingtaine d'ares montrent bien que les cultures du périmètre, en attendant l'extension de ce dernier, sont conçues comme complémentaires de celles pratiquées sous pluies ou en décrue.

Si, dans le secteur de Matam, fin 1976, 238 ha répartis sur 16 villages étaient exploités, l'objectif pour 1978 était de 800 ha touchant 26 nouveaux villages. Quant au secteur de Bakel, s'expliquant par quelques problèmes seulement couvrant 12 villages étaient exploités lors de la campagne agricole 1976/1977. Dans ce dernier secteur, à la même période, la production totale était de 210 t de riz et de 43,5 t de maïs (estimation pour ce dernier chiffre à partir du rendement obtenu dans le secteur de Matam, soit 2,9 t/ha) alors que dans le secteur de Matam elle était respectivement de 1 230 t et 267 t. Ainsi

les rendements obtenus qu'il s'agisse de riz (rendement moyen de 5 t/ha pour Matam et 3,5 t/ha pour Bakel) ou des cultures de contre saison (2,9 t de maïs/ha et 50 t/ha de tomates pour Matam) s'opposent aux rendements de sorgho aléatoires et soumis au régime des pluies et à la crue.

Fonctionnement des périmètres : conception générale

Si la conception générale de la SAED en matière d'organisation de périmètre peut être connue, le fonctionnement lui-même, vu la nouveauté de l'installation des périmètres l'est beaucoup moins. Néanmoins une étude de S. Fresson (1) portant sur 4 périmètres du secteur de Matam nous permet de saisir quelques aspects de leur fonctionnement. Les deux villages où nous avons enquêté devant bénéficier de l'installation d'une motopompe avant l'hivernage de 1978, nous proposons dans une étude ultérieure d'analyser l'impact de ces aménagements sur l'organisation socio-économique villageoise.

• Un contrat passé entre la SAED et le groupement de producteurs pour chaque village fixe les devoirs des deux parties. Si la SAED s'engage à fournir et entretenir la motopompe, à distribuer des conseils en matière d'aménagement et à vendre les moyens de production nécessaires, le groupement des producteurs s'engage à la réalisation des travaux, au financement du remplacement de la motopompe ainsi qu'au remboursement des moyens de production obtenus.

La volonté égalitaire de la SAED quant à la répartition des terres se manifeste lors du découpage du périmètre en parcelles égales, (125 ares), de leur attribution à chaque chef d'exploitation (calculée sur la base d'un "foyre" de 10 personnes) par tirage au sort.

Cependant le fait que ce soit le chef de village qui soumette une liste à la SAED et que la SAED puisse attribuer un droit de préférence dans l'attribution au cas où il y aurait des droits fonciers traditionnels sur la terre en question droits qui contrairement à ce qui se passe dans les environs de Matam, et à mesure qu'on remonte le fleuve et que les aires de walo se rétrécissent, deviennent de plus en plus stricts (pays soninke) sur les terres fonde concernées par l'installation des périmètres, relativisent cette égalitarisation.

Les phénomènes de soustraction du travail, de prêt ou de partage des parcelles, de redistribution de riz révèlent le maintien de relations inégalitaires dans les sociétés concernées.

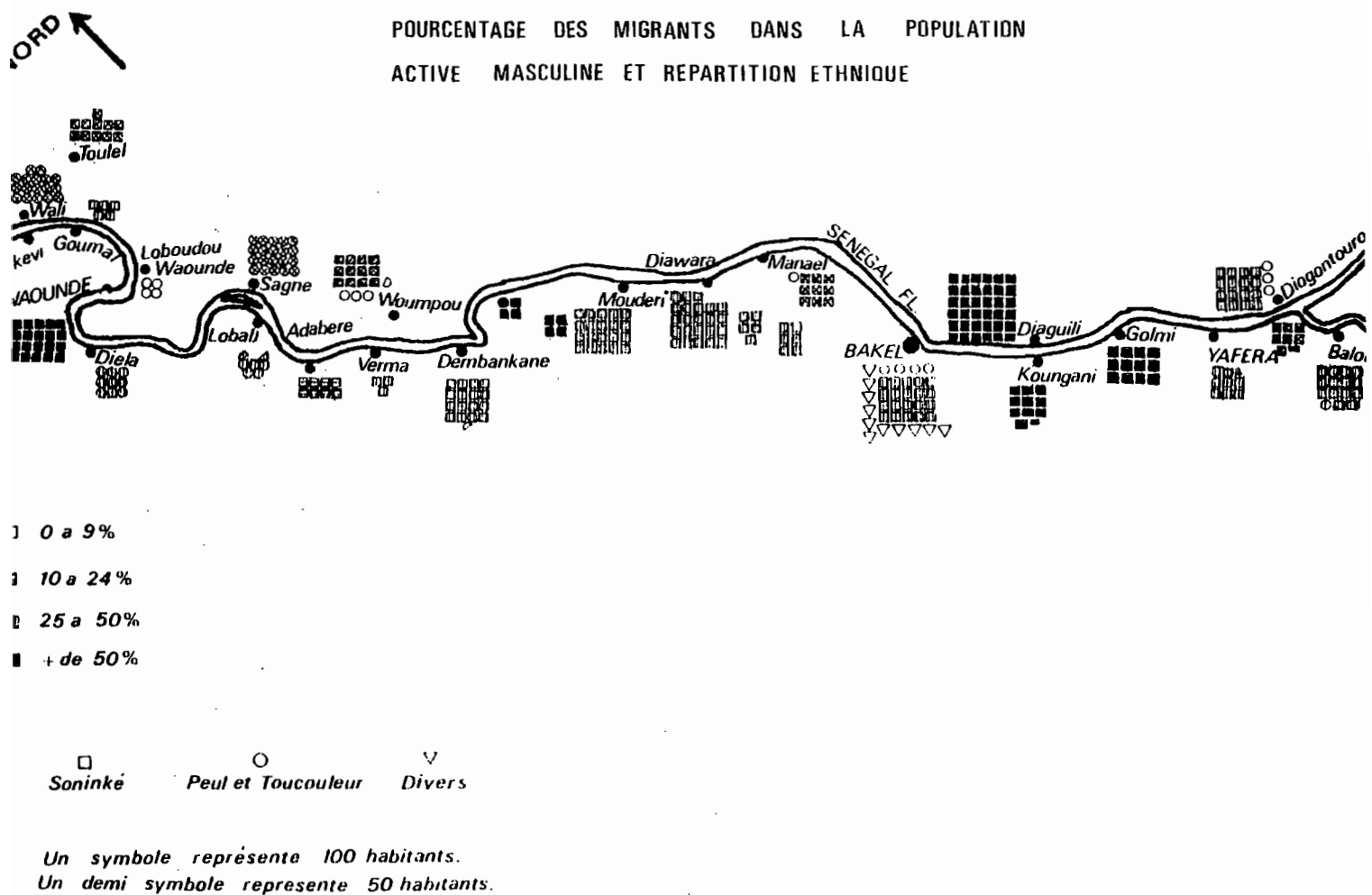
(1) Sylviane Fresson : "La participation paysanne sur les périmètres villageois d'irrigation de la région de Matam au Sénégal". Rapport provisoire O.C.D.E. Centre de développement.

I. Migrations actuelles et systèmes de production.

I. Analyse quantitative de la migration.

A. Données comparatives générales

L'importance des flux migratoires actuels des villages soninko est attestée par des études antérieures (1).



SOURCE: D'après A. LERICOLLAIS.

(1) La carte ci-dessus complétant celle de A. Lericollais (parue dans Cahier ORSTOM, sér. Sci. Humaines, Vol. XII, n° 2-7) à partir de ses données recueillies en 1972 pour la rive gauche et 1971 pour la rive droite, illustre l'importance de la migration du confluent de la Saloum jusqu'en amont de Waounde. Ne sont pris en compte que les lieux habités de plus de 300 habitant

Cependant les taux de migration des villages halpulaaren en amont de Wali jusqu'à Matam semblent être les mêmes que ceux calculées à partir des données recueillies en zone soninke. En effet, une étude actuelle menée par Michèle Fiéloux (1) sur un échantillon de 2 545 personnes révèle des taux moyens de migration par rapport à la population totale de 13 % en moyenne. Ce que corrobore une monographie du village halpulaar de Barkevi-Barkatou qui nous a permis, par le biais du comptage des migrants et d'enquêtes rétrospectives sur la migration, d'observer ce phénomène et de saisir les spécificités de la migration de ces villages halpulaaren en amont de Matam, même si, en définitive, celle-ci reste très comparable au type en vigueur dans les villages soninko de la haute vallée : migrations de longue durée dirigée majoritairement vers la France (2).

Nous livrons ici les observations réalisées dans le village halpulaar de Barkevi-Barkatou.

Pour une population totale de 534 personnes, on relève 65 migrants soit 34 % de la population masculine et 44 % de la population active masculine (3). Ces taux sont très semblables à ceux que nous avons relevé chez les Soninko de Goumal. Il s'agit également de migrations de longue durée à 84 % dirigée vers la France et essentiellement de célibataires ou d'hommes qui partent sans leurs épouses.

Tableau 1.1. Destination des migrants

:			:
:	France	84 %	:
:	Dakar	8 %	:
:	Sénégal (4)	4 %	:
:	Autres pays africains	4 %	:
:			:

Alors que Dakar reçoit proportionnellement un peu plus de migrants de notre échantillon halpulaar (Barkevi-Barkatou) que soninke (Goumal), l'implantation et la dispersion dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest des Halpulaaren est plus faible que celle de leurs voisins soninko (il s'agit de la Côte d'Ivoire et du Congo). On retrouve également quelques commerçants en Casamance et trois navétanes dans le Bassin Arachidier.

(1) étude à paraître.

(2) Quelques précisions méthodologiques sont données page 18 et suivantes.

(3) pour cet aperçu global, nous avons retenu la norme suivante pour la définition d'un actif masculin, qui tient compte du pourcentage important surtout dans l'échantillon soninke de vieux migrants : de 15 à 64 ans, 1 actif.

(4) Région autre que le Fleuve (Casamance et Bassin Arachidier).

Cependant, quelques différences significatives méritent d'être soulignées, principalement quant à la durée des migrations et à la répartition par groupe d'âge.

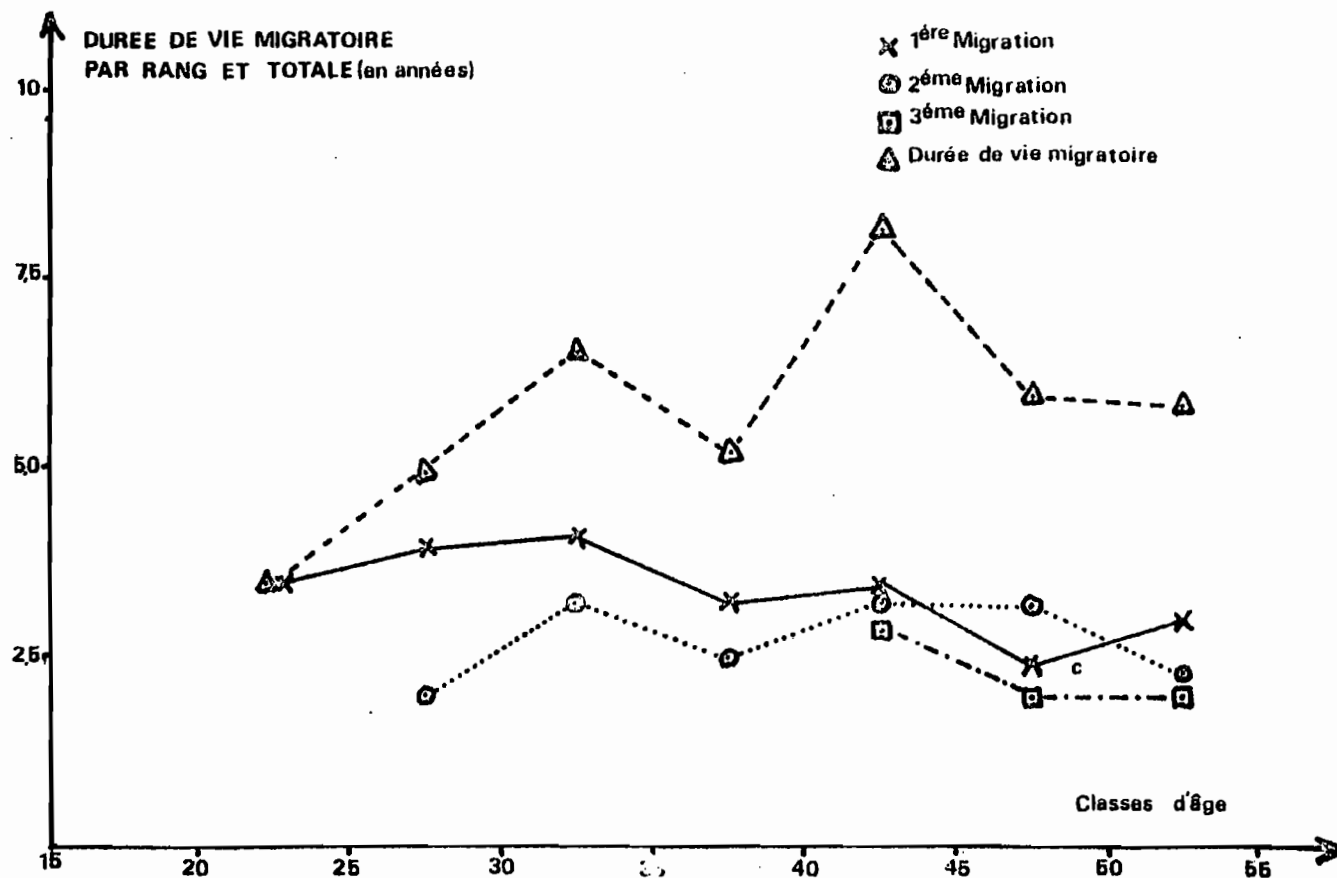
En effet, pour un nombre de migrations par groupe d'âge qui est sensiblement le même que celui de notre échantillon soninke la durée de vie migratoire est nettement inférieure : les migrations sont donc de durée nettement plus courte, ce que corrobore la durée de la migration par rang (1). Ainsi, par exemple, pour le groupe d'âge de 25 à 29 ans, la durée moyenne de la première migration est de 4 au lieu de plus de 6 ans à Goumal et de 2 au lieu de 4 pour le deuxième.

La faible proportion de migrants de plus de 45 ans par rapport à l'ensemble des absents (9,5 % au lieu de 21 % à Goumal pour la groupe de 45-64 ans) et au contraire la proportion un peu plus forte pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans, 8 % au lieu de 4 %, nous indiquent une répartition des migrants par groupe d'âge différente et surtout plus inégale en milieu halpulaar que soninke. Ainsi contrairement aux Soninko de Goumal, les "vieux" migrants forment un contingent plus faible et les jeunes un plus fort.

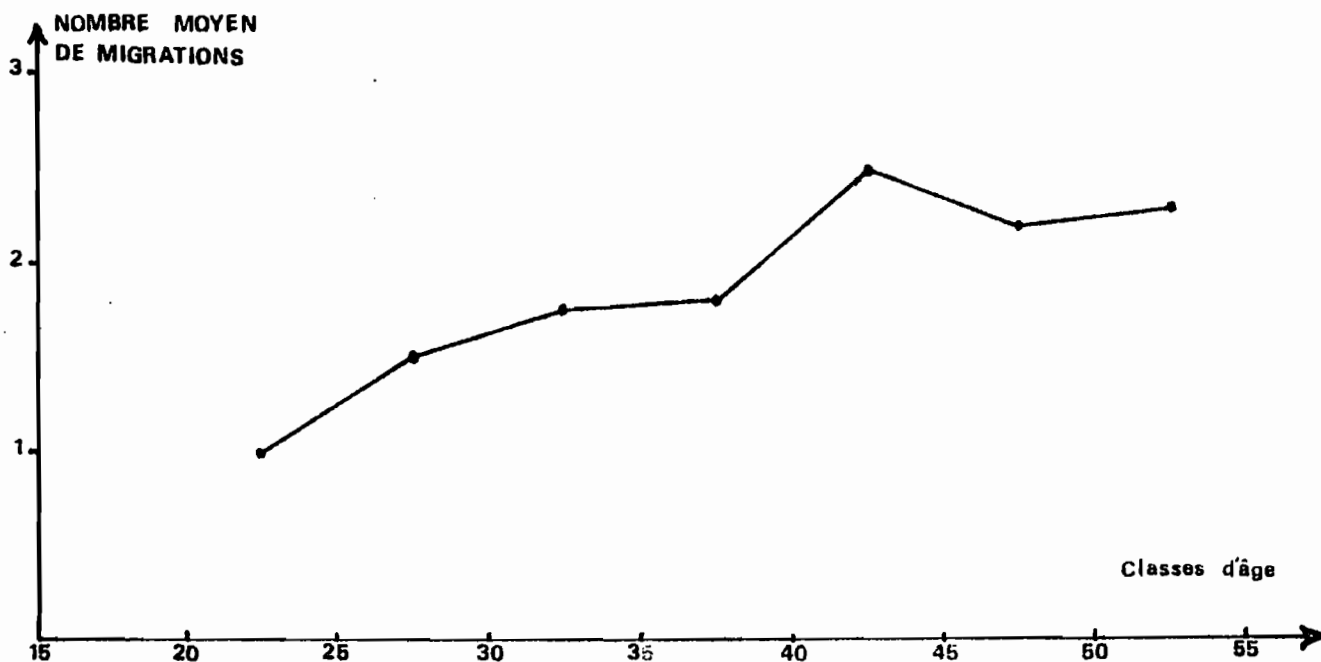
Tableau 1.2. distribution des migrants par groupe d'âge

de 15 à 24 ans ;	8 %
25 à 34 ans	50 %
35 à 44 ans	32,5 %
45 à 54 ans	8 %
55 à 64 ans	1,5 %

Graphique 1.1. : durée de vie migratoire totale et par rang, selon la classe d'âge.



Graphique 1.2. : Nombre moyen de migration par classe d'âge.



B. Etude quantitative d'une migration soninke

Prélèvement dans la population active et ses incidences

L'approche statistique nous montre que pour un échantillon de 672 personnes dont 308 hommes, on relève 82 migrants, soit 27 % de la population masculine totale et 45 % de la population active masculine (1). Ces chiffres indiquent un prélèvement, dans la population active, important et comparable à celui enregistré dans les villages soninke situés directement en amont de Waounde jusqu'au delà de Bakel.

Les caractéristiques de cette migration s'imposent.

D'une part il ne s'agit pas d'une migration saisonnière mais à 83 % dirigée vers la France. (cf Tableau 1-3). Les émigrants ont donc abandonné quasiment toute activité agricole puisqu'ils n'y participent que très épisodiquement lors de leur visite, et encore si celle-ci coïncide avec les périodes des travaux agricoles.

Tableaux 1.3. Destination des migrants

France	83 %
Dakar	6 %
Sénégal (2)	7 %
Autres pays africains	4 %

Les autres pays d'Afrique semblent, après les expulsions du Zaïre dans les années 70, être principalement la Côte d'Ivoire, le Mali, et le Cameroun ; mais la faiblesse de notre échantillon ne nous permet pas de conclure malgré l'intérêt du sujet et en particulier celui du phénomène du redéploiement des migrants vers d'autres pays d'Afrique.

Les autres régions du Sénégal sont exclusivement la Casamance et le bassin arachidier où les quelques émigrés de Goumal pratiquent le commerce et où deux ont employés comme navétanes.

(1) De même que pour l'échantillon halpulaar, pour cet aperçu global nous avons retenu comme actifs les hommes de 15 à 64 ans, en tenant compte du pourcentage non négligeable de migrants âgés de 60 à 64 ans cf. page. 18

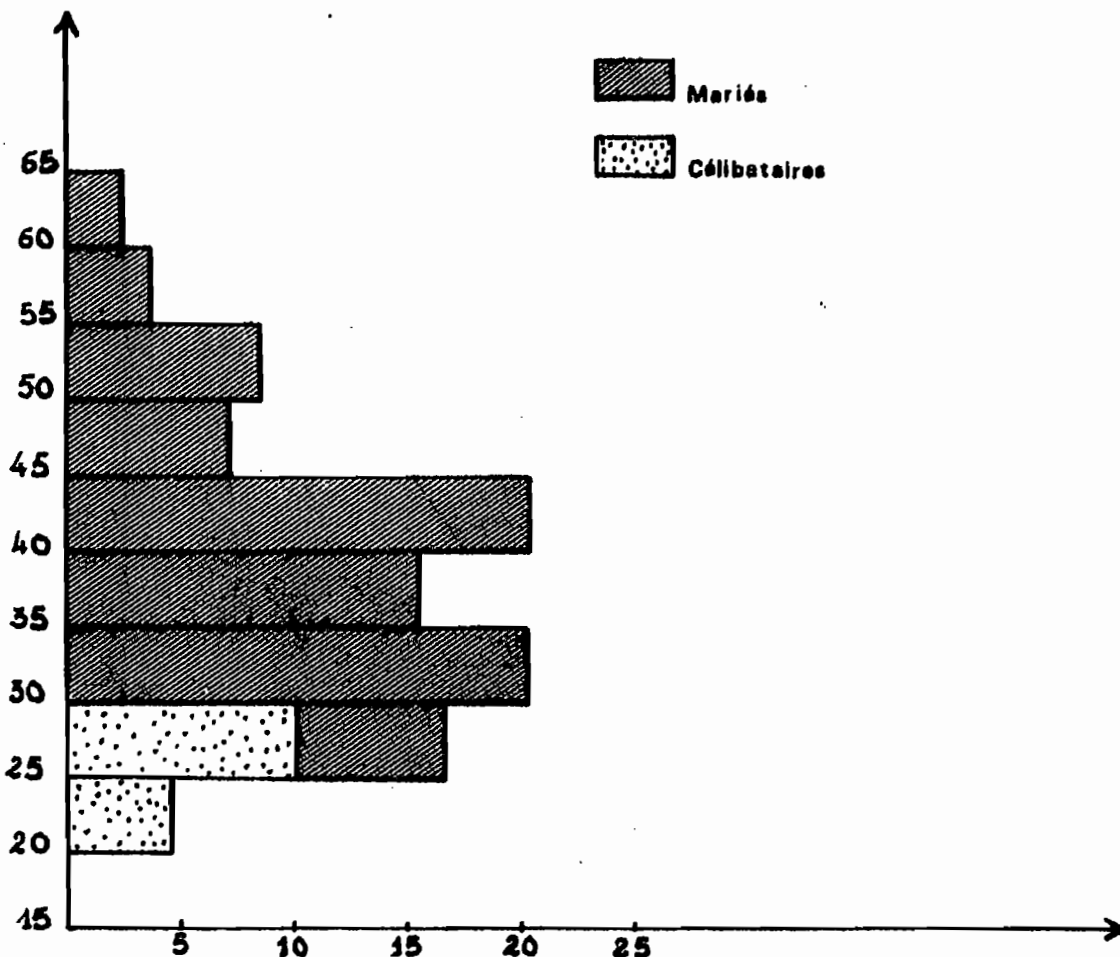
(2) Région autre que le fleuve.

Enfin le comptage des gens installés à Dakar pose quelques problèmes : faut-il prendre en compte les migrations quasi-définitives des Dakarais qui ont des liens très lâches avec leur village ? Lors du recensement, les villageois eux-mêmes font la différence entre les Dakarais et les migrants dakarais. Mais pour supprimer cette faible marge d'erreur, il faudrait introduire un type de migration qualifiée de quasi-définitive.

Ces migrants dakarais sont employés comme tailleur, tolier, mécanicien ou pratique un commerce peu lucratif dans la Médina (vente de cigarettes ...). Enfin un migrant est délégué pour s'occuper de la gestion du foyer.

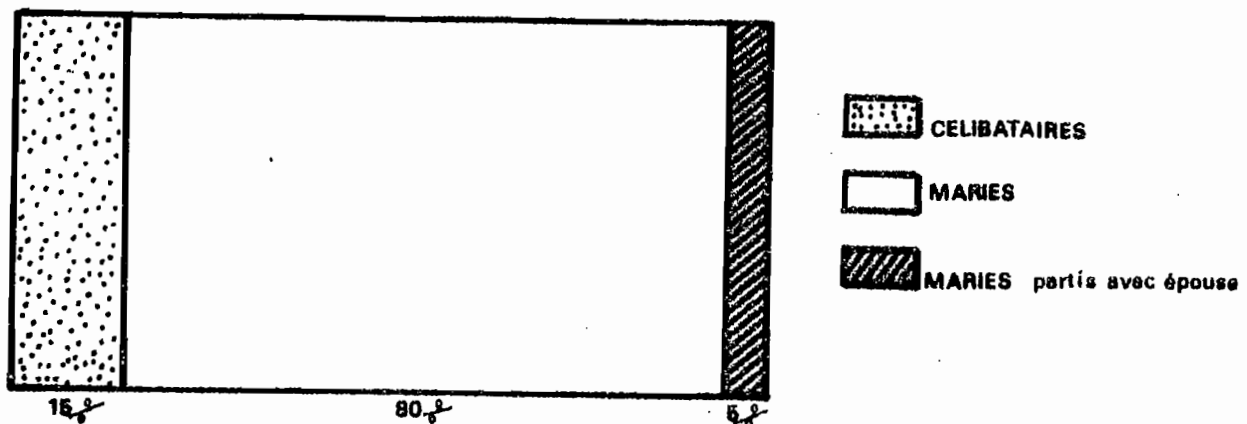
D'autre part, la migration concerne la plupart des groupes d'âge :

Graphique 1.3. : Pyramide des absents en migration.



C'est ce qu'indique la forme régulière de la pyramide des absents. Elle touche aussi bien les adultes de 45-59 ans (18 % des migrants) que les hommes de 20 à 29 ans (21 %). Ce groupe d'âge forme donc un contingent relativement faible et de ce fait, la proportion d'hommes mariés sera très importante et les célibataires seront en forte minorité : ceci s'explique en partie par la faible part de migrants de 20 à 24 ans. Les individus mariés partent le plus souvent seuls. Ceux qui font suivre leur femme et leur famille ne représentent que 5 % du total des migrants ; ils expliquent les quelques cas de migrations féminines observées. Le mariage est donc loin d'être un frein à la migration et celle-ci est partie intégrante de la vie sociale et économique.

graphique 1,4 : Situation matrimoniale des migrants

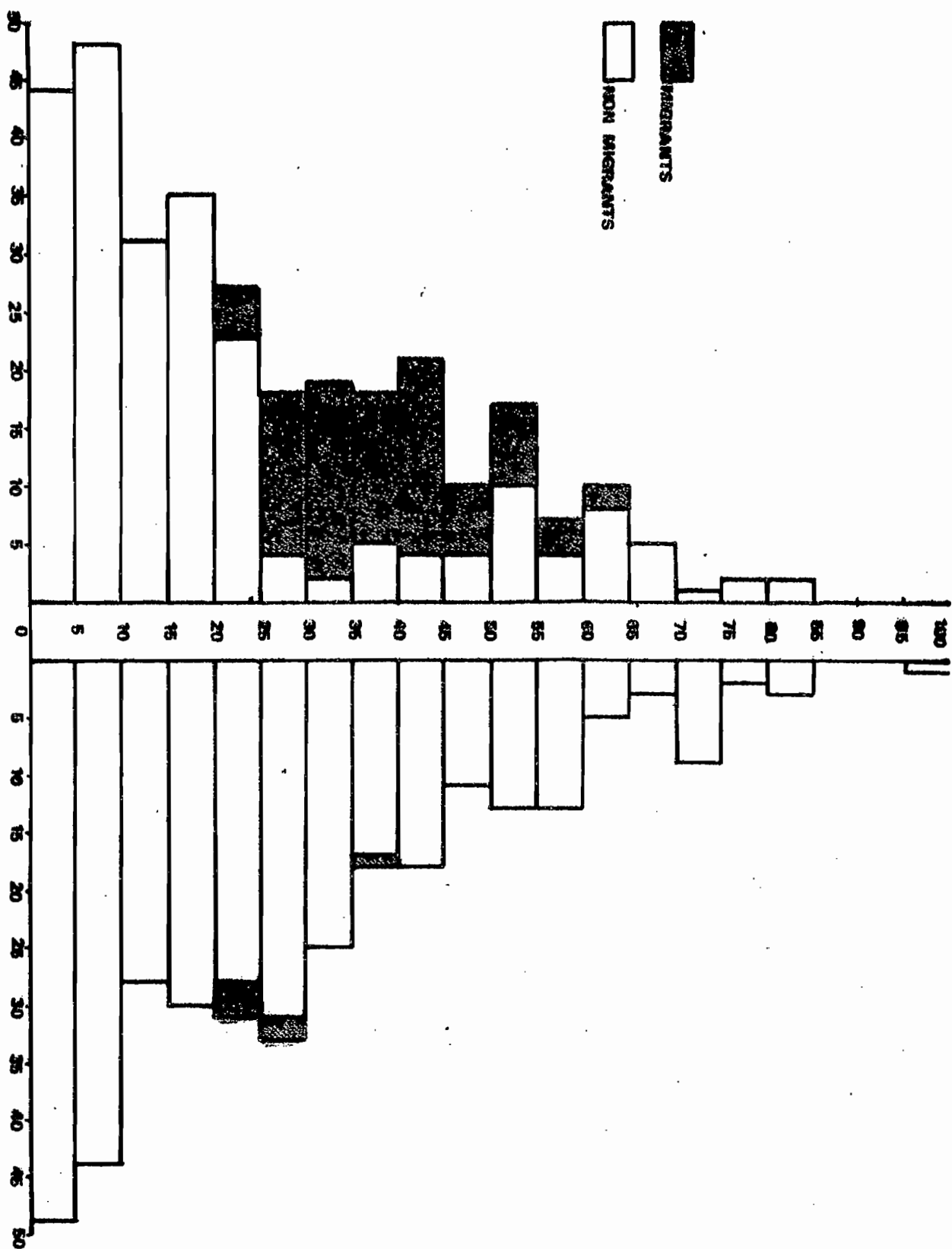


L'existence d'un fort contingent de migrants a des incidences sur la pyramide des âges (1). L'effet sur celle-ci est un déséquilibre entre enfants et adultes et entre hommes et femmes que n'atténue que très peu la faible part des hommes mariés qui partent avec leurs épouses. Elle met en relief la saignée opérée du côté masculin, qui ne devient importante que dans les classes d'âge à partir de 25 ans. Ceci confirme donc l'observation faite à propos du graphique 1.3. le faible pourcentage de jeunes migrants entre 20 et 24 ans qui signifie que l'âge du premier départ est avancé. Ceci s'explique par le type de migration observé en particulier l'éloignement des zones d'accueil qui induit une préparation minutieuse du voyage.

Par suite, ce type de migration entraîne la présence active du point de vue des travaux agricoles d'une fraction des adolescents et des jeunes adultes.

(1) des gens restés au village.

graphique 1.5. : Pyramide des âges de Gornal.



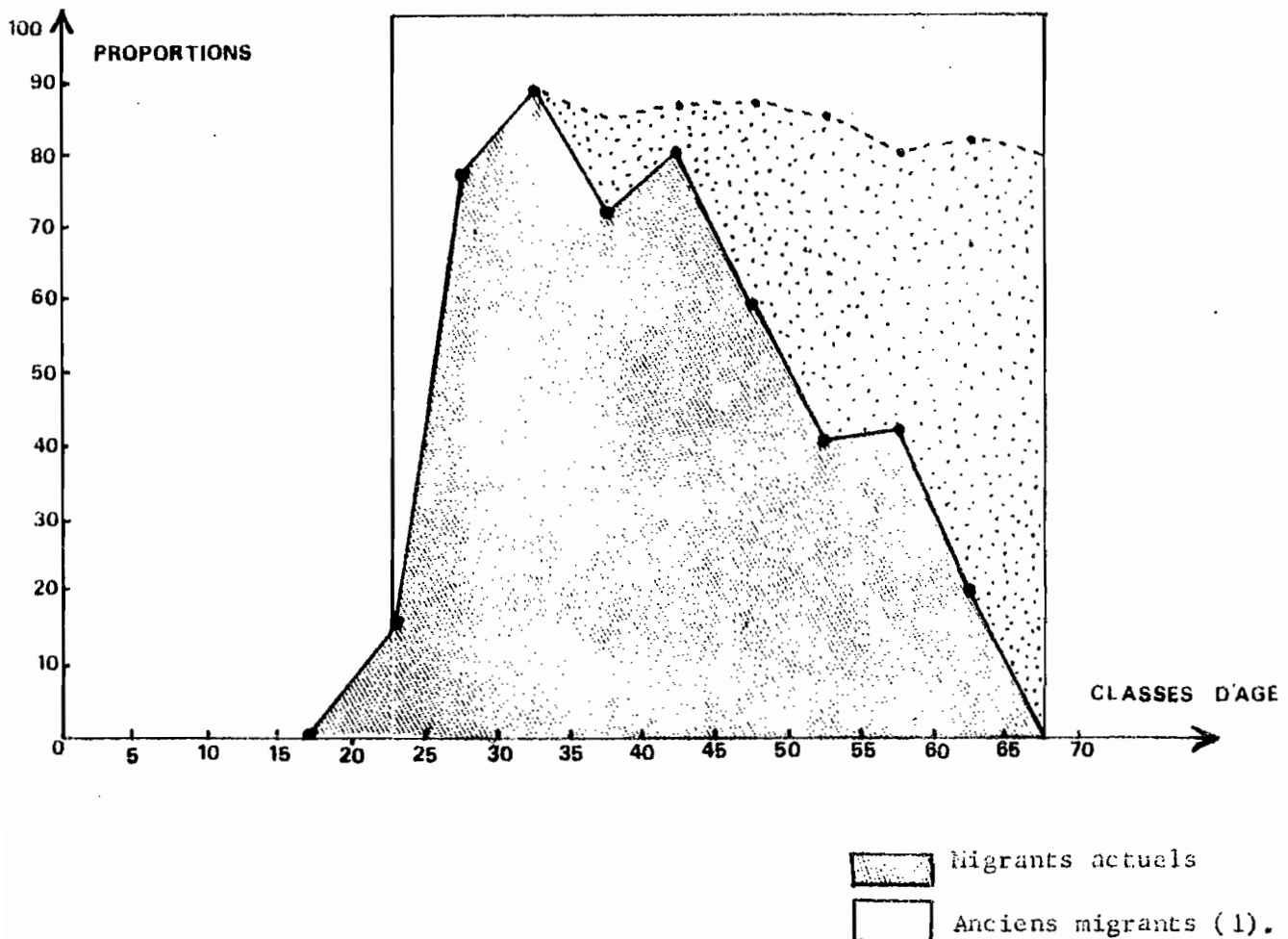
Evolution récente des flux migratoires : âge des migrants et départ.

Confirment les observations précédentes, le graphique 1.5. nous montre que la migration de travail ne s'effectue pas très tôt puisque les migrants de 20 à 24 ans ne forment que 16 % de ce groupe d'âge (y compris les jeunes du village qui attendent au foyer de Goumal la route vers la France).

Le dépeuplement par la migration commence à 25 ans et concerne tous les groupes d'âge d'hommes adultes et même de vieux puisqu'on observe encore un taux de 20 % pour les hommes de 60 à 64 ans.

Du point de vue de l'économie locale, la situation n'en est pas moins grave puisque l'âge avancé du départ en migration est compensé par l'impact de celle-ci sur les groupes d'âge suivants.

Graphique 1.5. : Proportions d'anciens migrants et de migrants par groupe d'âge.



Peut-on parler d'évolution en ce qui concerne l'âge au premier départ ? Si l'émigration s'est concentrée sur les groupes d'hommes jeunes, on ne peut en déduire pour autant l'abaissement de l'âge au premier départ.

(1) Migrants revenus définitivement.

Tableau 1.4. Distribution des migrants à leur premier départ par groupe d'âge

groupes d'âge	15-24	25-34	35-44	45-54	%
1957-62	50 %	46 %	4 %	-	100
1962-27	61 %	27 %	12 %	-	100
1967-72	75 %	25 %	-	-	100
1972-77	90 %	10 %	-	-	100

En effet, le chiffre de 90 % de migrants âgés de 15 à 24 ans pour les années 1972-77 s'explique par le fait que les groupes d'âge suivants ont déjà été dégarnies : les flux migratoires actuels ne peuvent donc être alimentés que par les jeunes groupes d'âge. Le tableau 1.4. nous indique qu'au contraire dans les années 1957-62 les groupes d'âge entre 15 et 34 ans ont été indifféremment touchés. C'est donc au cours de ces années surtout 1958 et 1959 que les départs massifs vers la France ont eu lieu. Ce que confirme les dates du premier départ.

Tableau 1.5 : Date du 1er départ

date du 1er départ	1956	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77
nombre de migrants	4	3	14	12	7	6	4	3	5	3	2	3	3	6	3	2	3	2	3	3	3	2

C'est de cette période que date le rajeunissement de la migration. Ces départs massifs correspondaient à une demande accrue de main-d'oeuvre à bas prix, en vue de remplacer les travailleurs algériens. Un accord multilatéral entre la France et les pays d'Afrique Noire (ratifié par le Sénégal en 1961) levait les obstacles potentiels sur le plan juridique.

Durée de la migration

Notre échantillon prend en compte 66 migrants qui sont rentrés définitivement ou qui sont en visite (1). Pour ceux qui sont absents du village notre comptabilité s'arrêtera à leur dernière visite. Ce qui sous estime la durée de vie migratoire ou le nombre de migrations des jeunes groupes d'âge. On ne tient pas compte des migrants et surtout des anciens migrants âgés de plus de 60 ans, ceci afin de sauvegarder une certaine homogénéité : en effet outre que le fait d'introduire les vieux migrants anciennement navétanes saisonniers ou marins au long cours, aurait faussé l'interprétation de l'évolution de la durée de vie migratoire, la fiabilité des données relatives aux "vieilles" classes d'âge diminue.

Le rapprochement des graphes 1.7, 1.8 nous indique que la durée moyenne de la migration reste constante selon d'âge. Ceci est du indubitablement au fait que le remplacement des migrants par leurs cadets, vu les restrictions de l'émigration en France, a de plus de mal à s'accomplir. Si nous prenons la classe d'âge de 25 à 29 ans, qui a déjà une durée de vie migratoire supérieure à celle de 55-59 ans, nous constatons que la moyenne de 9,5 ans correspond à 1,75 migration contre les chiffres de 6 ans correspondant à 2 migrations. Ainsi la durée moyenne d'une migration est passée de 3 ans à 5 ans.

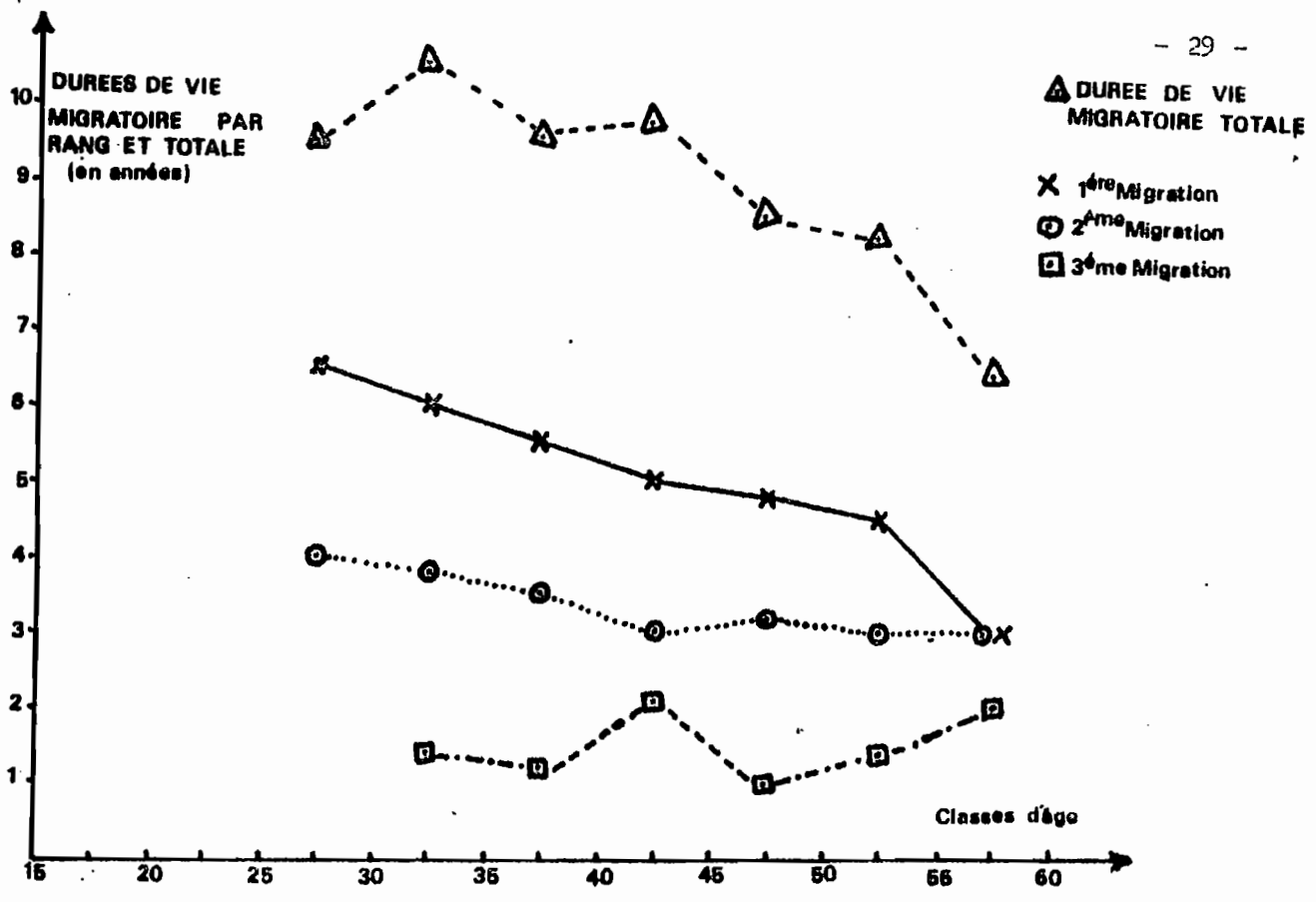
Cet allongement de la durée est corrélatif à l'introduction d'un nouveau type de migration intervenu à la fin des années 1950. Cette donnée nous permet d'interpréter le raccourcissement brusque de la durée de vie migratoire pour le groupe d'âge de 55-59 ans. En effet sachant que les plus âgés de ces migrants avaient 40 ans en 1957 et les plus jeunes 35 ans on s'aperçoit qu'il s'agit d'un groupe d'âge qui n'a pas été touché par la vague de 1958 (cf tableau 1.5). Si d'une manière générale on constate que la durée de la vie migratoire s'allonge, il est intéressant de constater que cette allongement concerne surtout la durée de la première migration. (C graphique 1.7.).

La deuxième migration apparaît comme beaucoup plus courte et les différences entre les groupes d'âge sont moins accusées. Il faut noter une sous estimation probable de la durée des jeunes groupes d'âge. L'écart entre la première et la deuxième migration est vraisemblablement moins important qu'il n'y paraît.

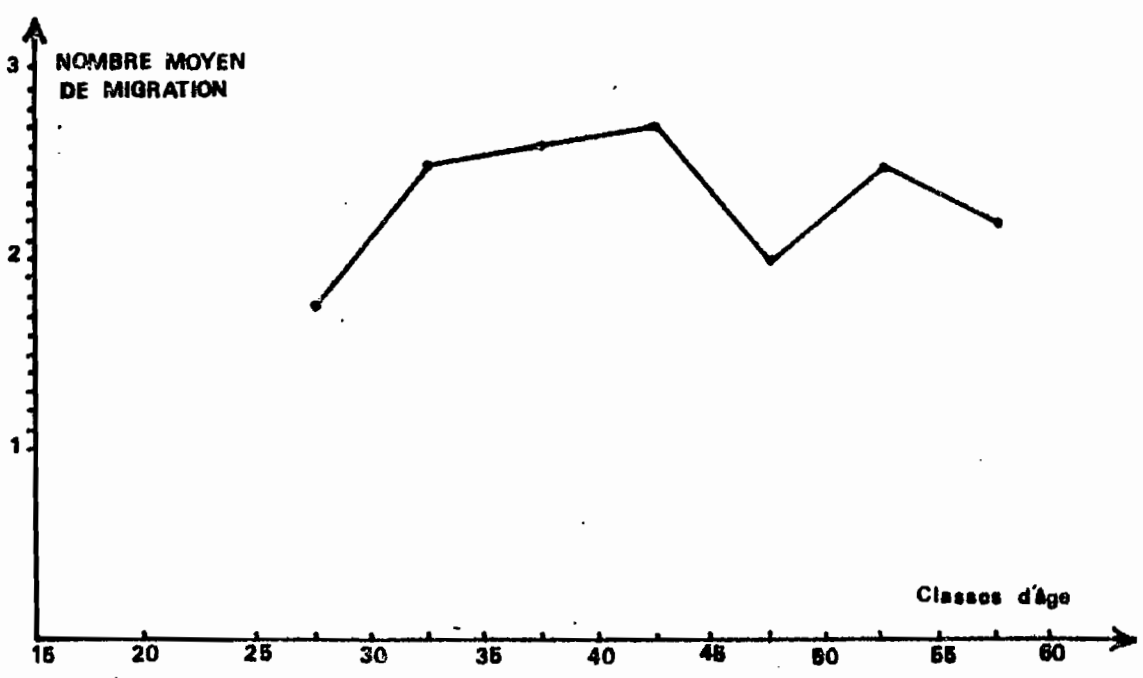
La durée moyenne de la première migration des 25-29 ans, est égale

(1) L'enquête a porté sur tous les migrants et anciens migrants, présents et absents. 37 % des questionnaires n'ont pas été dépouillés parce qu'inutilisables : il en restait 66. Ne sont prises en compte que les migrations accomplies.

à 6,3 ans. (Nous notons l'inexistence d'un échantillon pour le groupe d'âge de 20 à 24 ans qui n'a pas encore terminé sa première migration). Il s'explique par le type de migration observé à destination de la France qui implique un taux d'endettement élevé, nécessitant plusieurs années de séjour en vue du remboursement et d'une épargne potentielle. On devine quelles en sont les conséquences au niveau des travaux agricoles et l'état induit de dépendance de l'économie villageoise envers l'épargne des migrants.



graphique 1.7. : durée de vie migratoire totale et par rang, selon la classe d'âge.



graphique 1.8. : Nombre moyen de migration par classe d'âge.

II. Analyse des systèmes de production

Introduction

La conséquence des migrations de longue durée d'hommes le plus souvent seuls est, en premier lieu, une raréfaction de la force de travail masculine et l'appel à une main d'oeuvre de substitution, constituée par les enfants, les personnes âgées et les salariés agricoles. Cependant l'analyse des temps de travaux devrait nous révéler le volume limité de cette substitution par un type d'organisation du travail spécifique (chez les Soninko) comme celui différenciant le travail masculin du travail féminin ou le travail des aînés de celui des cadets.

Le système de production agricole défini comme un mode de combinaison entre terre, force et moyens de travail à des fins de production végétale (ou animale) commun à un ensemble d'exploitations (1), défini dans notre enquête par l'appartenance à une communauté villageoise (soninke ou halpulaar); nécessite de saisir aussi le cadre spécifique de ces activités culturelles, les terrains de culture (2), et en dernier lieu le résultat de cette combinaison, les productions agricoles.

Mais ce mode de combinaison ne peut être d'une manière générale indépendant du système socio-économique, qui, anciennement, reposait sur la propriété d'une force de travail servile et le monopole de la maîtrise foncière.

En privilégiant l'organisation du travail et le système de tenure foncière soninko, en vigueur dans l'Haïré, il s'agissait d'essayer de comprendre le réaménagement des anciens rapports de dépendance après les lois foncières qui devaient modifier le système de tenure foncière.

(1) Cf. article de C. Rebol "Mode de production et systèmes de culture et d'élevage". Paru dans "Economie rurale". Mars-Avril 1976.

(2) mais également des conditions climatiques déterminantes.

Présentation des terrains de culture

L'élargissement progressif de la vallée du Sénégal, à partir de Wompou en aval de Dembankane, lorsque le fleuve quitte la série de Bakel où les dépressions du lit majeur sont peu étendues, explique la présence de la première cuvette importante favorable aux cultures de décrue, celle de Maghama où se trouvent les Kolaade (1) cultivés par les villageois de l'enquête.

Mais la zone étudiée, la région de Waounde située à la base de cet élargissement est avant tout remarquable par l'abondance de terres fonde ; celles-ci sont situées sur des bourrelets de berge qui occupent toute la largeur de la vallée et sont de hautes levées formées des alluvionnements du Sénégal (dépôts postnouakchotiens) dont les parties les plus hautes sont maintenant insubmersibles. Le fleuve, qui sapait ces bourrelets aux hautes eaux dès que l'une des rives était concave entraînait des sables et fins de limons qui se déposaient devant la berge convexe là où le courant ralentissait puisque la pente du talweg était faible. De cette manière ont été formées des levées subactuelles et actuelles qui s'alignent derrière les rives convexes des méandres, comme c'est le cas entre Adabere et Waounde où les faisceaux atteignent une largeur de 3 kms.

Une illustration du type de relief ainsi formé nous est donné par le croquis géomorphologique du secteur étudié où l'on distingue juste en amont de Waounde la haute levée postnouakchotienne (2), puis les levées subactuelles en aval dans le méandre où sont justement situés dans la rive convexe des deux villages de l'enquête, Goumal et Barkevi.

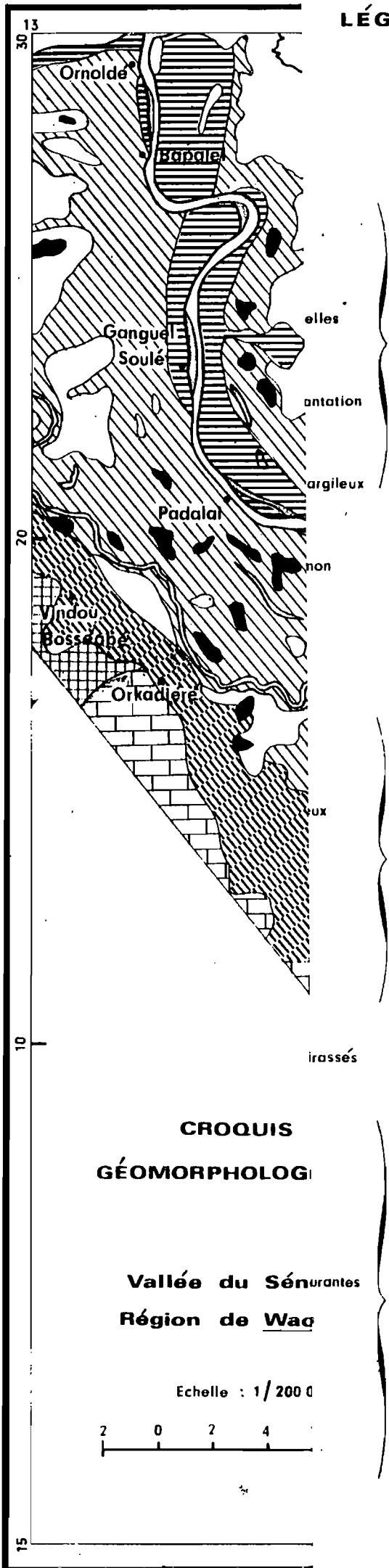
Les courbes de niveau et de texture des sols (3) relatives aux terres fonde cultivés par les Soninko de Goumal et les Halpulaaren de Barkevi nous indiquent un microrelief vigoureux, souvent couvert à l'origine de boisement touffu, et la présence de quelques dépressions s'étendant entre les faisceaux de levée, au sol plus argileux.

La terminologie vernaculaire prend en compte les éléments de ce relief.

(1) Terme halpulaar, le terme soninke en vigueur dans l'Haïré est Kollangani.

(2) cf. carte page 32

(3) cf. F.A.O. 1969. SEDAGRI. Selibabi 1.C. Carte d'aptitudes culturales.



LÉGENDE

GÉOLOGIE

QUATERNAIRE

DÉPÔTS ACTUELS ET SUB-ACTUELS

DÉPÔTS POST NOUAKCHOTTIENS

NOUAKCHOTTIEN

OGOLIEN

QUATERNAIRE ANCIEN ET MOYEN

TERTIAIRE

« Continental terminal » OLIGO MIO PLIOCENE

Calcaire

grès fin argileux

grès ferrugineux

ÉOCÈNE MOYEN

PALÉOZOÏQUE

Séries de Mbout et de Bakel indifférenciées

En effet, en soninke, les dépressions sont nommés khare (grande dépression) et napo (dépression de petite taille) auxquelles correspondent un type de sol nommé niine dumbe (terre rouge). Au contraire la partie haute du fonde sera nommée fare à laquelle correspond un sol seinkapou (mélange de sable) (1). Rappelons que la terminologie halpulaar concernant les types de terrain exposés ci-dessus sera respectivement fonde balere et fonde ranere.

Quant aux terrains de walo cultivés ils le sont dans la cuvette de Maghama qui a été très partiellement inondée cette année. Cependant, la cuvette argileuse de décantation entre Boguel et les approches de Wali a permis aux habitants des deux villages de cultiver des terres hollalde et walere. Ces termes employés aussi bien par les deux communautés révèlent la "pulaarisation" des termes relatifs du walo à laquelle sont soumis les Soninko de l'Haïré (2).

Il faut noter enfin la présence de faloni (terme soninke) ou pale (terme pulaar), qui, bordant la rive convexe, s'étendent au pied des deux villages.

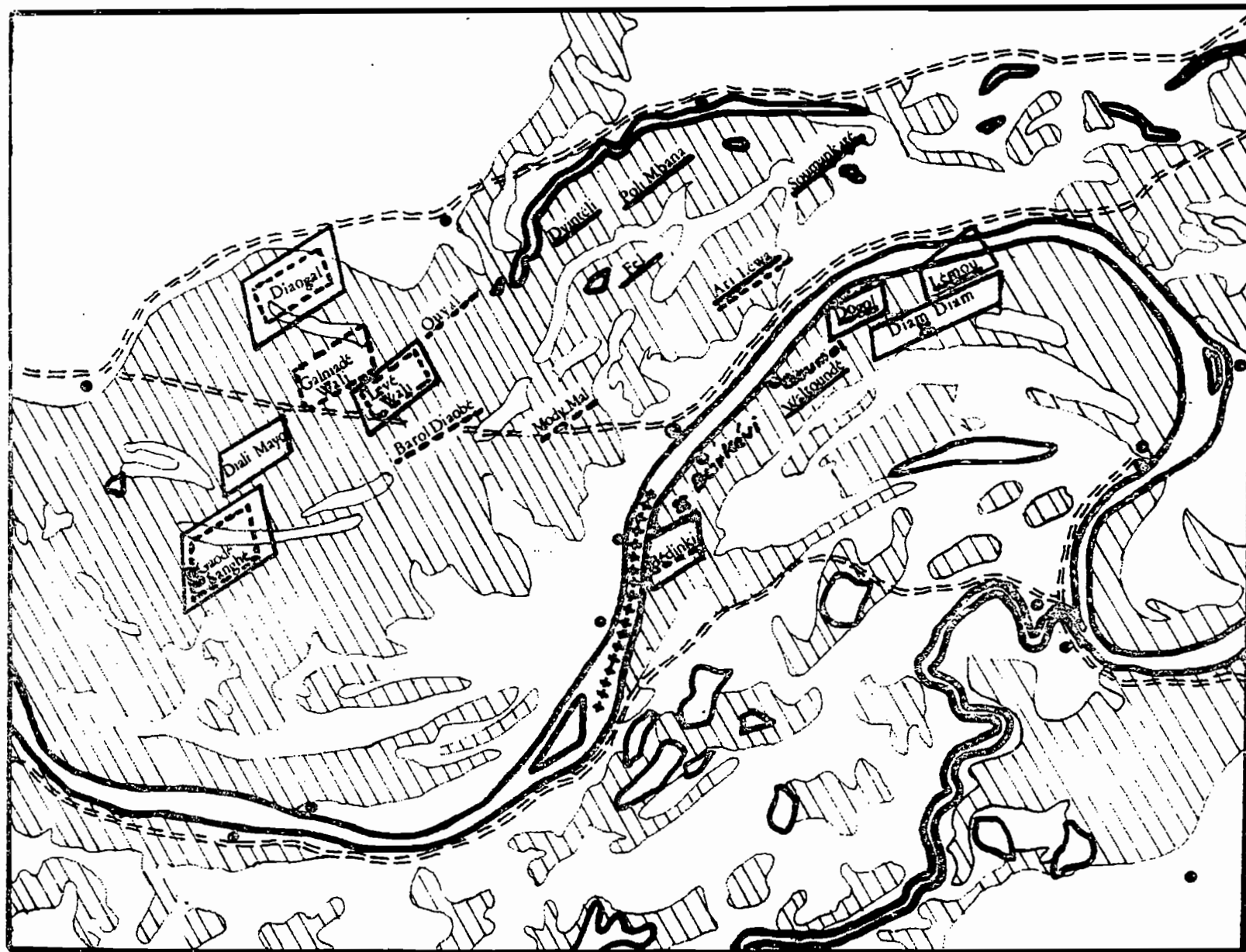
La carte des terrains de culture nous indique que si les terrains de fonde cultivés, pendant l'hivernage (puisque'ils ne sont pas inondés depuis plusieurs années) se trouvent au Sénégal, les terres de walo se trouvent en Mauritanie : vu la faiblesse de la crue et particulièrement celle de l'année de l'enquête, les Goumalinko s'adressent à leurs voisins pour obtenir des champs, car les leurs ne sont pas inondés (3).

(1) Schématiquement le dernier terme s'appliquerait à un sol de texture grossière peu évolué d'apport hydromorphe et le premier à un sol hydromorphe à pseudogley à tâche et concrétion.

(2) Toutefois ces termes halpulaaren sont "soninkisés" dans leurs conjugaisons. (ex. kollanqa et kollanqani, falo et faloni).

(3) cf. carte page 34

LES TERRAINS DE CULTURE DE GOUMAL ET BARKEVI.



Les conditions climatiques de l'année de l'enquête 1977-1978

C'est une année où le déficit pluviométrique est comparable à celui enregistré en 1972. (391 mm en 1977 contre 395 mm en 1972 à Bakel). La sécheresse continue donc dans la région depuis 1968 et il semble que seule l'année 1975 s'est approchée de la moyenne avec une pluviométrie exceptionnelle pour ces dernières années (667 mm à Bakel).

Si l'on tient compte de la mauvaise répartition des pluies, l'année de l'enquête, avec des intervalles sans pluie de près d'un mois entre la fin juin et la fin juillet et entre celle-ci et la mi-août, la gravité de la situation subie par les paysans est évidente. En effet, des pluies irrégulières sont responsables des faibles rendements et leur caractère tardif explique les goulots d'étranglement entre les deux types de culture (dans notre cas fonde d'hivernage et walo).

Quant à la crue, le calcul effectué par A. Hamdinou (O.M.V.S.), à propos des superficies cultivées en décrue, confirme l'identité des résultats entre l'année 1972-73 et l'année 1977-78 (15 240 ha contre 15 089 (1)) et particulièrement ceux de la zone amont, qui nous intéresse, 7 900 ha en 1972-73 contre 7 734 ha en 1977-78.

Les échantillons retenus

• Nous avons retenu 12 exploitations pour chaque village couvrant 264 (Goumal) et 237 personnes (Barkevi) ; la composition moyenne respective de ces exploitations figure au chapitre "les superficies cultivées et le système de tenure foncière".

• Le total des parcelles de fonde cultivées par les membres de ces exploitations (sous-ensemble des "parcellaires" (2)) nous ont permis de déterminer les superficies cultivées, et c'est sur ces parcelles qu'ont été mesurés les temps de travaux et l'organisation du travail originale des Hairanko, qui ne s'applique que lors de la mise en culture des terres fonde et non des terres walo, pour une raison de rareté foncière (3).

Enfin, les calculs de rendement sur terres fonde apparaissant au chapitre "productions comparées" ont été établis à partir de l'ensemble des champs mesurés, soit 61 parcelles pour les Goumalinko et 40 pour les cultivateurs de Barkevi. Quant à ceux du walo, ils l'ont été à partir d'échantillons nettement inférieurs, respectivement de 13 et 14 parcelles. La taille de ces derniers expliquent par les difficultés d'enquête puisqu'ils sont situés en Mauritanie.

(1) chiffres obtenus en retranchant le walo du Gorgol

(2) cf. cartes pages 42 et 49

(3) cf. page 43

A. Les unités de référence : Exploitations soninke et halpulaar (kore et foyre)

Si nous avons retenu le foyre, groupe de production et de consommation pouvant être agrandi momentanément lors de l'accomplissement des solidarités lignagères, de solidarités au sein d'une même classe d'âge (daol fedde) ou lors de prestations accomplies par des matioube liés par l'endam à leur noble (nouvelle relation vis à vis des maîtres dont le fondement idéologique est une parenté fictive) afin de délimiter le contenu d'une exploitation halpulaar, la recherche d'une entité efficiente pour résoudre le même problème chez les Soninko nous a amené à retenir celle de kore.

- Chez les Soninko de notre échantillon (Goumal), l'unité de résidence regroupant plusieurs familles conjugales apparentées dans 78 % des cas, soit 32 unités, recouvre un mode de mise en culture spécifique : c'est celui d'au moins un grand champ (te khore). Il y a donc identification presque totale entre l'unité de résidence (ka) et l'unité de production définie selon ce critère : on définit ainsi un type d'exploitation majoritaire. 15 % (soit 6 unités) de ces unités de résidence ne cultivent pas de grand champ et sont ventilées également en exploitations qui ne comportent pas d'actifs masculins (en migration) où les femmes et enfants, seuls exploitants, cultivent uniquement des parcelles individuelles (la gestion de ces unités est souvent confiée à un proche parent du chef de concession) et en exploitations qui ont un effectif total très réduit (un couple et ses enfants) résultat du fractionnement récent d'une entité plus large : ces 15 % représentent un type d'exploitation **minoritaire**.

Au sein de l'unité de résidence, les modalités de mise en culture qui font référence majoritairement à un procès de travail collectif vont de pair avec une consommation collective du produit : le "ka" est organisé à 93 % en une seule cuisine, ce qui signifie qu'une mise en culture fortement individualisée (15 % de cas) n'implique pas une consommation individualisée, la tradition communautaire subsiste. Cet état de fait ne signifie pas que les règles de distribution du produit par chaque membre du groupe possédant un grenier sont uniformes, elles dépendent avant tout des potentialités de chacun, c'est à dire de l'importance respective des champs individuels.

En fait, définir une exploitation selon les modalités de la mise en culture (grand champ avec ou sans champs individuels, champs individuels seulement), fait référence à des types d'organisation du travail qui sont ainsi privilégiés. C'est en effet ces modalités qui déterminent l'appropriation du produit, totale ou partielle, par le chef de concession (kagunme) et expliquent les règles de distribution et de consommation. Cependant quelques références à

un ordre ancien plus communautaire éclairent l'inadéquation possible entre une organisation du travail individualisée et la maintien d'une seule cuisine.

Les unités de résidence, résultant du fractionnement plus ou moins étendu de la famille élargie sont des entités économiques autonomes même si des liens qui peuvent se concrétiser par une entraide entre deux ka ou le versement de rente sous diverses formes subsistent. "Les informateurs sont unanimes à déclarer que le patrilignage au cours de ces dernières années s'est fort désagrégé, ils considèrent expressément le petit reliquat de familles étendues restées unies comme les survivances d'un état naguère général" (1). Ce petit reliquat peut prendre la forme d'un fractionnement formel d'une exploitation en trois unités d'habitation, formel puisque les membres de chaque unité sont inscrits dans un procès de travail qui dépasse leur propre résidence ; ils se fondent lors de la mise en culture du (ou des) grand champ. Les 7,5 % manquants des unités d'habitations, soit 3 unités dans notre échantillon ne sont donc pas des entités économiques autonomes.

Cette fusion des hommes, des femmes et des enfants au sein de l'exploitation en un groupe de travail et de consommation forme un kore. Celui-ci ne doit pas être restreint au groupe de consommation et de distribution et peut comprendre dans un sens large des gens extérieurs participant alternativement à la production ou à la consommation du groupe : il s'agit d'anciens captifs.

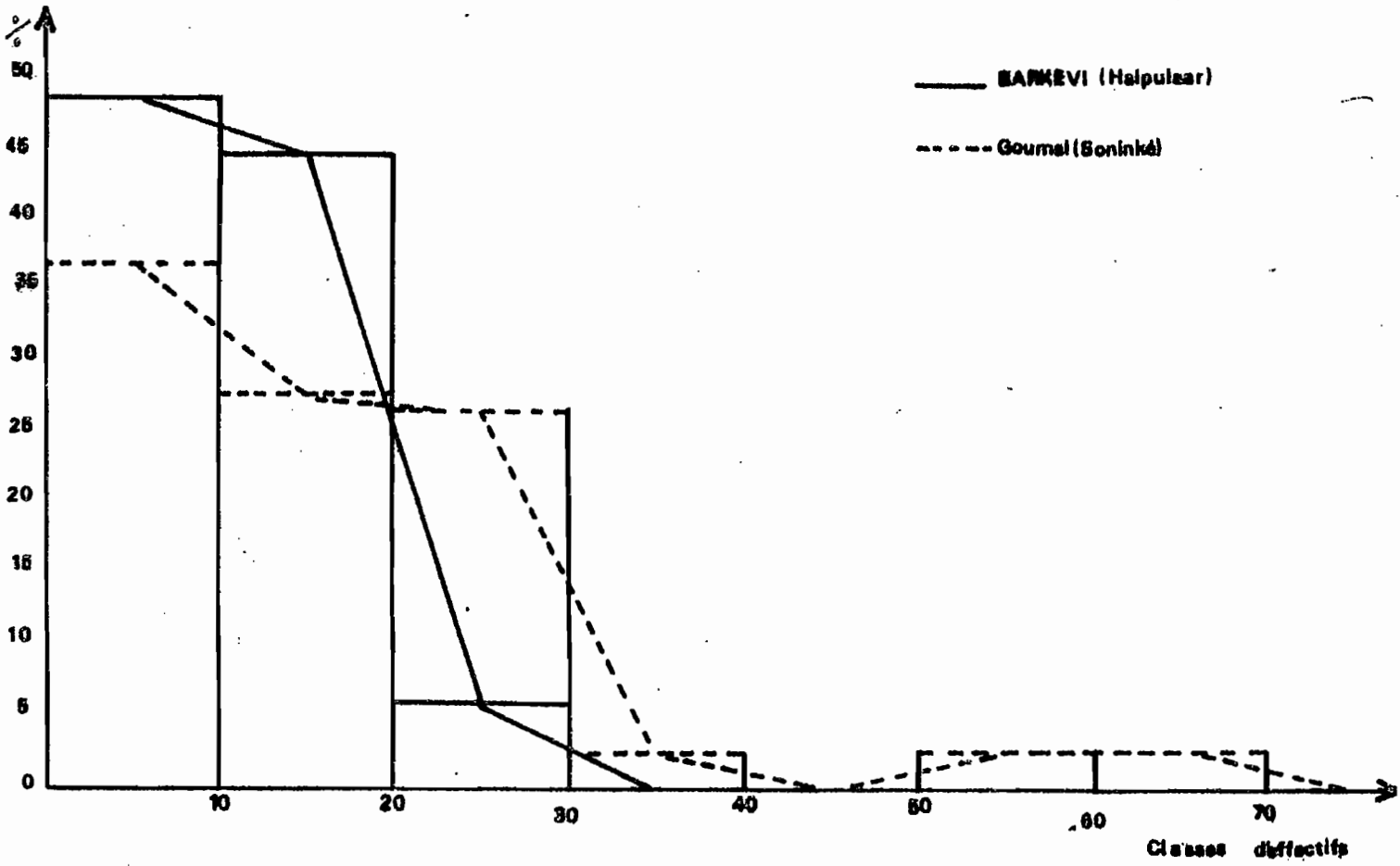
Le kore est donc l'unité économique qui permet de définir le contenu d'une exploitation soninke.

La distribution des exploitations selon leur effectif met en relief la forte dispersion de celles-ci. Dans l'ensemble, les grandes exploitations sont celles de hooro et les petites celles de komo et naxamala (artisans). En effet l'effectif moyen des premières est de 22 personnes et celui des secondes de 12 personnes (2) : ces données manifestent la survivance de grandes familles qui étaient établies sur une organisation intégrée de la production basée sur des rapports de travail inégalitaires entre aînés et cadets et l'apport de travail servile. Les chiffres font apparaître la relativité du fractionnement des exploitations et par extrapolation des unités d'habitation puisque celle-ci s'identifient à celles là dans 93 % des cas. L'effectif moyen qui est de 17 personnes par exploitation migrants non déduits et de 15 personnes migrants déduits relativise encore ce phénomène du fractionnement du patrilignage en plusieurs unités.

(1) Pollet et Winter "La société soninke - Dyahumu (Mali)" page 370.

(2) l'effectif des foyre de notre échantillon était de 10 personnes.

Graphique : Distribution des exploitations selon leur effectif.



B. Les superficies cultivées et le système de tenure foncière

Les Soninko (Goumal)

a. fonde

L'échantillon retenu couvre une population totale de 264 personnes, migrants non déduits, et de 237 personnes migrants déduits réparties en 12 exploitations.

La composition moyenne d'une exploitation indique l'importance de la ponction opérée par la migration (2,3 actifs dans notre échantillon) : les jeunes classes d'âge et les femmes vont donc être amenés à jouer un rôle non négligeable lors de la mise en culture.

Dès l'âge de 10 ans, quelquefois 8 ans, l'attribution d'un salouma (champ individuel) marque l'insertion complète des jeunes classes d'âge dans le procès de production, ce qui nous a amené à prendre comme limite inférieure d'"activité" l'âge de 8 ans

Une autre force de travail de substitution à celle partie en migration pourrait être celle des femmes ; cependant le petit nombre de champs de femmes apparaissant lors de la lecture de la division parcellaire du fonde relevé (1) s'explique par l'existence d'une spécialisation culturelle localisée près du village à proximité d'une mare. Indigo, riz rouge (soninko maro), arachides, patates et bissap font l'objet d'un procès de travail très individualisé, contrairement à celui des actifs masculins. Les quelques champs de femmes cultivés en mil Niobougou et Fela le sont par celles appartenant à des exploitations de petite dimension dont l'ensemble des effectifs masculins sont en France.

Tableau 2.1. : Composition moyenne d'une exploitation

Classe d'âge	Hommes		Femmes
	Présents	Migrants	
de 0 à 7 ans	2,8	-	3,1
de 8 à 14 ans	1,9	-	1,8
de 15 à 59 ans	3,7	2,3	5,45
plus de 60 ans	0,46	-	0,46
Total	8,86	2,3	10,81

(1) cf. la carte page 42

Ces exploitations couvrent une superficie totale de 38,4 ha, soit 3,24 ha par exploitation, pour un nombre moyen d'actifs masculin de 4,88 (1) la superficie moyenne par actif est donc de 0,66 ha, qui est ainsi nettement supérieure à celle du village voisin Halpulaar de Barkevi (0,42 ha). La rareté des terres de walo due à la faiblesse de la crue depuis plusieurs années et leur éloignement expliquent l'importance accordée par les cultivateurs soninko de Goumal à leur terroir de fonde.

La répartition des types de champ par exploitation se fait ainsi : 1 te khore (grand champ) et 1,55 saloumo (champ individuel) et moyenne par exploitation qui sont pour les premiers d'une superficie moyenne de 2,16 ha et pour les seconds de 0,7 ha. Ainsi 67 % des superficies cultivées pour une exploitation le sont sur les te khoro et 33 % seulement sur les saloumo (champs individuels).

Ainsi, déterminer la taille moyenne des parcelles par exploitation nous occulte l'extrême variabilité de celles-ci selon qu'on considère tel type de champ. A l'intérieur même de ces deux catégories de champ, les variations sont significatives.

Tableau 2.2. : Distribution de la superficie des "te khoro"

Superficies	0 à 1 ha	1 à 2 ha	2 à 3 ha	3 à 4 ha	4 à 5 ha
Distribution	17 %	41 %	8 %	17 %	17 %

Si la taille des grands champs varie en fonction du nombre d'actifs qui est en moyenne de 2,52 pour un te khore (entre ces deux variables apparaît une corrélation forte traduite par un coefficient de 0,83) celle des champs individuels nettement inférieure (0,7 ha en moyenne) dépend évidemment de l'âge des actifs, en relation avec le degré d'indépendance de chacun au sein du kore

(1) Pour déterminer le nombre d'actif par exploitation nous avons retenu les normes suivantes : de 8 à 15 ans : 0,5 actif, de 15 à 59 ans : 1 actif, plus de 60 ans : 0,5 actif.

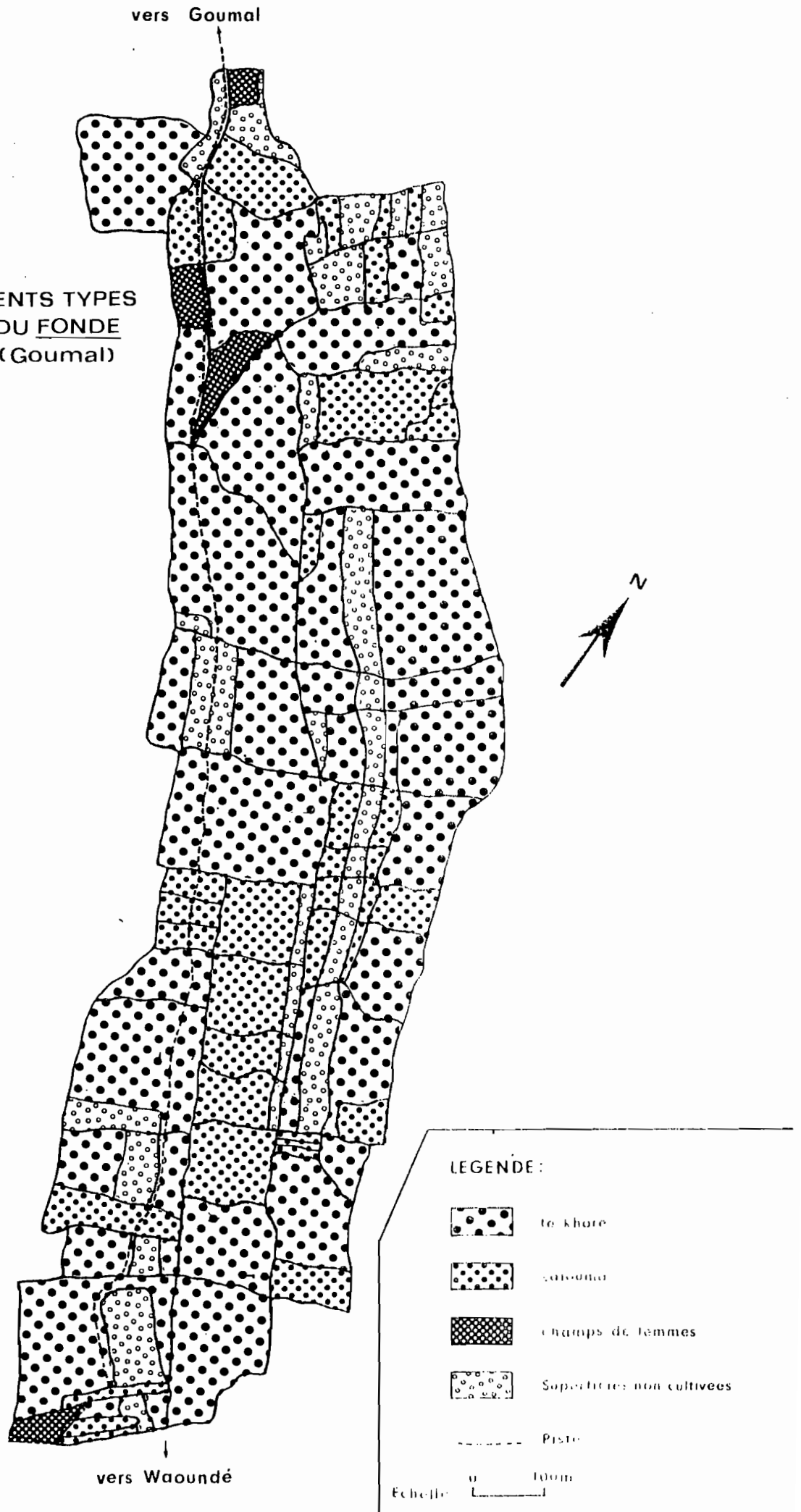
Tableau 2.3 : Age moyen des cultivateurs selon la taille des "saloumo"

Superficies	0 à 0,5 ha	0,5 à 1 ha	1 à 1,5 ha	1,5 à 2 ha	2 à 2,5 ha
Distribution des "saloumo"	46 %	24 %	12 %	12 %	6 %
Age moyen des cultivateurs	14 ans	31 ans	35 ans	37 ans	45 ans

Etablir une relation entre le nombre d'actifs et la taille des parcelles pose un problème dans la mesure où la majorité des actifs travaille au moins deux parcelles dans la journée. Pour obtenir le nombre d'actifs relatif à une parcelle déterminée (grand champ) il était nécessaire de mesurer le temps d'activité de chaque membre (journée ou demi journée) et de les agréger.

On voit en définitive que la lecture de la division parcellaire met en jeu par le biais de la détermination du taux d'activité pour chaque parcelle le fonctionnement de l'organisation du travail au sein de l'exploitation.

Carte. LES DIFFÉRENTS TYPES DE CHAMP DU FONDE DIAM-DIAM (Goumal)



b. Walo

La rareté foncière relative, souligné par nos informateurs en référence aux dernières années de sécheresse et l'accès difficile aux terres de walo (particulièrement lors de l'année de l'enquête) expliquent la quasi inexistence d'allocation de parcelles individuelles aux membres du kore. en effet, une parcellisation trop poussée rendrait négligeable la part de production appropriée et gérée par le kagumme et au contraire entraînerait une appropriation importante de la production totale par les autres chefs de ménage (ou leur fils en cas d'absence de ceux-ci puisque ces premiers versent jusqu'à leur mariage le produit de leur champ à leur mère) et donc une autonomie accrue de ceux-ci, même si les mécanismes de redistribution atténueraient ce phénomène. C'est la raison avancée par nos informateurs pour justifier l'inexistence de l'allocation de champs individuels (saloumo) et par la suite la taille des parcelles.

Tableau 2.4. : Distribution des parcelles de walo par superficie

Classes de superficie	0 à 1 ha	1 à 2 ha	2 à 3 ha	3 à 4 ha
Distribution des parcelles	15,5 %	46 %	23 %	15,5 %

Tableau 2.5. : Distribution des exploitations selon le nombre de parcelles cultivées

Nombre de parcelles	0	1	2
Distribution des exploitations	23 %	69 %	8 %

Ainsi 23 % des exploitants n'ont pas cultivé de walo cette année, leurs terres n'étant pas inondées, ils ne se sont pas adressés comme les 75 % restant aux Toucouleurs voisins. Les exploitants cultivent en moyenne 1,1 parcelle de walo d'une superficie moyenne de 1,75 ha.

Pour un nombre moyen d'actifs de 4,88 la superficie cultivée par actif en culture de décrue est donc de 0,38 ha qui indique le degré d'importance moindre des cultures de walo pour les Soninko de Goumal que pour leur voisins halpulaaren.

c. Le système de tenure foncière soninke (Haïré)

La disparition du lien de servitude, après le décret de 1905, c'est à dire la disparition du droit de propriété sur ce moyen de production qu'était la force de travail servile impliquait une revendication sur les terrains de culture de la part des anciens captifs. Les lois foncières de 1903, suppression du paiement de l'assakal, et de 1964 devaient confirmer les cultivateurs dans leur droit sur les terres : mises en valeur et abroger la situation de monopole des clans maîtres de la terre.

Sans avoir la prétention de saisir l'évolution des rapports au cours du XX^e siècle entre les clans détenteurs de droits fonciers traditionnels et les descendants de captifs et d'artisans, il s'agit ici de décrire l'état actuel des rapports fonciers entre ces deux couches sociales.

Etablir une typologie des différents statuts en matière de maîtrise ou d'usage des terres nous amène à discerner trois catégories dont le contenu socio-économique est spécifique : niine gumme (maître de la terre), tegunme (maître du champ) sorana (cultivateur).

Maîtrise de la terre

La multiplicité de la maîtrise foncière et son inégale répartition illustrent dans l'ensemble la hiérarchie des différents clans nobles niine-gumme. Par ordre d'importance, on cite les Soumaré, Sibi, Sakho et Silla. Si les premiers détiennent la chefferie du village, les seconds sont Manghe, c'est dire anciens chefs d'armée et courtisans de bonne condition et les derniers sont des familles maraboutiques.

Cette inégalité ne concerne que la détention foncière, elle ne s'applique pas aux privilèges qui s'en suivent. Les différentes fonctions relatives à la maîtrise de la terre sont identiques pour tous les clans, en particulier la dévolution d'un droit de culture ou la possibilité de mise en gage (teyle).

Maîtrise de la terre et pouvoir politique ne sont pas synonymes même s'il arrive qu'un chef de village (debegumme), arguant du versement par chaque cultivateur d'une corbeille du produit récolté (debugunekande), du règlement de litiges fonciers ou de la gestion des terres vacantes (jamankafo niino) se targue d'être en définitive l'unique propriétaire foncier.

En effet, la gestion des jamankafo niino, et l'appropriation des xabiila niino semblent être les principales émanation du pouvoir politique en matière foncière. Le premier terme recouvre des terres

vacantes à la mort de leur ancien tenancier, qui sont gérées par le chef de village et alloués à des alliés, par exemple de nouveaux immigrants, moyennant le versement d'une redevance dyaka (assakal) ou muso (etymologiquement "cadeau", son volume et son mode de paiement sont variables et fonctions des terres). Quant aux xabiila niino, elles font référence à un découpage territorial et à une appropriation clanique. En effet, les Haïranko se subdivisent en Maxananko, Bixolanko, Beninlanko et Sangiaranko ; ces subdivisions recoupent des implantations territoriales différentes qui sont dans l'ordre : Goumal et Toulel, Waounde, Dembankane - Verma - Wompou - Lobali et la région de Harr en Mauritanie. L'origine de leur dénomination est justement le nom des différents meneurs (tous de la famille Soumaré) des Haïranko tout au long de leurs migrations successives (1). Sur ces différents territoires ainsi délimités ont été appropriées ces terres nommées xabiila niino gérées par le plus anciens de ces subdivisions de clans. De même que dans la confédération de clans qu'était l'Haïré, au Gadyaga, la même appellation recouvrait des terres supervisées par le plus vieux des Bathily de chaque province (Goye et Kamera) sur lesquels étaient perçus, aussi bien sur les terres de walo fonde et dié-ri, des redevances par les jagarafu attachés au chef de la subdivision territoriale.

Cependant, en définitive, ces attributions foncières dévolues au chef de la subdivision territoriale (xabiila niino) ou au debegumme (jamankafu niino) sont relatives : la séparation des pouvoirs politique et foncier reste nette.

Dévolution de l'usage de la terre

Seuls sont reconnus maîtres du champ (tegumme), titulaires d'un droit de culture, les clans hooro alliés, installés récemment et auxquels ont été alloués des terres vacantes ou non défrichées, ou bien les descendants d'artisans et de captifs considérés comme affranchis (kome baganti). Il faut noter à ce sujet l'existence de droits de culture des descendants de jagarafu ou waanokunko de condition semi-servile, accordés pour les services rendus aux notables ou au Tounka, qui peut être très ancienne. Paradoxalement à l'heure actuelle la plupart des hooro souligne nommément l'ancien lien de dépendance de ses captifs ce qui l'amène à reprendre les classifications traditionnelles des komo. L'amalgame est entretenu entre un affranchissement acquis par la force ou à la suite d'un aménagement avec l'ancien propriétaire (redime). La permanence de certaines relations (prestations en travail ou autres) explique cette transpo-

(1) cf. page 6

sition au niveau du discours et le maintien de cette classification qui de droit ne recouvre plus rien.

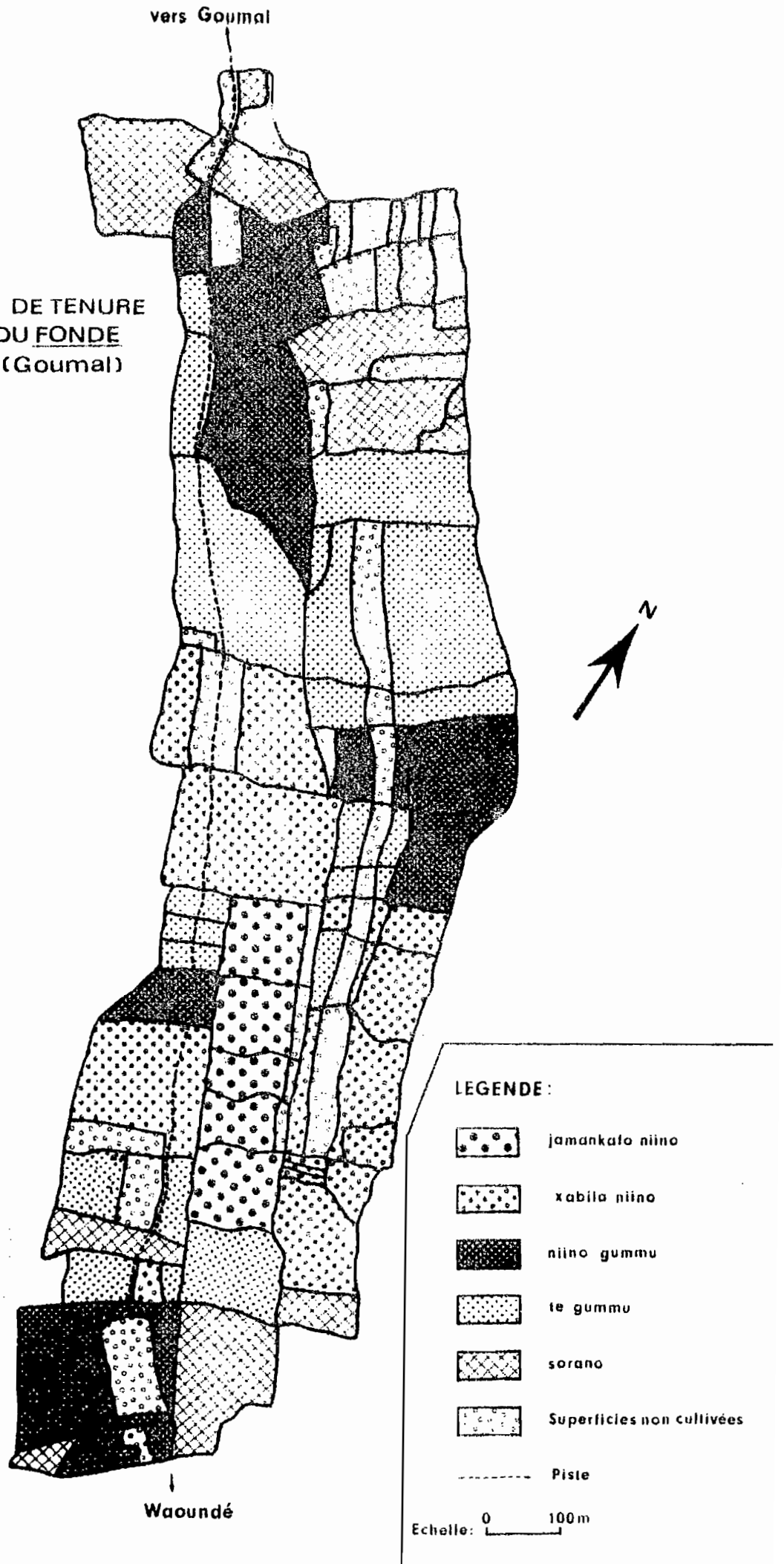
La maîtrise de la terre exclusive de la catégorie sociale des komo et naxamala, perpétue les liens de dépendance en réglementant les conditions d'acquisition des terrains de culture. Les protagonistes sont déterminés en fonction des anciens rapports serviles (67 % des tegunna "kome baganti" cultivent sur la terre des héritiers de leurs anciens "propriétaires"), ce qui pourrait expliquer le peu de formes diversifiées aussi bien sur terres fonde que hollalde ou walere des contrats relatifs à l'allocation des terres et donc des redevances s'y afférant.

Si la dyaka (assakal) s'applique à toute production, qu'elle ait été obtenue sur terres diéri, fonde ou hollalde-walere, muso et njoldi ne s'appliquent qu'aux kollangan et faloni (pale). Njoldi révélant la pularisation de certains termes relatifs aux cultures de walo est payé en numéraire (ce qui indique la monétarisation des redevances actuellement), avant l'entrée dans le champ. Muso qui signifie cadeau est payé après la récolte : son volume et son mode de paiement sont variables et dépendent d'un accord passé avec le niine gumme et varie en sus selon l'importance de la récolte (en cas de très bonne récolte sous pluie, muso peut même être versé par le cultivateur d'une terre fonde ou diéri). Il peut également sanctionner un droit de mutation et aider les héritiers du tegunna à obtenir l'accord du maître de la terre pour conserver le droit de culture.

Enfin, il existe un troisième statut relatif à la tenure foncière, celui de simple cultivateur, sorana. Ce statut est appliqué aux descendants de captifs qui ne sont pas considérés comme ayant obtenu un droit de culture : dans tous les cas observés ces derniers livrent au niine gumme ou au tegunna des prestations en travail. C'est la forme résiduelle la plus représentative des anciens rapports serviles, se concrétisant par le travail du matin variable selon les exigences du bénéficiaire (2 à 5 fois par semaine aussi bien sur walo que sur fonde d'hivernage) dont la détermination est établie selon les anciennes règles d'héritage de la force de travail servile (1), alors que l'allocation d'un champ pour le kore (groupe de production et de consommation) du dépendant, permet à celui-ci de travailler l'après-midi et les quelques matinées de libre.

(1) cf. page. 61

Carte. LE SYSTEME DE TENURE FONCIERE DU FONDE DIAM-DIAM (Goumal)



Les Halpulaaren (Barkevi)

a. Fonde

Notre échantillon est formé de 12 exploitations représentant 128 personnes migrants non déduits, 106 migrants déduits. La composition moyenne par exploitation en indiquant le nombre d'actifs qui est de 2,20 explique la faiblesse de la superficie moyenne par exploitation qui est de 0,92 ha. Le nombre de champs relativement élevé par exploitation, 2,18 parcelles compense la petite taille des parcelles, 0,43 ha en moyenne, révélée par la lecture de la division parcellaire du fonde cultivé pendant l'hivernage 1977.

Tableau 2.6. : Composition moyenne d'une exploitation

Classe d'âge	Hommes		Femmes
	non migrants	migrants	
de 0 à 7 ans	1,73	-	1,5
de 8 à 14 ans	1,1	-	1,1
de 15 à 59 ans	1,6	0,9	2,45
plus de 60 ans	0,1	-	0,1
Total	4,53	0,9	5,15

L'ensemble des exploitations de notre échantillon apparaît comme relativement homogène quant à leurs effectifs masculins respectifs : c'est ce qui indique leur faible dispersion presque deux fois moindre que celle de l'échantillon des exploitations soninko de Goumal. Ces constatations reprennent les phénomènes décrits antérieurement (1).

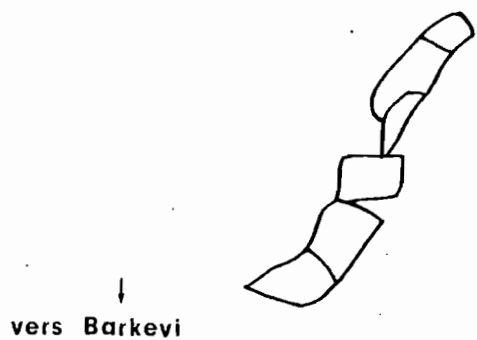
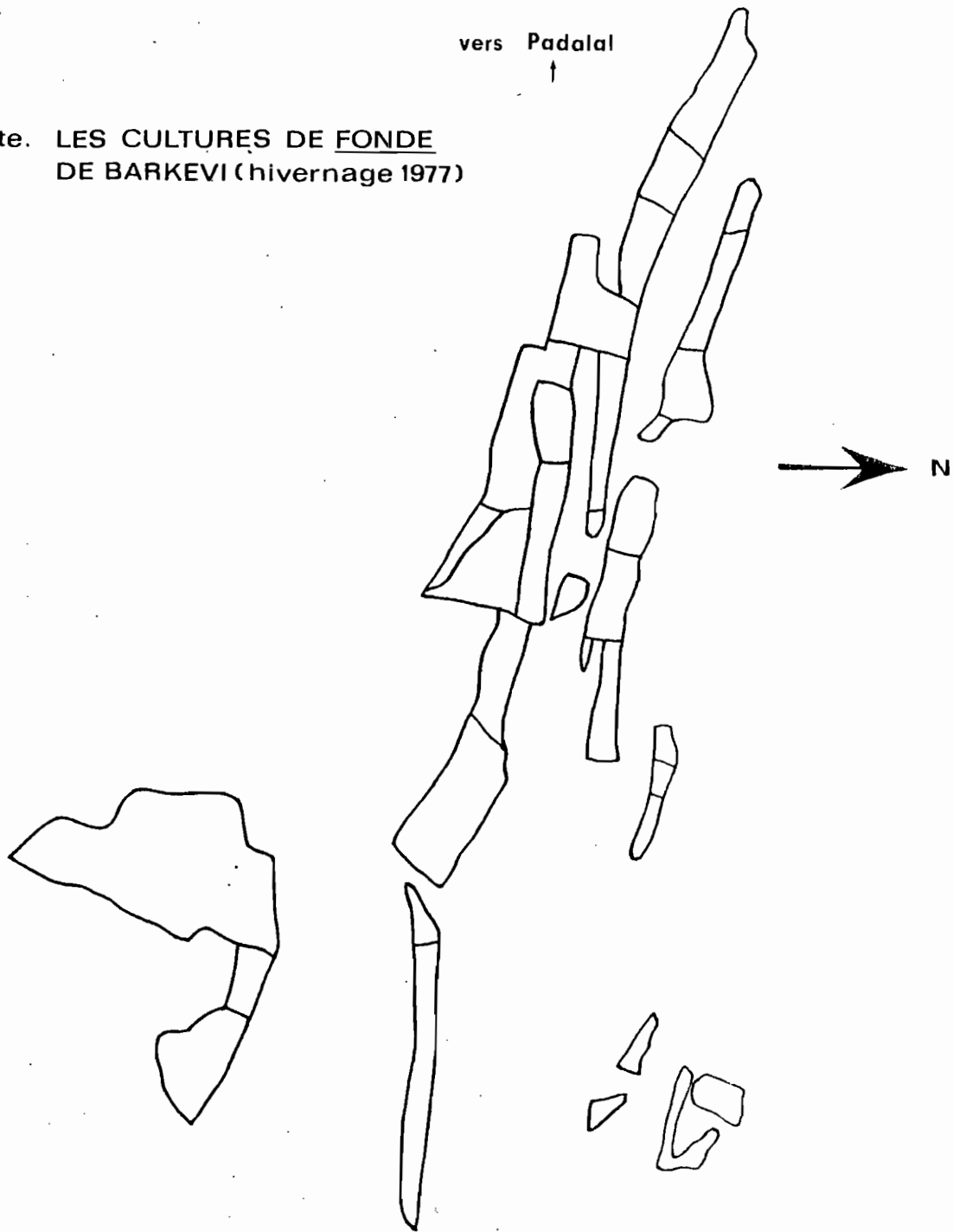
A partir du nombre d'actifs, l'organisation du travail ne présentant pas une structure complexe, comme c'est le cas pour les Soninko de Goumal, en particulier l'absence d'un volume important d'échanges de travail, il est aisé de calculer une superficie cultivée par actif qui est de 0,42 ha.

En définitive l'exploitant halpulaar de Barkevi cultive plusieurs champs d'une faible superficie, ce qui recouvre une individualisation de la mise en culture (2) et qui révèle l'importance des terres fonde puisque la superficie par actif, même si elle est nettement inférieure aux voisins soninko reste supérieure à celle des terres de diéri en aval de Matam.

(1) cf. page 38.

(2) L'exposition du parcellaire relevé (cf. la carte page 42) atteste la faible superficie de l'ensemble des parcelles qui peut être opposée à celle des parcelles cultivées par les Goumalinko.

Carte. LES CULTURES DE FONDÉ
DE BARKEVI (hivernage 1977)



Echelle 0 100m

1 hectare

b. Walo

Tableau 2.7 : Distribution des exploitations selon le nombre de parcelles cultivées

Nombre de parcelles	0	1	2
Distribution des exploitations	8,3 %	58,3 %	33,3 %

Le tableau 2.7 nous indique un taux d'exploitant cultivateur de walo bien supérieur à celui de Goumal puisque seulement 8,3 % n'ont pas cultivé soit proportionnellement 3 fois moins que les Soninko de Goumal. Le fort pourcentage d'exploitations qui mettent en culture 2 parcelles fait référence au processus de mise en culture lui-même sur des parcelles individualisées, ce que corrobore l'importance des parcelles de faible superficie (moins d'un hectare : 29 %).

Tableau 2.8 : Distribution des parcelles de walo selon leur superficie

Superficie	0 à 1 ha	1 à 2 ha	2 à 3 ha	3 à 4 ha	4 à 5 ha
Distribution des parcelles	29 %	29 %	14 %	14 %	14 %

L'exploitant Malpulaar de Barkevi met en culture 2,4 ha répartis sur 1,2 parcelle de walo, soit 1,1 hectare par actif, 3 fois plus que les Soninko de Goumal. Ainsi apparaît nettement l'importance des terrains cultivés en dé-crise par les gens de Barkevi qui s'explique par un accès beaucoup plus aisé et la détention de droits de culture dans la cuvette de Boguel. Il est sûr que le rapport aurait été différent si les terrains de Soninko de Goumal avaient été inondés.

C. Temps de travaux et organisation du travail

Les Soninko (Goumal)

a. Temps de travaux

1. fonde

La spécialisation culturelle et la localisation de leurs champs impliquent une faible participation des femmes à la mise en culture des champs de mil. Que ce soit à temps plein (1) ou à temps partiel.

Tableau 2.9. : division sexuelle du travail

Opération culturale	Défrichement	Semis	Sarclage I	Sarclage II	Gardiennage	Récolte	Transport
Hommes	93,5 %	54 %	93 %	92 %	54 %	88 %	91 %
W Salarie	3,5 %		3 %	5 %			
Femmes	3 %	46 %	4 %	3 %	46 %	12 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

W= travail.

Leur participation se borne aux semis, gardiennage et dans une moindre mesure à la récolte et au transport. Toutefois une mesure de l'effort global devrait prendre en compte outre la participation sélective aux opérations culturales sur les champs de Fela et Niobougou, la mise en culture localisée et les tâches domestiques, ce qui révéleraient le travail considérable livré par elles.

Sans avoir été l'objet d'une étude précise, nous avons pu observer que la mise en culture des champs de femme se fait à toutes les étapes très individuellement (ce qui n'élimine pas les possibilités d'entraide) et présente ainsi un caractère original par rapport à celle des actifs masculins que nous allons analyser dans son déroulement.

L'appel à des Maures harattine pour se substituer à la main d'oeuvre migrante est principalement le fait d'exploitation dont la totalité des actifs est absente (7,5 % lors de l'hivernage de 1977) ou à celle de faible effectif dont l'unique membre actif est tombé malade. En aucun cas il n'y a valorisation d'un prolétariat agricole en formation.

(1) cf. carte page 42 : le petit nombre de champs de femme.

Une distinction pratique peut être établie entre travaux effectués collectivement, défrichage, semis et gardiennage, récolte et transport et ceux réalisés suivant des règles complexes de répartition du travail qui sont dictées par la place de chaque membre actif dans la hiérarchie du groupe : il s'agit des deux opérations de sarclage.

Tableau 2.10 : journées de travail par opération culturale pour un hectare.

Opération	Défrichement	Semis	Sarclage I	Sarclage II	Gardiennage	Récolte	Transport
Journées de travail/ha	11	6,8	26	24	22	3,2	2

La comparaison avec les chiffres obtenus lors d'enquêtes précédentes (1) montre que les opérations de défrichage et de semis sont particulièrement longues. La couverture végétale relativement dense sur ces terres de fonde explique le temps élevé passé à défricher qui est supérieur à celui nécessaire en moyenne sur une terre diéri. Quant aux semis, une terre plus argileuse que celle du diéri explique que l'on obtienne un chiffre se rapprochant de ceux relatifs au walo.

Les opérations de gardiennage apparaissent comme étant de courte durée : il est sûr que la multiplicité des champs collectifs permet à un seul individu d'étendre son aire d'action. Ainsi par exemple deux membres actifs partent pour le gardiennage de deux grands champs et des parcelles individuelles adjacentes, ce qui donne une superficie gardée par actif élevée. Enfin, fonction du déficit pluviométrique de l'année de l'enquête, la faiblesse de la production obtenue explique les temps de récolte et de transport particulièrement courts. Ce qui sous estime la participation des femmes en temps normal à ces deux opérations puisqu'une mobilisation totale de la force de travail n'était pas toujours nécessaire. Le transport de la récolte s'effectue par pirogue, le fonde cultivé se trouvant en amont du village ; la majeure partie (65 %) des exploitants est propriétaire d'une pirogue, dans le cas contraire, le versement d'un dixième de la récolte compense la location.

(1) J.L. Boutillier "La moyenne vallée du Sénégal" p. 106-109.

(2) J.P. Minvielle : "Migrations et économies villageoises" p. 109-112.

Relever les temps de travaux relatifs aux opérations de sarclages nécessitaient de tenir compte des différents modes d'organisation du travail (1) qui impliquent une division de la journée, le cas le plus commun étant le travail du grand champ le matin et des champs individuels l'après-midi. Une enquête systématique nous a permis de relever les temps de travaux par journée ou 1/2 journée pour chaque membre actif, de les reporter à chaque parcelle cultivée et de comptabiliser ainsi les journées de travail effectif relatives aux opérations de sarclage.

26 jours pour le premier sarclage et 24 jours pour le second en moyenne sont nécessaires pour un hectare cultivé.

L'existence des "grands champs" (d'une taille moyenne de 2,16 ha) expliquent ces courtes durées de sarclage : en effet celles-ci sont fonction décroissante des superficies des parcelles cultivées, caractéristique illustrée par les données différenciées selon les catégories de champs.

Tableau 2.11 : Jours de sarclage pour un hectare par catégorie de champ.

Opération culturale		1er sarclage	2è sarclage	Total
Jours de sarclage/ha	Salouno	32	28	60
	Te khoro	15	13	28

(1) Les modes d'organisation du travail nous ont posé le même problème lors de l'établissement d'une relation entre le nombre d'actifs et la taille des te-khoro, cf. page 41.

2. valo

- Opérations culturales

Une innovation culturelle tant des Soninke de Goumal que des Halpulaaren de Barkevi consiste à introduire dans le déroulement de la campagne culturale, après le défrichage et le 1er désherbage et avant les semis, un second désherbage accompli minutieusement dénommé rasse en Halpulaar et diougou en soninke. Nous verrons que tous les cultivateurs ne pratiquent pas ce deuxième désherbage.

Le tableau 2.12 établit une équivalence des termes entre le Halpulaar et le Soninke et par la même occasion retrace les diverses opérations : abattage des arbres (leore ou sagande), cultèvement des arbustes (sopitade ou gollie) brûlis des mauvaises herbes (doudial ou dougande), deuxième désherbage (rasse ou diougou), semis (diabere ou tipe) décomposé en aore, wakere et tapere (halpulaar) ou diabande, dopande, tipe (Soninke) ; enfin le sarclage proprement dit remde ou diadié qui précède le gardiennage (kourngal ou rateye) la récolte tiognal ou feteye) et le transport (mattinde ou ganande).

Tableau 2.12 : Opérations culturales dans le valo : termes comparatifs Soninke Halpulaar

<u>Soninke</u>	: sagande	: gollie	: dougande	: diougou	: tipe	: diabande	:
						: dopande	:
						: tipe	:
<u>Halpulaar</u>	: leore	: sopitade	: doudial	: rassa	: diabere	: aore	:
						: wakere	:
						: tapere	:
<u>Soninke</u>	: diadié	: rateye	: feteye	: ganande	:		:
<u>Halpulaar</u>	: remde	: kourngal	: tiognal	: mattinde	:		:

- temps de travaux

Tableau 2.13 : Nombre de journées de travail pour 1 hectare par opération culturale

Opération culturale	Défrichage	Désherbages	Semis	Sarclage	Gardiennage	Récolte	Transport
Nbre de journées/ha	2,05	4,8	9,5	7,4	41	5,1	1,8

Tableau 2.14 : Distribution des jours de travail pour un hectare par sexe et opération culturale

Opération culturale	Défrichement	Desherbages	Semis	Sarclage	Gardiennage	Récolte	Transport
<u>Hommes</u>	W familial 98 %	96 %	43 %	97 %	51 %	74 %	87 %
	Salarial 2 %	4 %		3 %			
<u>Femmes</u>	-		57 %		41 %	25 %	13 %
<u>Total</u>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

W= travail

La division sexuelle du travail, d'ordre qualitatif, concerne les semis, le gardiennage, la récolte et le transport ; elle révèle l'apport non négligeable du travail féminin sur les terres de walo, plus important que celui comptabilisé lors des cultures de fonde. En effet, la culture de quelques faloni (pale), cultivés accessoirement par les femmes, ne mobilise pas autant la main d'oeuvre féminine que lors des cultures d'hivernage spécialisées.

Le chef d'exploitation en mobilisant ainsi la main d'oeuvre féminine pour des opérations ponctuelles contrôle une force de travail suffisante : de même que pour la culture sous pluie, l'appel à une main d'oeuvre de substitution employée lors du défrichage et du sarclage reste très marginale. Le "salarial" agricole est conçu comme une simple substitution à l'absence de la force de travail.

Si la division parentale n'a pas cours sur les terres walo des Soninko de Goumal, pour les raisons exposées précédemment (1), les rapports de dépendance entre nobles et descendants de captifs se concrétisent sur le walo comme sur le fonde, par des prestations en travail. Ces prestations ne se justifient pas par une contrainte économique directe, accès à la terre, puisque les komo peuvent court-circuiter le système ordinaire d'allocation de terres en s'adressant aux Halpulaaren voisins, elles ne sont pas dans l'ensemble de la même ampleur que sur terres fonde. Néanmoins, l'existence de celles-ci révèle le tissu (plus ou moins lâche) de relations complexes entre hooro et komo, qui trouve son fondement économique en d'autres occasions (location de terres fonde de faloni) : comme sur les terres fonde ce sont les descendants de captifs de familles maraboutiques qui livrent le plus de prestations, confirmant ainsi leur statut particulièrement défavorable.

(1) cf. page 43.

b. Organisation du travail

1. Rapports aînés-cadets

Leur spécificité repose sur la mise en pratique du principe de la seniorité collatérale, c'est ce que révèlent les observateurs de la société soninke (Monteil, Meillassoux, Pollet et Winter). En effet, outre le travail de tous les membres sur les grands champs le matin (encore que la force de travail fournie par chacun puisse être inégale), un apport de travail de la part des cadets se réalise, successivement selon le rang d'aînesse, lors de la mise en culture des champs individuels l'après-midi. Le travail de l'après-midi selon un schéma idéal est donc ainsi organisé : tous les membres, sauf le chef du kore qui continue à travailler l'après-midi sur le te khore, vont travailler sur le champ du plus âgé, puis sur le champ du deuxième d'après le rang d'aînesse et ainsi de suite, cependant qu'à chaque fois le bénéficiaire de ces prestations en travail reste travailler sur son champ.

. L'exemple de la famille N. donne une illustration concrète de ce mode d'organisation. Le kore de Seydou Fode N., âgé de 70 ans, mais participant alternativement à la mise en culture, comprend en dehors de son chef 6 membres actifs : les frères du chef âgés respectivement de 65 et 43 ans, les fils de ses frères (16, 14 et 15 ans) et son fils âgé de 28 ans. Dans ce cas précis le chef d'exploitation cultive un champ individuel.

Tableau 2. 15 : Distribution de l'ensemble du travail fourni (sarclages) sur les "saloumo" selon le rang d'aînesse.

	A soi	A autrui	Par autrui
Seydou Fode N.	1,7 %	-	10 %
Boubacar Fode N.	5,1 %	1,6 %	8,5 %
Samba Fode N.	6,8 %	3,4 %	6 %
Mamadou Boubacar N.	6,8 %	5,1 %	5,1 %
Demba Boubacar N.	5,9 %	6,8 %	3,4 %
Drissa Samba N.	3,4 %	8,5 %	-
Boubou Seydou N.	3,4 %	8,6 %	-

Le tableau 2.15 nous donne la répartition de l'ensemble des dépenses de travail en travail effectué, donné et reçu. Les divers échanges bénéficient aux aînés et principalement au chef puisque celui-ci reçoit 6 fois plus de travail qu'il n'effectue sur sa propre parcelle alors que pour son frère cadet le plus proche, le rapport n'est que d'un peu moins de 2. C'est un relevé quotidien qui nous a permis de déterminer les dépenses de travail effectué ou reçu et la durée moyenne de travail (30 mn) de chaque membre du groupe sur une parcelle déterminée de son aîné.

Pollet et Winter (1) ont dressé l'inventaire de toutes les variantes possibles d'organisation du travail des Soninko du Dyahunu (Mali) lors de la mise en pratique du principe de la seniorité collatérale, variantes qui sont fonction de relations de parenté des membres concernés.

Ce type d'organisation, dans notre échantillon, reste en vigueur dans 17 % des exploitations. Il est donc minoritaire contrairement à celui qui consiste à mettre en culture un (ou des) te khore sans application de la seniorité collatérale (un mode résiduel qui ne consiste à ne cultiver que des saloumo étant pratiqué dans 5 % des exploitations). Ainsi, c'est l'organisation caractérisée par le maintien du travail du matin de tous les membres du kore sur le te khore et l'abandon des prestations en travail régies par le rang d'aînesse sur des champs individuels cultivés l'après-midi, qui est majoritaire.

Le kore dirigé par Mamadou S. en est un exemple. Ce groupe est composé de 5 membres actifs : le chef 69 ans, son frère (57 ans), les fils du chef (19 et 15 ans) et le fils d'un autre frère (17 ans). Ces trois derniers travaillent leurs champs individuels l'après-midi sans aucune prestation de travail de l'un envers l'autre. Cependant si le rang d'aînesse ne détermine plus les temps de travaux alloués par chacun sur les champs individuels, c'est en son nom que les deux aînés du kore fournissent un effort total inférieur de 40 % à celui des autres membres sur le te khore.

Cette tendance à l'individualisation des rapports sociaux de production est relevée par Pollet et Winter (2). La forme la plus parfaite qui conduit au démantèlement du groupe de travail et d'habitation leur semble être entre autres, mais c'est surtout cet argument qui est développé, l'expression d'une opposition entre frères, résultat indirect de l'abolition de l'esclavage puisque le cadet ne trouve plus l'avantage qui était de profiter du surproduit créé par le travail servile, à l'ancien système. Cependant, la taille (3) de l'unité de résidence semble nous indiquer que le processus de démembrement du "ka", est relatif. Son corrolaire, la désagrégation des groupes de travail, kore, l'est aussi, comme l'indique le petit nombre d'exploitations individualisées (4).

(1) "La société soninke -- Dyahunu (Mali)" pages 378 et suivantes.

(2) " " " " " " " "

(3) cf. page 38

(4) cf. pages 36- 37

Ceci s'explique, puisque le rapport de travail fondamental qui lie le chef à ses dépendants reste généralisé, c'est le travail sur le te khore auquel tous les actifs du carré participent, et que, d'autres sources que le travail servile peuvent **alimenter** le stock de biens redistribués selon le mode traditionnel et permettre sa reproduction : ceux-ci sont à rechercher principalement dans l'aflux monétaire constitué par l'épargne de la migration.

Ainsi, la disparition progressive d'une organisation du travail fondée sur l'application du principe de la seniorité collatérale n'implique pas systématiquement une désagrégation des rapports familiaux, car le rapport de production dominant ainsi que le mode de distribution traditionnel, supports de l'autorité du chef qui centralise et accumule les richesses se reproduisent majoritairement, ce qui sauvegarde l'orientation communautaire d'un système socio-économique fortement hiérarchisé.

2. Rapports hooro/komo.

"Le rapport sur la captivité" (1894) de Mazillier témoigne des anciens rapports de travail entre maîtres et captifs : le maître a droit au travail des captifs obtenus par la guerre ou la traite jusqu'à deux heures de l'après-midi. Les captifs disposent de leur temps après deux heures et toute la journée du vendredi". Ce témoignage est confirmé par Charles Monteil (1) dans "Fin de siècle à Médine" : "... de une à trois heures les mêmes personnes (moins les captifs de case) travaillent pour le successeur éventuel du chef de famille".

Il semble que le captif cultivait l'après-midi sur des champs alloués par son noble et n'était donc pas introduit au dernier rang dans la hiérarchie du groupe de travail, avec comme conséquence de cultiver pour chacun de ceux qui jouissent l'après-midi du travail de leur cadet.

Il est certain que l'état héréditaire de l'esclave déterminait un rapport d'exploitation dont les modalités variaient avec sa condition. Celui-ci pouvait redimer son travail : "un captif de case peut toujours se libérer de tout travail envers son maître en payant une pièce par an (la pièce de guinée valait autrefois 100 mouds, qui est l'impôt dû au maître par le captif qui ne travaille pas). C'est ce que l'on nomme se sortir des mains "kitti bagade" (Charles Monteil).

Meillassoux dans son étude sur les esclaves à Gumbu (Mali) énumère ces modalités sous-tendant une classification des esclaves. Cependant, nous avons retenu la typologie suivante des diverses conditions de l'esclave en vigueur au Gadyaga et dans l'Haïré à partir de la classification d'Abdoulaye Bathily (2) complétée par des entretiens avec des griots de Verma et Dembankane. (3).

De condition semi-servile les komo xooro (grands captifs) que sont les jagarafu et les waanokunko peuvent eux mêmes employer des captifs pour mettre en valeur leurs champs alloués par les chefs de subdivision territoriale (Haïré) ou le Tounka (Gadyaga) en récompense des services rendus. En effet, les premiers prélevaient les taxes sur la récolte des jamankafo niino (terrains de réserve) et les seconds passé sous la protection d'un hoore (homme libre) devenaient soldats.

Ayant un sort moins enviable, les komo saarido (captifs nés dans la maison) et surtout les komo xobonto (achetés récemment) pouvaient

(1) Bulletin IFAN T. XXVIII Janv. - Avril 1966 n° 1-2 page 115.

(2) cf. Thèse d'A. Bathily page 319.

(3) Modi Gessere et Bassari Gessere.

aussi dépendre d'un naxamala (artisan) et dans ce cas être dénommé en fonction de la caste de leur maître (à titre d'exemple les garants ko-komo captif du cordonnier, ou les dagankomo, captifs du forgeron). Enfin certaines captives pouvaient accomplir des tâches domestiques (komo tumbaamu ou komo gaado pour les nurses).

Il semble que les cas d'affranchissement aient été rares (1) dans ce cas kome bagante est la dénomination pour qualifier ces privilégiés.

L'appropriation de cette force de travail que constituait les captifs assimilés aux biens "debouts", nabur siginto (2) permettait le dégagement d'un surproduit par le maître qui bénéficiait ainsi d'une rente en travail.

• La dernière législation de 1905 édictée par les autorités coloniales et relative à l'émancipation des esclaves devait modifier évidemment ce système d'exploitation. Une histoire de l'émancipation des captifs à l'échelle de la région étudiée aurait nécessité une enquête systématique que nous n'avons pas encore pu mener à bien. Quelques éléments nous en sont fournis par Denise Bouche (3) qui, pour illustrer les ambiguïtés de la politique officielle d'émancipation et ses conséquences prend justement pour exemple le village de liberté de Bakel. Elle relate qu'en l'année 1896 l'administrateur Reaux appliquait à la lettre les instructions qui régissaient la libération des captifs (de droit et immédiate) en vigueur au Sénégal et entraînaient par là même un gonflement des effectifs du village, auparavant soumis au système appliqué au Soudan beaucoup moins favorable : il fut remplacé finalement par un administrateur qui avait une interprétation de la loi beaucoup plus laxiste. Il s'ensuivit que le village se vida en quelques mois puisque les libérations étaient interrompues et que désormais les captifs hésitaient à s'y rendre sachant le sort qui leur serait réservé quand leur maître soninke dont la réputation de dureté est soulignée par Mazillier, viendrait les reprendre. Cet exemple souligne la relativité des libérations de captifs dans la région.

• Les migrations de diverses natures ont servi d'échappatoires à des conflits sociaux qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle (et ambiguë) des anciens captifs. L'examen des rapports de travail

(1) cf Thèse d'A. Bathily page 328.

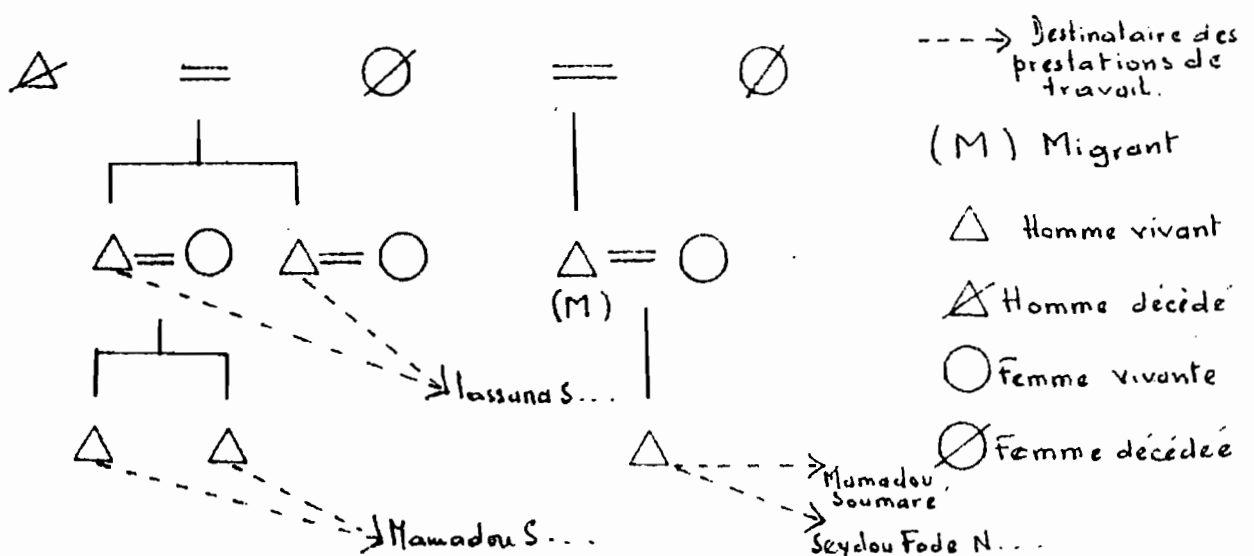
(2) ~~cf~~ Monteil page 100, Bull IFAN, T. XVIII Janv. Avril 66. n° 1-2.

(3) "Les villages de liberté en Afrique Noire Française". Denise Bouche page 97 et suivantes.

actuels entre nobles et descendants de captifs nous permet de comprendre sur quelles bases les anciens rapports de production ont été réaménagés.

En premier lieu apparaît une mise en pratique partielle, puisqu'elle concerne 25 % des exploitations observées ayant à leur tête un descendant de captifs, du principe de la séniorité collatérale. Ainsi le processus d'émancipation aurait permis de renforcer la constitution de quelques lignages ayant adopté le principe de l'organisation du travail traditionnelle des familles nobles. Ce phénomène dans la mesure où il serait observable sur un échantillon plus vaste que le nôtre contribuerait à remettre encore une fois en cause le processus présenté comme irréversible du démembrement des groupes familiaux. La considération suivante de Pollet et Winter à propos de la situation antérieure des captifs permet de situer le changement intervenu : "Si par naissance l'homme libre fait partie d'un lignage, l'esclave nouvellement appartient à un individu, un maître, celui de sa mère" (1).

C'est en référence à cet ancien droit d'héritage sur la force de travail que s'explique la destination de prestation en travail que l'on a pu observer lors de la mise en culture par les gens de Goumal sur les terres de fonde : le descendant de captif effectuera les prestations en travail sur les champs du "propriétaire" de sa mère ou du fils de celui-ci. Comme l'illustre l'exemple de Doumbouya B. et de sa famille, il est tout à fait possible de trouver plusieurs bénéficiaires des prestations en travail effectuées par les membres d'un même korté.



(1) Pollet et Winter : "La Société Soninke - Dyahunu (Mali)" page 243.

Ainsi suivant ces règles d'"héritage" de la force de travail le père et le fils ne vont pas travailler chez le même hoore. Cependant, un cas intéressant nous est fourni par le fils du troisième frère qui va à la fois chez le hoore de son père (qui est en France) et évidemment le hoore de sa mère. (Ne sont représentées que les prestations fournies lors des campagnes culturelles sur fonde d'hivernage et walo, et les membres du kore indispensables à cet essai de représentation).

Caractéristique de 37 % de ces exploitations, les prestations en travail reproduisent d'une manière dégradée l'ancien système d'exploitation de la main d'oeuvre servile : de nombreuses tâches telles que puisage de l'eau de la femme du hoore par sa captive ou une aide épisodique très diversifiée peuvent être les seuls signes révélateurs d'une allégeance ancienne. En ce qui concerne ces exploitations, ces prestations sont accompagnées dans tous les cas d'une redevance foncière dont le bénéficiaire est le même que celui des prestations en travail.

Ainsi, s'établissent des rapports de dépendance matérialisés par des prestations en travail et le versement d'une redevance (la dyaka exclusivement sur terre fonde) et dont les supports sont un ancien droit sur la force de travail et l'appropriation foncière par les clans hooro. Ils peuvent être accompagnés du versement d'autres prestations et redevances sur les terres de walo. La forme la plus accomplie de ces rapports se présente lorsque prestations et redevances sont observables simultanément. Mais en signe d'un ancien état de subordination les cultivateurs descendants de captifs, sans être prestataires de travail, s'adresseront à la famille dont ses ascendants dépendaient pour obtenir une terre ; dans ce cas, seul le versement d'une redevance déterminera un rapport de "clientèle" tenu. Enfin quelques exploitants komo 22 % s'adresseront indistinctement aux familles hooro, ce qui manifeste une émancipation réelle. Tous les cas d'obtention de droit de culture ont été envisagés puisque aucun descendant de captif n'est considéré comme niine gumme, maître de la terre, par l'ensemble des villageois, ce qui lui permettrait de ne pas payer les redevances.

Les Halpulaaren (Barkevi)

Temps de travaux

1. fonde

Une mise en culture très individualisée que révèle la faible taille des parcelles va de pair avec une structure simple d'organisation du travail au sein du groupe et un apport de travail étranger à l'exploitation, d'un volume peu important. Ce dernier peut être ventilé en daol, doftal, bettodi et balotérai. Si le daol employé actuellement pour qualifier un travail rétribué monétairement, concerne surtout le défrichage et les deux sarclages accomplis principalement par des Maures harattine, le doftal qui, lui n'implique pas de rétribution monétaire, (le repas de midi est souvent la seule compensation à cette aide bénévole) s'applique à toutes les opérations culturelles, principalement récolte, gardiennage et sarclage, il peut réunir une ou partie de la classe d'âge et prendra alors le nom de bettodi. Enfin le balotéral, entraide réalisée principalement lors des semis et des récoltes peut recouvrir à la suite d'un midin (1) un échange de travail inégal puisque le dimo ne se déplacera sur le champ du mattioudo que pour les semis alors que ce dernier pourra effectuer des prestations de travail au moment du sarclage une ou deux fois par semaine, comme nous avons pu l'observer dans deux exploitations, ce qui relativise ces prestations résiduelles de rapports serviles qui semblent avoir été moins durs en milieu tiedo que torodo.

Tableau 2.16 : Jours de travail à l'hectare par opération culturelle

Opération culturale	Défrichage	Semis	Sarclage I	Sarclage II	Gardiennage	Récolte
Jours de travail par hectare	11,5	7,6	36	28	38	4
Transport	1,2					

(1) nouvelle relation entre sebbe et mattioube, suivie de prestations en travail et dont une parenté fictive est le fondement idéologique.

Tableau

: Distribution des jours de travail à l'hectare par opération culturale et par sexe.

Opérations culturales		Défrichage					Semis					Sarclage I					Sarclage II				
		D	d	B	F	S	D	d	B	F	S	D	d	B	F	S	D	d	B	F	S
Division sexuelle du travail	Hommes	7%	0,7%	1,3%	91%	100%	1,5%	2,5%	8,9%	40,1%	53%	10%	2,3%	6,4%	2,5%	95%	7,8%	2,3%	4,9%	81%	96%
	Femmes	-	-	-	-	-	0,4%	0,6%	5%	41%	47%	2,5%	-	-	2,5%	5%	2%	-	-	2%	4%
Opérations culturales		Gardiennage					Récolte					Transport									
		D	d	B	F	S	D	d	B	F	S	D	d	B	F	S					
Division sexuelle du travail	Hommes	-	5,6	2,4	63%	71%	-	5,1	12,3	8,6%	86%	-	2,4	7,7	7,9%	88%					
	Femmes	-	-	4,8	24,2%	29%	-	-	0,7	13,3%	14%	-	-	1	11%	12%					

D : daol

B : baloteral

S : Total

d : doftal

F : travail familial

La petite taille des parcelles cultivées explique que les temps de travaux moyens observés pour l'ensemble des activités culturales soient élevés et en particulier les temps de sarclage. En effet, d'une manière générale, pour les 26 parcelles de notre échantillon, à une diminution de la superficie cultivée correspond une augmentation du nombre de journées de sarclage effectué par hectare.

Quant aux temps de défrichement élevés, ils s'expliquent par la densité de la végétation aux abords du fleuve qui rend la préparation des champs longue. Au contraire, les temps de récolte et le transport pour la même raison que dans le village soninke de Goumal, déficit pluviométrique, sont particulièrement faibles. Enfin le nombre de jours consacrés au gardiennage nettement plus important que celui du village voisin (38 jours contre 22 jours) révèle encore l'individualisation du processus de mise en culture.

2. walo

Tableau 2.18: Nombre de journées de travail pour un hectare par opération culturale

Opération culturale	Défrichement	Desherbages	Semis	Sarclage	Gardiennage	Récolte	Transport
Nombre de journées/ha	2,2	2,6	8,7	11	43	2,8	1,3

Seulement 30 % des exploitants cultivateurs de walo accomplissent après le doudial un deuxième desherbage. Les temps de préparation du champ, inférieurs à ceux observés à Goumal sont compensés par des temps de sarclage supérieurs. Enfin, fait marquant, les temps de récolte et de transport sont nettement inférieurs à ceux accomplis par les Seninko : ceci s'explique par la proximité relative des champs de hollaldé.

Tableau 2.19 : Distribution des jours de travail pour un hectare par sexe et type de travail

Opération culturale	Défrichement					Desherbages				
	D	d	B	F	S	D	d	B	F	S
Hommes	10,5	0,6	1,2	87,7	100	8	-	1,2	90,8	100
Femmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Semis					sarclage				
	D	d	B	F	S	D	d	B	F	S
Hommes	0,3	4,1	9,8	49,1	63,3	14,6	3,3	9	70,1	97
Femmes	-	0,8	2,1	43,8	46,7	-	-	0,8	2,2	3
	Gardiennage					Récolte				
	D	d	B	F	S	D	d	B	F	S
Hommes	-	6,2	4,4	43,6	53,6	-	6,2	7,5	63,8	77,5
Femmes	-	-	8,4	38	46,4	-	-	5,4	17,1	22,5
	Transport									
	D	d	B	F	S	D	d	B	F	S
Hommes	-	1,9	6,9	77,2	86	D Daol	B Balotal			
Femmes	-	-	3,6	10,4	14	d doftal	f Travail familial			
						S total				

Comme l'indique le tableau 2.19, la participation des femmes au semis, gardiennage et récolte n'est pas négligeable (47 % des jours de travail pour les semis et 46 % pour le gardiennage sont effectués par les femmes).

De même que pour les travaux sur terres fonde, l'appel à une main d'oeuvre de substitution (Maures harattine) est réelle : le cultivateur en compensation du daol effectué versera de 400 à 500 francs par jour de travail.

Enfin, surtout conséquence de l'endam, le balotéral tient une place importante lors des semis et sarclage.

D. Productions comparées

Les Soninko (Goumal)

a. fonde

De même qu'à Barkevei, quelques cultivateurs plantent du maïs, sur terres les plus proches du fleuve. Les rendements de cette culture ont été également quasiment nuls. Quant à ceux de sorgho, leur moyenne est de 284 kgs d'épis frais à l'hectare soit 128 kgs de grains à l'hectare (1).

Tableau : Distribution des parcelles selon le type de culture

Niobougou	61 %
Fela	22 %
Maïs	17 %
Total	100 %

Les terrains de culture des Soninko de Goumal s'étendent sur une série de faisceaux de levée qui donnent un relief assez vigoureux ; les parties non cultivées, s'intercalant entre les cultures, correspondent aux parties les plus hautes.

Nous avons vu (2) que ce microrelief impliquait une différenciation des terres de fonde (seinkapou et niine dumbe). C'est dans les dépressions successives que les rendements ont été les plus forts grâce à une rétention d'eau supérieure à celle des parties hautes, phénomène qui acquerrait une importance primordiale au vu du faible volume de pluie lors de l'hivernage de l'enquête. Cette caractéristique contribue à expliquer avec la date des semis les écarts de rendement particulièrement élevés.

Tableau : Moyenne et écart des rendements selon la superficie

Classe de superficie	0 à 0,49	0,5 à 0,99	1 à 1,49	1,5 à 1,99	2 à 2,49	2,5 à 3,9
Moyenne des rendements ha (grains)	172	154	136	117	90	88
écart des rendements (écart type)	128	104	113	76	68	85

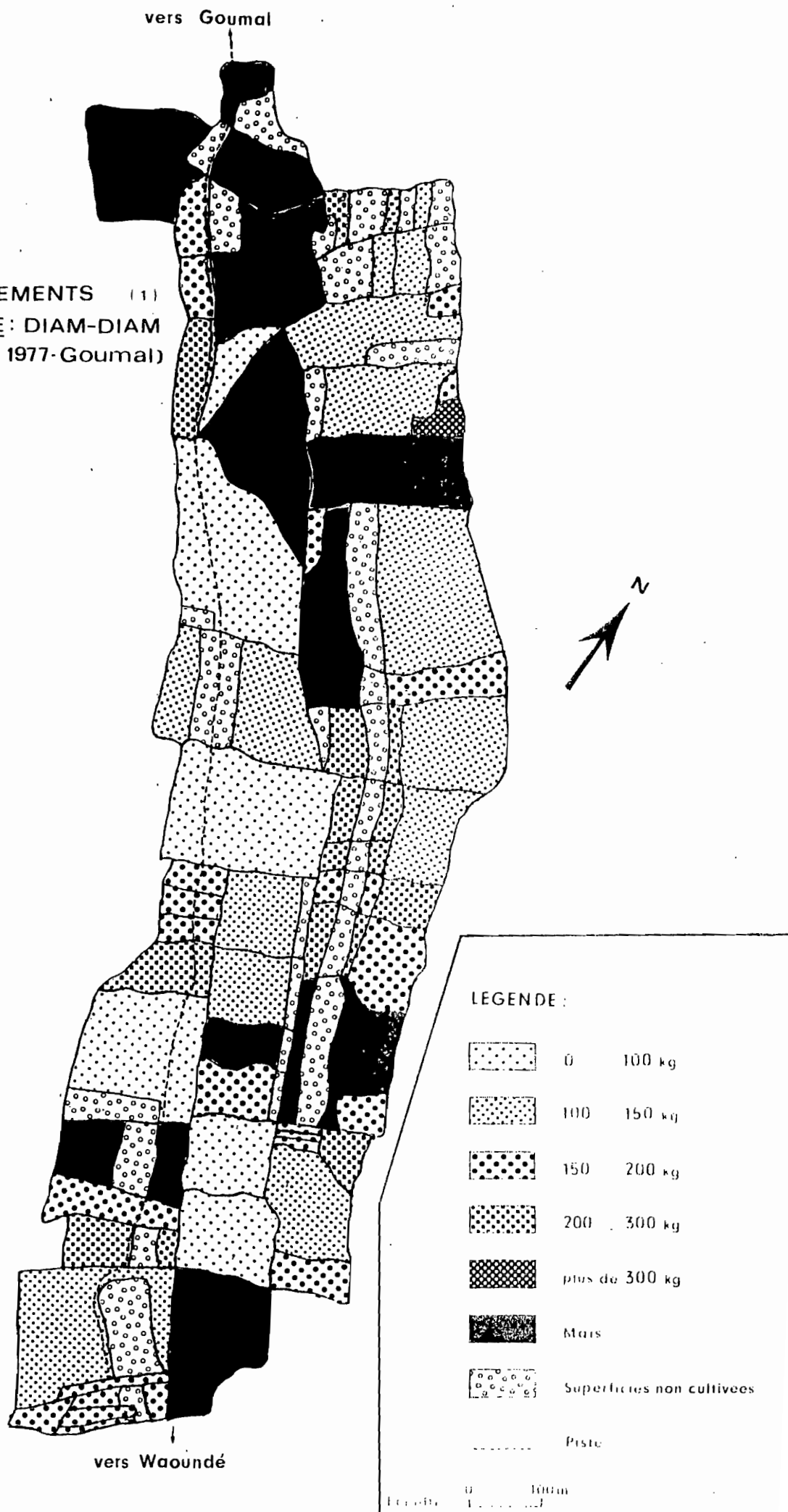
(1) Nous avons appliqué le coefficient de transformation des épis en grains retenu par l'enquête MISSES : il est de 0,45.

(2) cf. carte page 32

D'une manière générale, la moyenne des rendements à l'hectare qui est de 128 kgs en grains, est fonction de la taille moyenne des parcelles élevées (2,16 pour le khoro et 0,7 pour les saloumo) puisqu'il apparaît que le rendement est fonction décroissante de la superficie, et des caractéristiques géomorphologiques du fonde de Diam-Diam (1).

(1) cf. page 33

Carte. LES RENDEMENTS (1)
DU FONDE: DIAM-DIAM
(hivernage 1977-Goumal)



b. Walo

Sur les terres hollalde, le sorgho, révélant encore une fois la "pulaarisation" des termes relatifs aux cultures de walo, est nommé same. 100 % des champs du kollenga portent du same.

Le phénomène le plus marquant de la culture de walo 1978 semble avoir été la destruction opérée par les insectes (sauterelles), très importante puisqu'elle concerne 46 % des parcelles cultivées et a pu atteindre jusqu'à 85 % de la récolte que les cultivateurs étaient en droit d'obtenir.

Tableau 2.22 : Distribution des champs cultivés touchés par les insectes selon le taux de destruction de la récolte.

taux de destruction de la récolte	moins de 30%	de 30 à 60%	de 60 à 100%
distribution des champs touchés	33 %	50 %	17 %

Cette destruction explique les écarts de rendement très élevés et qui sont similaires pour toutes les classes de superficie par rapport au rendement moyen de 367 kgs par hectare de sorgho en épis frais soit 165 kgs en grains.

Tableau 2.23 : Rendements moyens des champs non dévastés et écarts de rendements pour l'ensemble des champs cultivés par hectare selon la classe de superficie.

classes de superficie	0 à 1 ha	1 à 2 ha	2 à 3 ha	3 à 4 ha
Rendement moyen des champs non dévastés	175	162	151	145
Ecart type pour l'ensemble des champs cultivés	69	72	78	63

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les causes des différences de rendement, (sans prendre en compte les écarts conjoncturels), fonction principalement de la catégorie de hollalde (les terrains de culture situés dans la

cuvette même de Boguel (1), comme ceux dénommés Gaode-Sanghié et Barol, qui sont plus fertiles que ceux constitués de grés ferrugineux, Diaogal par exemple, du degré d'immersion et du nombre d'années de mise en culture (2).

(1) cf. carte page 94

(2) Pour une analyse des différences de rendement sur terrains hollaldé se reporter à l'enquête menée par J.L. BOUTILLIER " La moyenne vallée du Sénégal " p. 91-94.

Les Halpulaaren

(Barkevi)

a. fonde

Ce sont les catégories de sorgho Niobougou et Fela qui dominent très largement les autres plantes cultivées (90 % des parcelles) bien que le maïs tiennne une place non négligeable (7,5 %). Les 2,5 % restant étant cultivés en gombo.

Tableau 2.24. : Distribution des parcelles selon le type de culture

:	:	:	:
:	Niobougou	:	87,5 %
:	Fela	:	2,5 %
:	Maïs	:	7,5 %
:	Gombo	:	2,5 %
:	:	:	:
:	Total	:	100 %
:	:	:	:

Si les rendements sur champs de maïs ont été catastrophiques et pratiquement nuls, les rendements de sorgho sont loin d'avoir été négligeables puisqu'on trouve en définitive une moyenne des rendements à l'hectare de 353 kgs (1); de 31 % seulement inférieure à celle relevée directement en aval de Matam (2) lors du très bon hivernage 1975 (3). Il est sûr que la situation de la région enquêtée qui bénéficie d'un régime des pluies plus favorable que celui en vigueur en aval de Matam explique cette moyenne : pour l'année de l'enquête il a plu 391 mm à Bakel, c

L'extrême variabilité des rendements qui concerne toutes les superficies semble avoir été fonction principalement de la date des semis retenus par chaque cultivateur bien plus que des soins apportés lors des sarclages.

Tableau 2.25 : Classes de superficies et écarts des rendements

:	Classes de superficie	:	0 à 0,19	:	0,2 à 0,39	:	0,4 à 0,59	:
:	Moyenne des rendements per hectare	:	337	:	363	:	404	:
:	Écarts des rendements (écart type)	:	130	:	200	:	150	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:

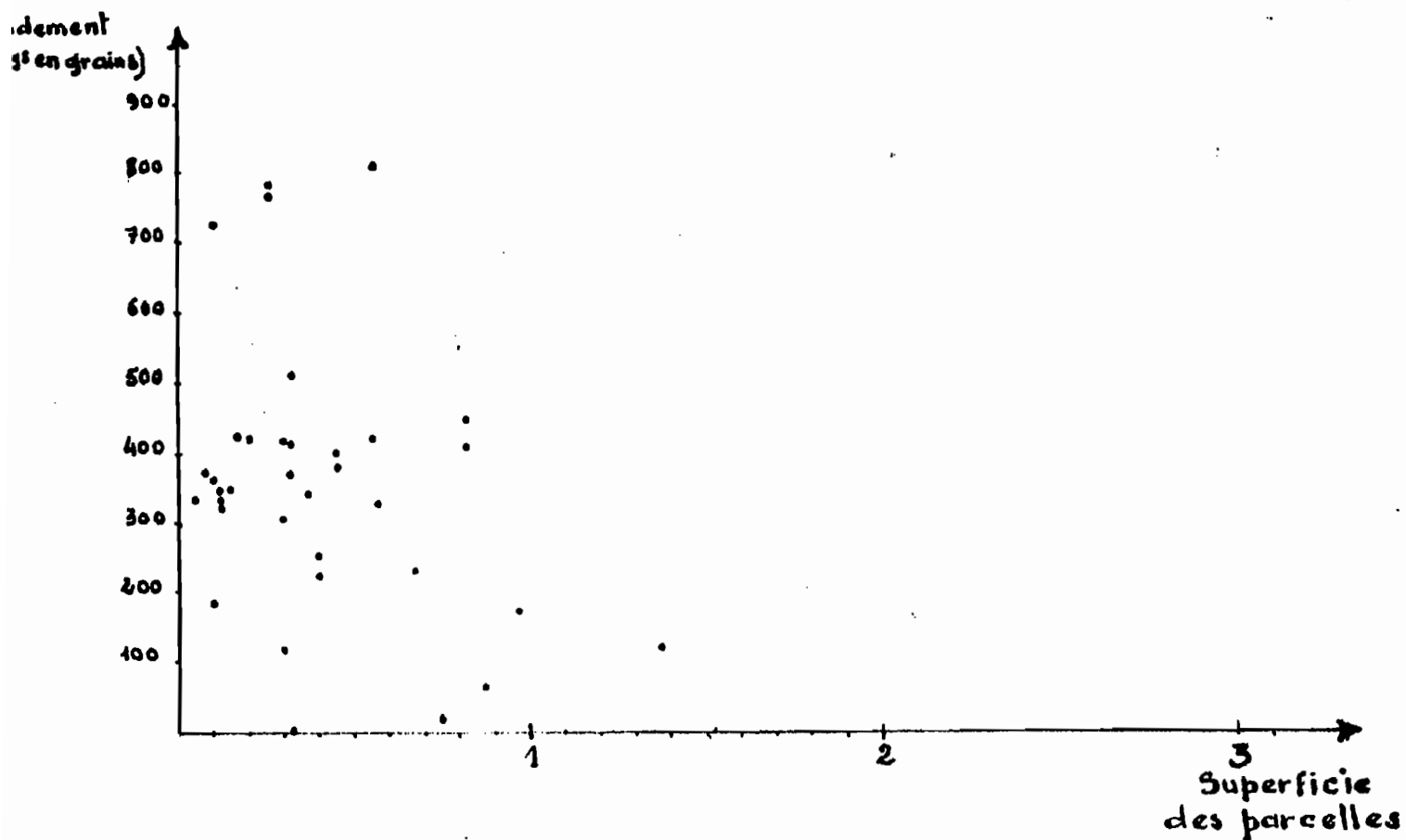
(1) L'unité de mesure du sorgho récolté sur fonde est le tamande qui équivaut à 4,5 kgs d'épis frais. Nous avons appliqué le coefficient de transformation des épis en grains retenue par l'enquête MISOES : il est de 0,45.

(2) J.P. Minvielle : "Migrations et économies villageoises ..." p. 112-115.

(3) cf. page. 35

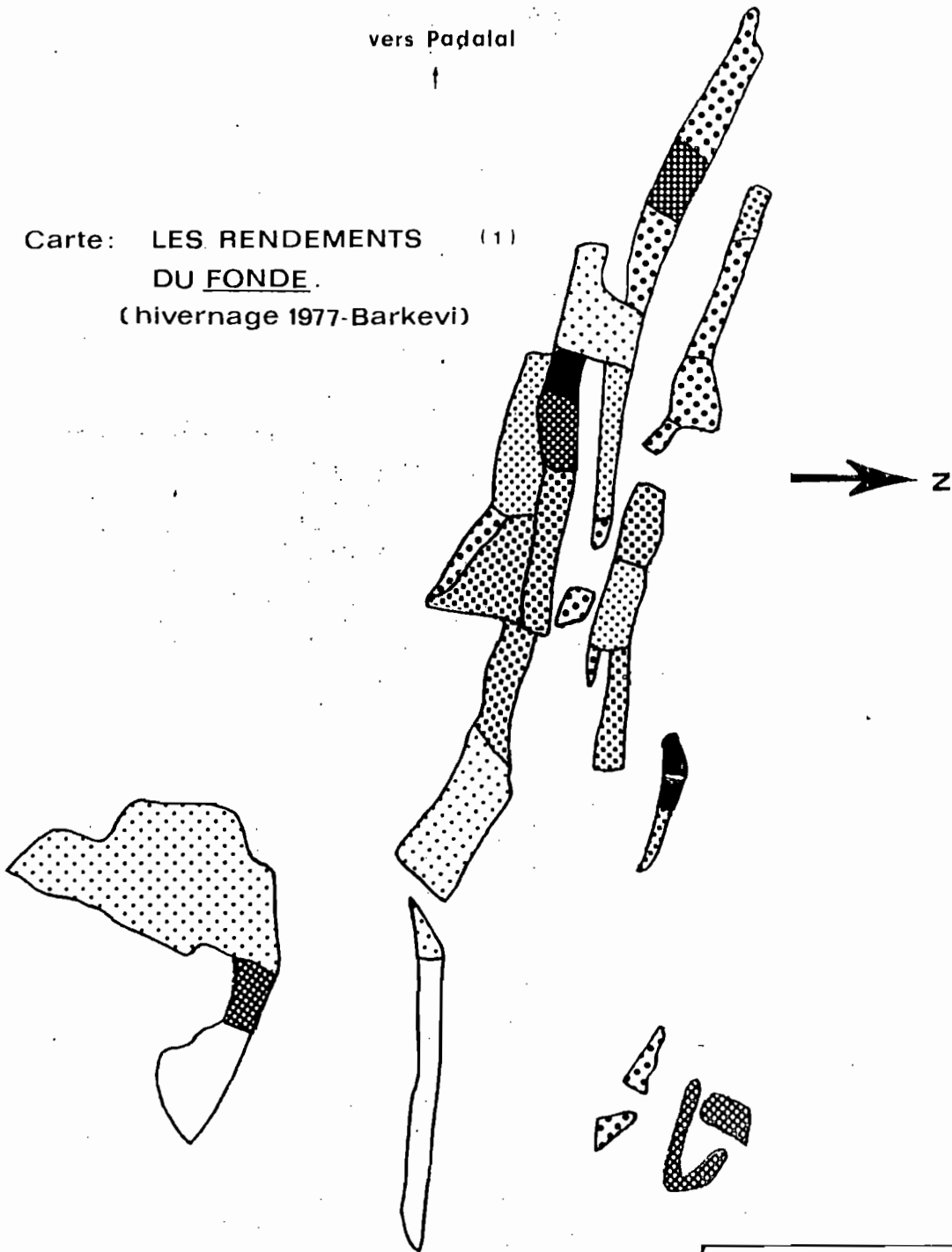
Elle ne permet pas en tout cas d'établir un parallèle entre rendement à l'hectare et superficie. (le coefficient de corrélation calculé à partir des 36 couples de variables est de 0,17).

Graphique : Rendements selon les classes de superficie










vers Paçalal

Carte: LES RENDEMENTS (1)
DU FONDE.
(hivernage 1977-Barkevi)



LEGENDE :

	0 _ 100 kg
	100 _ 200 kg
	200 _ 300 kg
	300 _ 400 kg
	400 _ 500
	plus de 500
	Cultures diverses

vers Barkevi

Echelle: 0 100m
L. I

b. Walo

Bien que localisés un peu différemment (1) que ceux des Goumalinko, presque la moitié des champs cultivés (43 %) ont été plus ou moins dévastés par les sauterelles : ce qui indique que c'est la totalité du kollengal de Diao entre Boguel et les parages de Wali qui a été touché par les insectes.

Tableau 2.26 : Distribution des champs touchés par les insectes selon le taux de destruction de la récolte

taux de destruction de la récolte	moins de 30 %	de 30 à 60 %	de 60 à 100 %
distribution des champs dévastés	50 %	17 %	33 %

Le hasard seul est responsable du taux des destructions. On retrouve donc le même phénomène : des écarts de rendement très importants sur la totalité des champs cultivés qui font que paradoxalement les cultures de décrue de 1978 présentaient un aléa important, mais qui reste moindre ~~que celui des cultures sous pluie~~ de l'hivernage précédent.

Un rendement moyen à l'hectare calculé à partir des champs qui n'ont pas été touchés par les déprédateurs, 175 kgs en grain contre 165 kgs, pour un hectare, s'explique par des temps de travaux plus longs que ceux accomplis par les cultivateurs de Goumal.

Tableau 2.27 : Rendements moyens et écarts de rendements des champs non dévastés pour l'ensemble des champs cultivés par hectare selon la classe de superficie

	0 à 1 ha	1 à 2 ha	2 à 3 ha	3 à 4 ha	4 à 5 ha
Rendement moyen par hectare des champs non dévastés	180	179	174	176	165
Ecart type pour l'ensemble des champs cultivés	70	75	72	62	81

(1) cf. carte page 34

II. BUDGETS FAMILIAUX ET REVENUS MIGRATOIRES

I) Les budgets familiaux

Notre échantillon (soninke) couvre 240 personnes réparties en 12 exploitations, ce qui donne un effectif moyen de 20 personnes, un peu plus élevé que celui calculé sur l'ensemble des exploitations de Goumal.

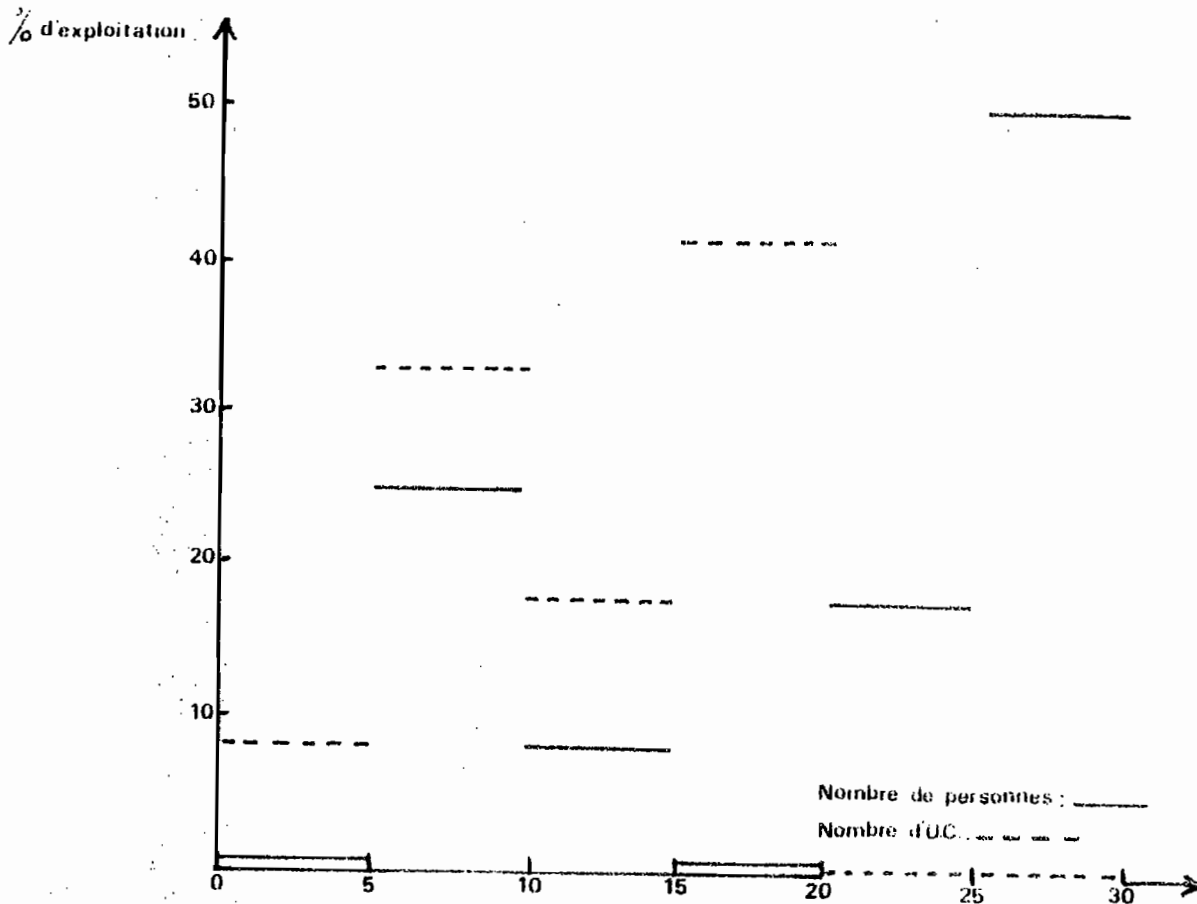
Les budgets des exploitations soninke sont caractérisés par la part très importante des dépenses alimentaires qui comblent le déficit vivrier régional et conjoncturel (sécheresse). En ce sens il y a des similitudes très fortes avec ceux des halpulaaren vivant en amont de Matam.

Ces budgets ont été construits à partir de l'agrégation de budgets mensuels (12 mois) et hebdomadaires (pour ces derniers nous avons trois passages : avril et août 1977, janvier 1978 ; pour tenir compte des périodes de soudure et d'abondance).

L'importance des dépenses alimentaires, 72% des dépenses mensuelles par personne (1) nous a amené à changer d'échelle pour leur analyse puisque celles-ci nécessitaient une étude particulière et par suite une échelle adéquate : nous avons retenu celle de la FAO établie à partir d'études sur la nutrition et la consommation. Ainsi, lors de l'étude du poste "dépenses alimentaires" nous retiendrons comme échelle l'unité de consommation et non la personne. Le nombre d'unités de consommation a été calculé en appliquant un coefficient de pondération à chaque personne variable selon son sexe ou âge : adulte de plus de 15 ans (1 U.C), femme (0,8 U.C), enfant de moins de 15 ans (0,5 U.C). Le graphique 3.1 nous indique que pour un même nombre de personnes, celui des unités de consommation peut être tout à fait différent, ce qui implique que le passage d'une échelle à une autre n'obéit pas à une pondération simple. En effet cette répartition inégale des unités de consommation au sein de deux exploitations de même effectif en personnes est fonction du taux de migration et de polygamie principalement.

(1) cf. page. 80 .

Graphique 3.1. : Distribution des exploitations selon le nombre de personnes et d'unités de consommation.



A. Importance et relativité des dépenses alimentaires

Le très fort pourcentage occupé par l'alimentation dans l'ensemble des dépenses 72, % s'explique par l'importance du déficit vivrier.

Tableau 3.1. : Dépenses mensuelles par personne (en CFA)

	en valeur	en %
Alimentation	2 235	71,9
Entretien du ka	29	0,9
santé et hygiène	19	0,6
Transport	31	1
habillement	41	1,3
biens semi-durables	6,5	0,2
construction	316	10,2
achat de bétail	171,5	5,5
achat de bijoux	50	1,6
dépenses d'exploitation	56	1,8
cérémonies et cadeaux	100	3,2
Impôts et cotisations	45	1,5
Divers	10	0,3
Total	3 110	100

En effet ce sont les dépenses de mil et de riz, comme l'atteste le tableau 3.2. qui à elles seules couvrent 34 % des dépenses alimentaires totales par unité de consommation. Ainsi la subsistance même est assurée par les revenus migratoires puisque même l'autoconsommation de mil ne représente que 11 % de la consommation totale.

Tableau 3.2. Dépenses alimentaires mensuelles par unité de consommation en
(en CFA)

	en valeur	en %
Mil	821	22,2
Riz	442	11,9
Viande	443,7	12
Huile	378	10,2
Arachides	321,5	8,7
Sucre	319	8,6
Poisson	295	8
Poisson sec	234	6,35
Pain	192	5,2
Concentré de tomates	58	1,6
Cola	55,5	1,5
Oignons	44	1,2
Lait	27,5	0,75
Café	25,5	0,7
Sel	23	0,6
Semoule	20	0,5
Total	3 699,7	100

Les postes les plus importants sont mil et riz, viande, huile, sucre, poisson. Du fait de l'absence de caste de pêcheurs chez les Soninko, les achats de poisson à des Spabalbe (Barkevi) ou Somono (Waounde) sont particulièrement importants.

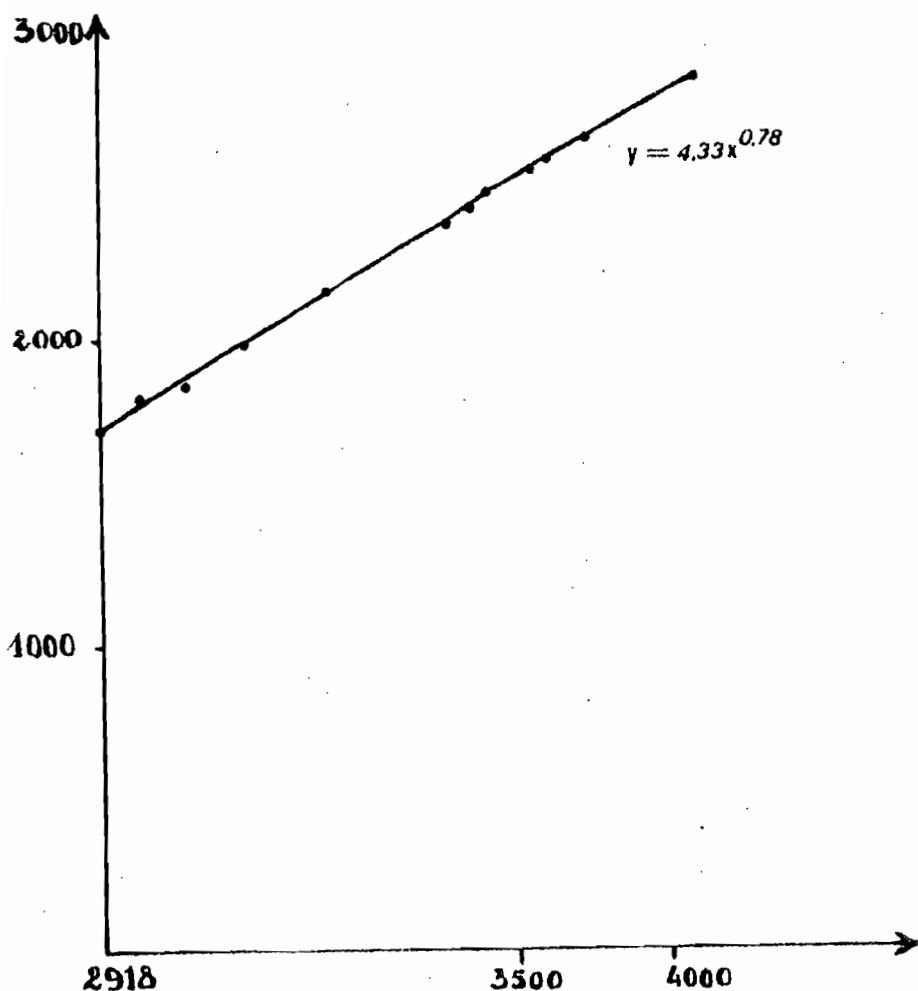
Il s'agit d'une dépense moyenne qui masque une consommation très différenciée, selon les revenus monétaires, pour quelques produits qui augmentent plus que proportionnellement au volume de la dépense alimentaire totale (la viande et le sucre principalement).

Cependant une augmentation des dépenses alimentaires totales ne se répercute pas sur la demande de produits tels que mil et riz, demande qui atteint un seuil de saturation : c'est ce qu'atteste un taux d'élasticité de 0,40 seulement de ces deux produits confondus par rapport à la dépense alimentaire mensuelle par U.C. (1)

(1) : cf. page 83

Connaissant la part très importante occupée par ceux-ci dans la dépense alimentaire totale mensuelle par U.C., 34,1 %, on s'explique en définitive le faible coefficient d'élasticité des dépenses alimentaires mensuelles par rapport aux dépenses totales par personne (changement d'échelle) et donc au niveau économique.

Graphique 3.2. : Courbe d'élasticité de la dépense alimentaire mensuelle par rapport à la dépense totale par personne (1)



B. Relation entre les différents poste de dépense alimentaire et la dépense alimentaire totale.

La part prépondérante des dépenses de mil et riz qui implique une élasticité faible par rapport à l'ensemble des dépenses, relativise une étude détaillée sur le comportement différencié par produit face à une augmentation des dépenses. Cependant des comportements remarquables de certains produits qui tiennent une place importante dans l'ensemble des dépenses alimentaires (64,9 % en excluant mil et riz) nous ont amené à calculer des coefficients d'élasticité à partir des dépenses moyennes mensuelles par unité de consommation, par rapport à la dépense alimentaire totale.

(1) cf. annexe page 87

Tableau 3.3. : Elasticité des produits alimentaires (1)

:	:	:
Mil et riz	0,4	:
Viande	2,16	:
Sucre	1,24	:
Poisson sec	- 0,93	:
:	:	:

Ainsi peut-on distinguer 3 catégories de produits alimentaires en fonction de leur élasticité :

élasticité 0	: Poisson sec
0,5 <math>\langle$élasticité >$ 0	: Mil et riz
élasticité 1	: Viande, sucre.

Nous n'avons retenu que les résultats significatifs : ils le sont particulièrement dans le cas du sucre et de la viande qui sont des consommations généralisées. Un coefficient négatif pour le produit poisson sec signifie que sa consommation décroît presque proportionnellement ($- 0,93$) à la dépense alimentaire totale. Quant au résultat obtenu pour le mil et le riz ; il s'explique comme nous l'avons déjà vu, par une saturation de la demande au delà d'un certain seuil.

Pour les résultats significatifs (2) nous avons établi des courbes d'Engel qui reproduisent graphiquement les variations des dépenses moyennes mensuelles par U.C. par rapport à la dépense alimentaire totale.

C. Les autres postes de dépense

Construction . bétail. bijoux.

Ce sont les trois poste où s'investit l'épargne de l'exploitation alimentée non par des bénéfices d'exploitation mais par le surplus des revenus migratoires.

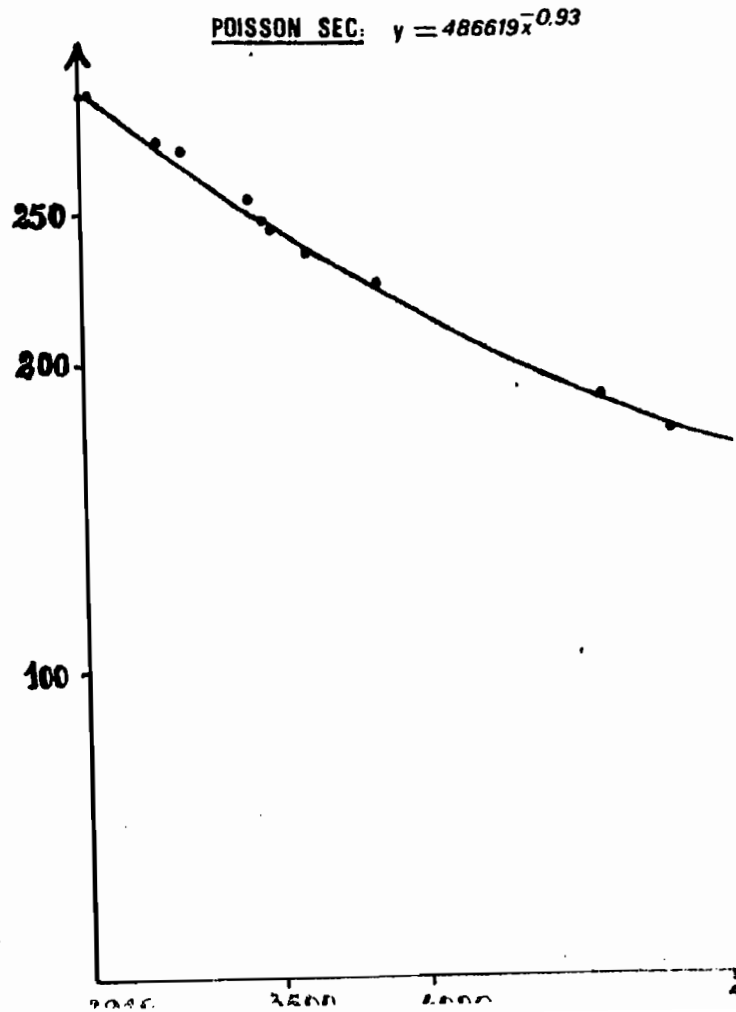
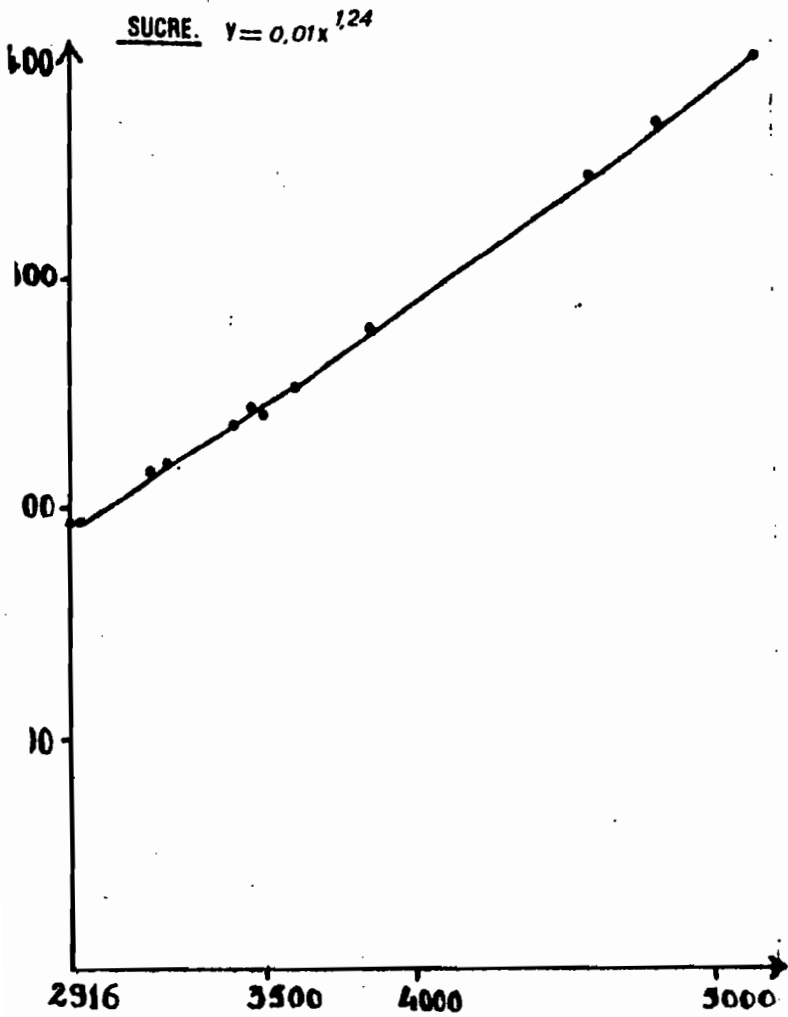
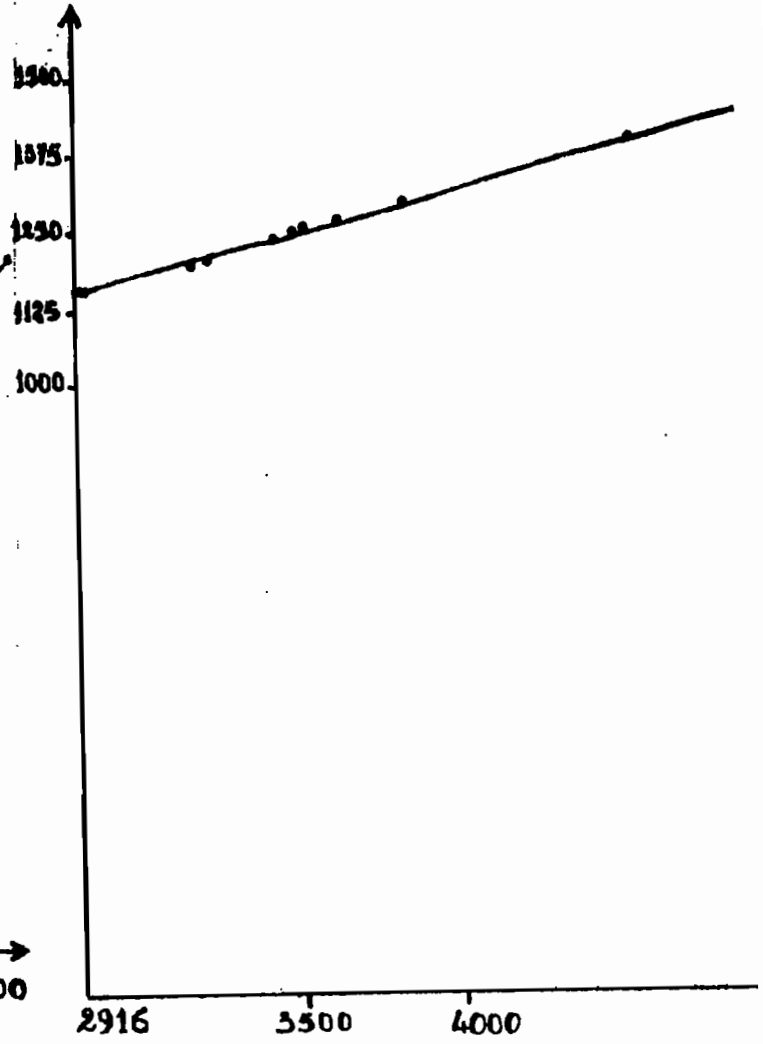
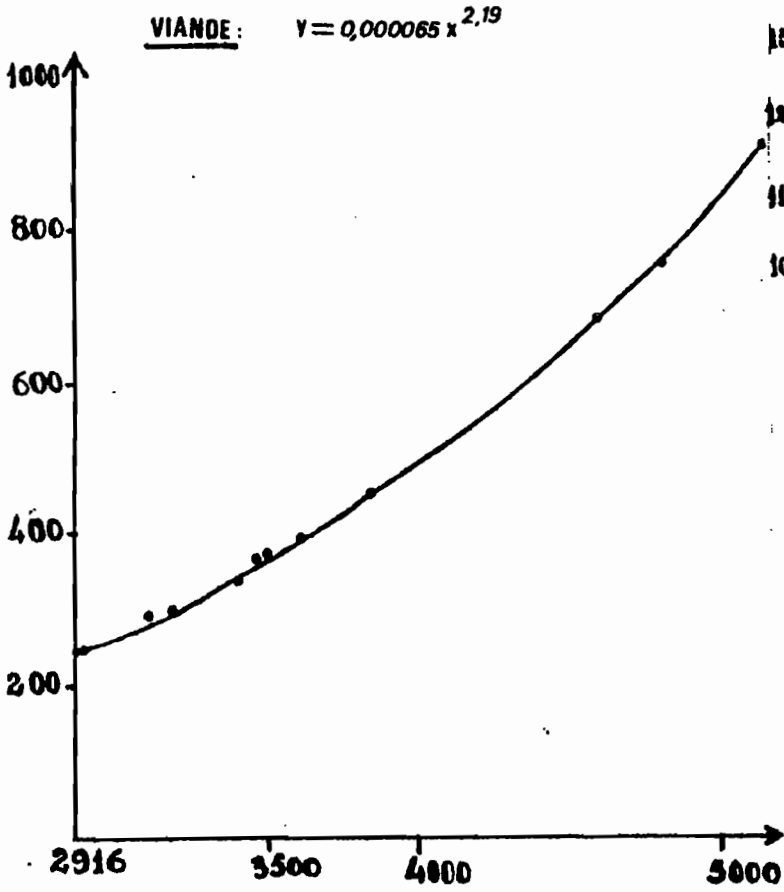
Il faut **distinguer** deux types de construction : celles en banco et celles en "dur" (parpaings et ciment...) Leurs coûts en sont très différents. Pour les premières l'essentiel de la main d'oeuvre étant fournie par les membres de l'exploitation qui fabriquent eux-mêmes les briques, les dépenses principales seront celles de matériaux pour la couverture, les portes, les poutres.

(1) par rapport à la dépense alimentaire totale.

(2) cf courbes d'Engel page 83 et annexe pages 87 et 88.

GRAPHIQUES 3-3. COURBES D'ELASTICITE PAR RAPPORT A LA DEPENSE ALIMENTAIRE TOTALE
 MENSUELLE PAR UNITE DE CONSOMMATION

MIL ET RIZ: $y = 48x^{0.4}$



Pour les secondes dont les coûts sont beaucoup plus élevés, les propriétaires ont recours à des maçons halpulaaren, ce qui augmente considérablement le coût final (315.000 F CFA pour une construction observée) avec des matériaux différents et plus chers.

Les dépenses de construction qui augmentent plus que proportionnellement aux dépenses totales et en ce sens sont nettement plus "élastiques" que celles des achats de bétail (élasticité rapportée à la dépense totale) indique que pour la tranche des hauts revenus, si les investissements en bétail ne sont pas abandonnés, ils ne sont plus privilégiés, au contraire des dépenses de construction matérialisées par des bâtiments à terrasse.

Enfin, la proportion importante d'achats de bijoux dans les dépenses totales s'explique par l'appropriation d'une partie de l'épargne de la migration par les femmes (1). Ce sont surtout (en valeur) des bijoux en or achetés à Dakar.

Transport, habillement.

Les exploitations qui auront le plus fort pourcentage de dépenses en transport seront celles à fort taux de migration. Un simple voyage au chef lieu d'arrondissement ou à Matam (2.000 F CFA aller-retour dans les deux cas) étant d'un coût élevé, explique, surtout si l'on tient compte des voyages à Dakar (7.000 F CFA aller-retour) relativement fréquents, le volume important de ces dépenses. Les voyages ont un but utilitaire : il s'agit de percevoir les pensions, les mandats et d'accueillir les migrants (Dakar).

Le mode d'acquisition principal des dépenses d'habillement est le suivant : acquisitions réalisées par les migrants de retour à Dakar qui ramènent avec eux un stock important ce qui réduit les achats locaux effectués dans le village ou à Waounde.

Cérémonies - cadeaux

Ce sont les relations de dépendance et de clientèle qui expliquent la fréquence des cadeaux offerts. Relations de dépendance entre hooro (nobles) et komo (captifs) qui se traduisent par des dons en nature (2) de la part du hoore à son (ses) kome (mil, vêtements ...), relations de clientèle entre hooro et naxamala (artisans) qui se traduisent par quelques corbeilles de sorgho après les deux récoltes ou le versement de quelque argent lors de fêtes.

(1) cf. page 95 la part de l'épargne versée aux femmes.

(2) tous les cadeaux en nature ont été estimés.

Mais c'est l'afflux monétaire permis par les migrations qui explique la valeur de ces cadeaux et surtout des dépenses lors de cérémonies (ce poste représente 2,9 % des dépenses totales mensuelles par personne). En effet les dépenses à l'occasion des mariages et dans une moindre mesure des fêtes religieuses peuvent être très importantes.

Annexe : Calcul des coefficients d'élasticité. (1)

Soit X_i le montant des dépenses alimentaires mensuelles, par unité de consommation, d'une exploitation.

Soit Y_i le montant des dépenses mensuelles d'un produit déterminé, par unité de consommation, d'une exploitation.

A partir des 12 couples de variables $(X_i \ Y_i)$, $n = 12$, on cherche à déterminer un coefficient d'élasticité unique pour l'ensemble, ce qui revient à déterminer une courbe d'équation $y = ax^b$ se rapprochant le plus possible des points $(X_i \ Y_i)$ avec $i = (1,12)$.

Si l'on considère une courbe d'équation $y = f(x)$ le coefficient d'élasticité vaut $\frac{dy}{dx} \times \frac{x}{y}$, dans le cas présent $y = ax^b$, le coefficient d'élasticité vaudra b .

Pour une approximation au sens des moindres carrés, il faut linéariser l'équation : $\text{Log } y = b \text{ Log } x + \text{Log } a$.

on obtient $b = \frac{n \sum_{i=1}^n (\text{Log } X_i \ \text{Log } Y_i) - \sum_{i=1}^n \text{Log } X_i \sum_{i=1}^n \text{Log } Y_i}{n \sum_{i=1}^n (\text{Log } X_i)^2 - (\sum_{i=1}^n \text{Log } X_i)^2}$

et a par $\text{Log } a = \frac{\sum_{i=1}^n \text{Log } Y_i}{n} - \frac{b \sum_{i=1}^n \text{Log } X_i}{n}$

On peut ainsi construire des courbes d'Engel, représentation graphique de cette regression linéaire à condition d'avoir un coefficient de corrélation significatif déterminé ainsi :

Coefficient de corrélation $r = \frac{n \sum_{i=1}^n (\text{Log } X_i \ \text{Log } Y_i) - \sum_{i=1}^n \text{Log } X_i \sum_{i=1}^n \text{Log } Y_i}{\sqrt{[n \sum_{i=1}^n (\text{Log } X_i)^2 - (\sum_{i=1}^n \text{Log } X_i)^2] [n \sum_{i=1}^n (\text{Log } Y_i)^2 - (\sum_{i=1}^n \text{Log } Y_i)^2]}$

dont le degré de confiance pour un degré de liberté donné $n - 2 = 12 - 2 = 10$, nous est indiqué par la table des valeurs critiques du coefficient de corrélation : par lecture du risque (d) sur la table des valeurs critiques on détermine le degré de confiance $(1 - d)$.

(1) dans les développements ci-dessous Σ remplace \sum pour des raisons de caractères d'imprimerie.

Coefficients de corrélation (r) et risques (d) pour les coefficients d'élasticité calculés (pour un degré de liberté constant $n - 2 = 10$)

	r	d
Dépenses alimentaires	0,89	d 0,001
Mil et riz	0,79	0,001 d 0,01
Sucre	0,85	d 0,001
Viande	0,89	d 0,001
Poisson sec	0,96	d 0,001

Exemple d'un coefficient de corrélation non significatif

Soit X_i la dépense alimentaire mensuelle par U.C.

Soit Y_i la dépense alimentaire mensuelle de pain par U.C.

X_i	2 915,7	2 917,2	3 127,3	3 170,3	3 356,25	3 466,7
Y_i	215	210	100	120,4	156,2	192,3
X_i	3 495	3 601,5	3 818,7	4 587,4	4 818,7	5 122,2
Y_i	208	158,4	168,9	296,2	188,6	290

$r = 0,55$

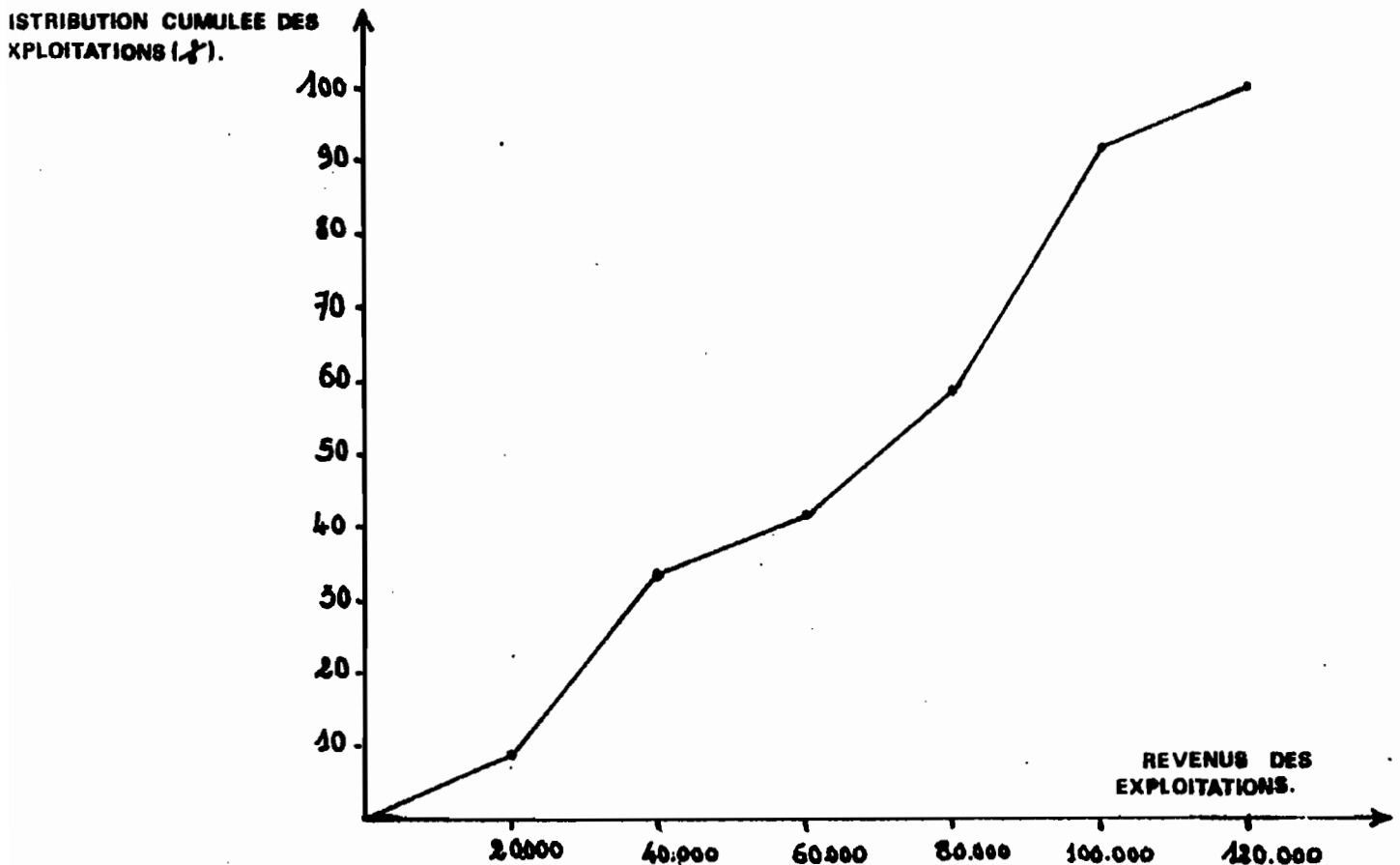
d 0,05

La consommation de pain qui peut être très élevée est permise par la présence de boulangers bien approvisionnés dans les deux villages.

D. Répartition des exploitations selon les revenus monétaires

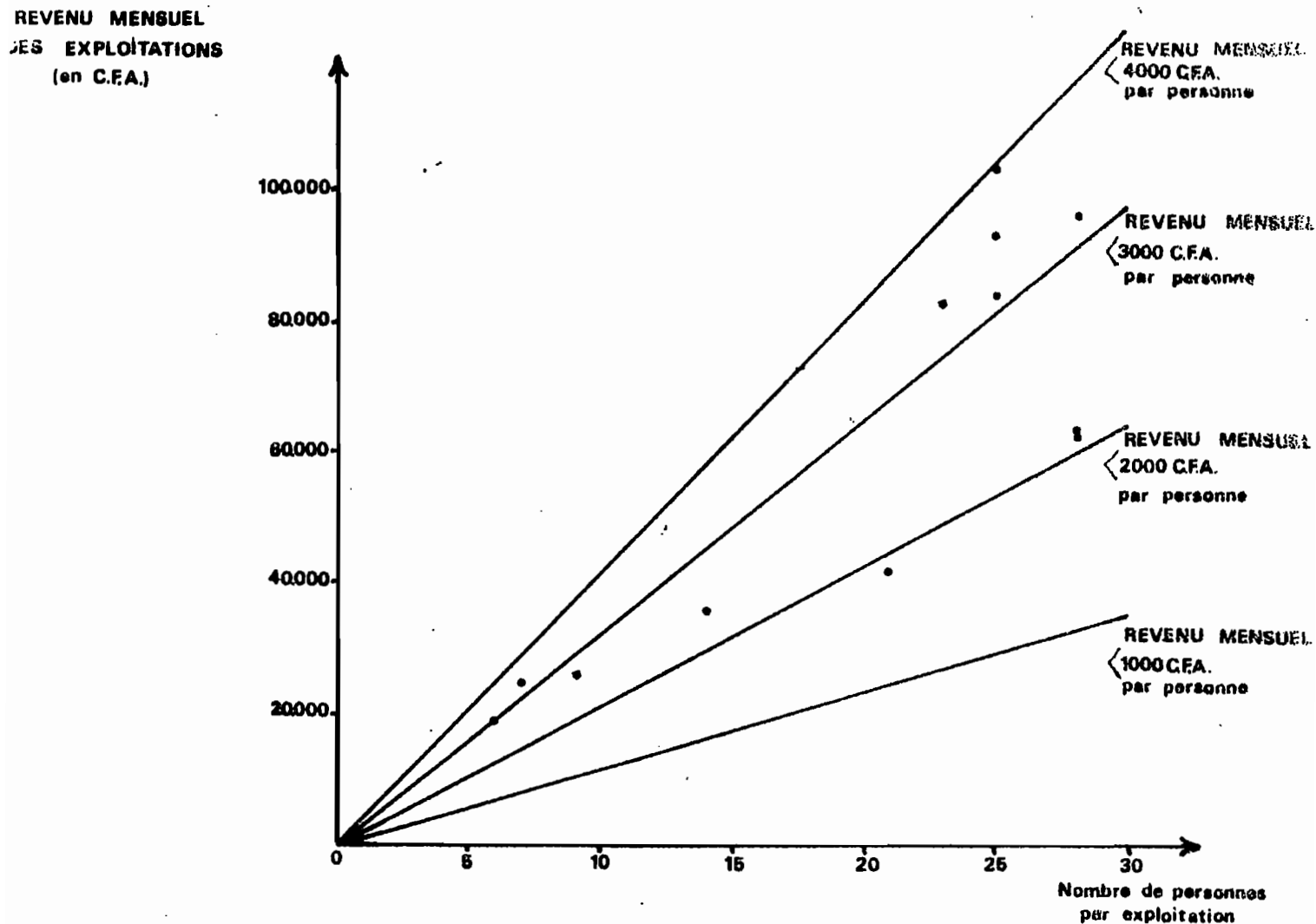
La courbe cumulative nous indique qu'à peine la moitié des exploitations ont un revenu monétaire mensuel inférieur à 59.000 CFA. Le plus bas de notre échantillon étant de 19.632 CFA par mois. C'est dans la tranche des 60.000 à 99.000 CFA que se concentre la majorité des revenus. Il faut donc noter une proportion importante de hauts revenus, dont le plus élevé de notre échantillon est 102.537,5, exploitation qui bénéficie de l'épargne de trois migrants de France.

Graphique 3.5. : distribution cumulée des exploitations selon les tranches de revenus mensuels



Cet ensemble de hauts revenus est illustré par le graphique 3.5. "disparité des revenus mensuels des exploitations selon le nombre de personnes". Par simple lecture de ce dernier graphe, apparaît l'absence de corrélation entre le nombre de personnes par exploitation. La faiblesse du coefficient de corrélation, il est de 0,14, calculé à partir des 12 couples de variables, révèle que les revenus de l'exploitation ne sont pas fonction de la taille de celle-ci, puisque les re-

Graphique 3.5. : Disparité des revenus monétaires mensuels des exploitations selon le nombre de personnes.



venus totaux sont avant tout constitués par les flux migratoires et non de recettes d'exploitation (et donc de superficies cultivées en corrélation grossomodo avec la taille du kore, groupe de production et de consommation).

Dès lors la structure des revenus monétaires fera apparaître la place prépondérante occupée par les revenus des migrations.

E. Structure des revenus monétaires de l'exploitation

Malgré un choix tendant à éliminer les situations trop particulières (commerçants, artisans) la faiblesse de notre échantillon ne permet que de dégager les phénomènes les plus importants (part très importante des revenus migratoires et dérivés, très faible volume des recettes d'exploitation) et des phénomènes plus particuliers étroitement dépendants du choix de notre échantillon : surtout en ce qui concerne les sous-postes "loyers" (perception de 2 loyers à Dakar sur notre échantillon) "revenus de l'artisanat" (bisserand à temps partiel).

Tableau 3. : Structure des revenus monétaires mensuels de l'exploitation par persome.

	en valeur	en %
Recettes d'exploitation	20,4	0,68
Ventes de bétail	85	2,82
Revenus de l'artisanat	10,2	0,34
Revenus des migrations	2 135,05	70,95
Pensions	606,3	20,15
Loyers	66,7	2,22
Cadeaux reçus	48,6	1,61
Divers	37	1,23
Total	3 009,20	100

Recettes d'exploitations

Le volume de ces recettes est très faible puisqu'il n'existe pratiquement aucun surplus vivrier. Aucune exploitation en effet n'est excédentaire. Cependant quelques ventes sur place de tomates des faloni ont bien lieu lors de la récolte, ainsi que quelques ventes de sorgh d'un volume très faible : le bétail de ces ventes donne 15 CFA par persome pour les tomates et 5,4 CFA par persome pour le mil.

Revenus des migrations

La part très importante occupée par ceux-ci et leurs dérivés (93 %) révèle que l'économie villageoise est en état de dépendance totale vis à vis des migrants.

Il n'a été comptabilisé, dans cette rubrique, que les flux monétaires et les flux de marchandises (le plus souvent achetées à Dakar), évaluées au prix du marché (Dakar ou Matam), à destination de l'exploitation. Donc, l'épargne réinvestie en dehors de l'exploitation, par exemple à Dakar dans une construction, n'est pas prise en compte : ainsi rentre dans cette rubrique qu'une partie des flux monétaires de la migration. (1)

Revenus de l'artisanat

Notre échantillon comprend un tisserand, qui n'a pas le statut de naxamala (artisan) mais celui de kome (captif). Il travaille et vend des pagnes d'avril à juin après les récoltes de walo et avant celles de fonde d'hivernage. D'une manière générale, l'artisanat local, à cause de la rareté de la force de travail, est en forte régression et n'est pas compétitif comme l'atteste le prix des produits locaux avec les produits dakarois ou d'importation qui envahissent les boutiques de Waounde.

Cadeaux reçus (en nature et en numéraire)

Rappelons que tous les apports en nature (et en numéraire évidemment) de la part des migrants au sein de leurs exploitations apparaissent au poste "revenus des migrations". Ce poste ne prend donc en compte que les cadeaux reçus de personnes extérieures au kore.

Ils sont d'un volume important qui s'explique par la prodigalité ostentatoire des migrants à leur retour vis à vis de parents extérieurs à leur propre kore, et par les relations de dépendance et de clientèle dont nous avons déjà souligné les effets pour le poste de dépenses "cérémonies et cadeaux".

(1) une étude ultérieure décrit la répartition de l'épargne totale rapatriée par les migrants.

II. Analyse des revenus migratoires (Premiers résultats)

Nous livrons ici les premiers résultats d'une enquête sur l'épargne des migrants rapatriés au Sénégal. En effet, ces résultats ont été obtenus par le dépouillement de 40 questionnaires relatifs à 24 migrants soninko et 16 migrants halpulaaren interrogés dans leurs villages d'origine (il s'agit de migrants ayant séjourné à Goumal et Barkevi et en instance d'un nouveau départ). Seuls sont exposés dans ce premier rapport les questionnaires soumis aux migrants de France, qui représentent respectivement 83 % et 84 % de la population migrante totale. Ceci explique ainsi que les autres caractéristiques de cet échantillon que nous calculions le volume de l'épargne rapatriée par mois et établissions ainsi le bilan mensuel d'une migration.

En effet, salariés en France, ce qui induit un revenu fixe mensuel, les migrants de notre échantillon sont "installés" : à 90 % ils bénéficient de congés payés dont la durée en accord avec l'entrepreneur peut être augmentée aux frais du migrants (20 % de ces 90 %) et ne s'estiment pas menacés de licenciement à la rentrée ; les 10 % restant se déclarent tout à fait optimistes quant à la perspective de retrouver un emploi de manoeuvre. Ainsi, paradoxalement, ces migrants qui ont accompli en moyenne 2,8 migrations dont la durée totale est de 9,6 ans ne pensent pas être menacés par le chômage. Leur temps de visite était de trois mois à la suite d'une précédente migration de 29 mois en moyenne.

Leurs emplois étaient ceux de manoeuvre (35 %), d'ouvrier spécialisé (57 %) et d'employé de la marine marchande (35 %). Emplois qu'ils exerçaient pour les deux tiers d'entre eux à Marseille ou dans la Région Parisienne (répartition égale), et pour le dernier tiers, moitié à Lille, moitié à Grenoble. Cette localisation spécifique et en particulier les installations à Marseille, s'explique par l'histoire des flux migratoires de la région et le nombre d'anciens navigateurs ayant principalement comme port d'attache Marseille.

En définitive, outre le fait que notre échantillon soit composé de migrants ayant une situation professionnelle en France, ce qui explique le volume important de l'épargne rapatriée, les caractéristiques de l'année de l'enquête qui induisaient l'envoi de numéraire pour pallier au déficit **vivrier**, expliquent qu'une extrapolation à partir de cet échantillon doit être menée avec prudence.

Néanmoins, des données quantitatives de cet ordre, concernant automatiquement un échantillon restreint quand on connaît les difficultés d'enquête sur les revenus, permettent de déceler le volume de l'épargne rapatriée,

son mode de distribution et son emploi, contrairement à des enquêtes antérieures qui négligeaient cette approche et ainsi sousestimaient le volume rapatrié ne prenant en compte que le montant des épargnes envoyées sous forme de mandat, alors que celle-ci ne représente que 48 % de l'épargne totale rapatriée au Sénégal. Et au contraire surestimaient le montant de l'épargne détournée par des circuits non contrôlés par le migrant et son kore ou foyre.

A. Volume de l'épargne rapatriée

Pour une moyenne des salaires mensuels de 132,500 CFA, le taux moyen d'épargne rapatriée au Sénégal, sous forme de mandat ou virement, est de 36 % soit un montant de 48,000 CFA par mois.

Puisqu'aucune corrélation significative n'apparaît entre le montant de l'épargne et la durée de la dernière migration (pour les 40 couples de variables, le coefficient est de 0,49), ce qui s'explique par la rentabilité quasi-immédiate des migrants de notre échantillon insérés dans un milieu professionnel, et que le montant de l'épargne peut être très variant pour une même tranche de revenus, il faut donc admettre que le taux d'épargne est fonction entre autres de déterminations individuelles qui impliquent des modes de consommation différents selon les individus, malgré un taux très élevé en moyenne et le niveau de vie qui s'en suit.

Tableau 4.1. Taux d'épargne rapatriée par tranche de revenus

Tranche de revenus (en milliers de CFA)	100-119	120-139	140-159	160-179
Taux d'épargne minimum	21 %	22 %	22 %	23 %
Taux d'épargne maximum	37 %	34 %	39 %	43 %

Sans vouloir calculer l'épargne totale des migrants, ce qui impliquerait une enquête sur leurs budgets en France, nous voulions connaître le montant de l'épargne rapatriée au Sénégal. Une distinction apparaît immédiatement : celle entre l'épargne envoyée principalement sous forme de mandats postaux et l'épargne rapportée principalement sous forme de virement bancaire lors du retour.

Tableau 4.2. : Distribution de l'épargne rapatriée (estimation par mois de migration)

	Valeur	%
épargne envoyée	21 100	44 %
épargne rapportée	26 900	56 %
épargne rapatriée	48 000	100 %

B. Mode de distribution et emploi de l'épargne

L'épargne envoyée

La répartition de l'argent du mandat aux bénéficiaires est le plus souvent indiqué par l'émigré dans une lettre précédant ou suivant de peu le mandat ou au talon de celui-ci : c'est en suivant ces inscriptions que nous connaissons les destinataires et l'usage de ces sommes.

79 % des sommes envoyées par le migrant le sont à destination de l'exploitation. Si la majeure partie est touchée et gérée par le chef d'exploitation (65 %), une partie non négligeable l'est par les femmes, impliquant une certaine autonomie de celles-ci vis à vis du chef d'exploitation. C'est avant tout à l'achat de vivres pour combler le déficit que sera employé cet argent ; cependant une partie de l'argent des femmes sera thésaurisée sous la forme d'achats de bijoux en or.

Le phénomène le plus marquant est justement la très faible part allouée à des personnes extérieures soit à l'exploitation (79 %), soit à la famille (15 %) qui limite la part de l'épargne totale non contrôlée (8 %) : il semble donc que la spéculation opérée sur le dos des migrants de la part de commerçants ou d'hommes de confiance est souvent surestimée. Car si jamais ces derniers sont amenés à toucher un mandat, ou un virement, par exemple dans le cas où la gestion de l'exploitation leur est confiée, les relations de voisinage ou de parenté ne leur permettent pas d'employer abusivement ces sommes.

Tableau 4.3. : Distribution de l'épargne envoyée (estimation par mois de migration, par bénéficiaire).

	Valeur	%
Chef d'exploitation	13 726	65 %
Femmes du <u>kore</u>	2 955	14 %
Parents	2 743	13 %
Autres	1 676	8 %

(1) Duntengue en soninke (Haïre)

L'épargne rapportée

Le tableau 4.4. indique la répartition par poste et par bénéficiaire de l'épargne rapportée.

53 % de ces flux monétaires sont à destination de l'exploitation. C'est évidemment des achats de marchandises qui représentent la plus grande part de ces dépenses. Marchandises qui sont avant tout des biens alimentaires et des pièces de tissus ou vêtements et pour lesquelles il est quelquefois affrété un moyen de transport.

Les sommes allouées à l'habitat, comme il apparaissait dans les budgets, sont très importantes (ne sont pris en compte que les travaux et investissements effectués dans les deux villages).

Enfin les cadeaux et cotisations sont l'objet de dépenses qui s'expliquent par le comportement ostentatoire des migrants et les devoirs de ceux-ci aussi bien à l'occasion de fêtes religieuses au village qu'à Dakar à leur retour où il est demandé aux Goumalinko une cotisation pour l'entretien du foyer.

Tableau 4.4. : Destination et usage de l'épargne rapportée (estimation par mois de migration)

Usage	Destinataire	
	exploitation	autres
achat marchandises	6 475	2 045
bétail et chevaux	1 005	495
bijoux	300	100
habitat	4 000	-
cadeaux et cotisations		
Goumal et Barkevi	2 100	900
Dakar	-	470
Cérémonies	435	1 015
frais généraux	-	600
épargne placée à Dakar	-	6 960

Mis à part l'exploitation elle-même, c'est avant tout les parents au village qui bénéficient des largesses du migrant. Cependant, il existe une utilisation de l'épargne provisoirement soustraite au milieu socio-économique d'origine : c'est celui d'un placement sur un compte bancaire à Dakar, ou beaucoup plus rarement chez un parent ou ami, destiné soit à un retour en France soit à un investissement présent ou futur dans l'immobilier à Dakar. Ces dépôts qui peuvent être très importants sont le fait de migrants expérimentés puisque d'une manière générale les priorités des dépenses de cet ordre sont le mariage dont le coût total observé était compris entre 200.000 et 500.000 CFA, l'habitat au village et surtout pour les Soninko l'immobilier à Dakar.

C O N C L U S I O N

Les migrants tant soninko que halpulaaren de la région étudiée sont inscrits dans le secteur de production capitaliste de part leur situation de salariés, pour la majorité d'entre eux, et dans leur société d'origine par un statut socio-économique bien déterminé et différencié, observable à leur retour.

Les transferts monétaires matérialisent cette double insertion et l'importance de leurs volumes manifeste, quand on connaît la faiblesse de la production locale, l'état de dépendance de l'économie domestique, vis à vis des migrants, particulièrement accentuée ces dernières années de sécheresse comme l'indique l'importance des revenus migratoires consacrés à combler le déficit vivrier.

Cette double insertion est le fait d'hommes seuls, célibataires ou partis sans leurs épouses, en proie à diverses discriminations administratives, et qui produisent une rente en travail qui procède d'un transfert gratuit vers le secteur de production capitaliste d'une force de travail produite par la société d'origine et matérialisée par la valeur marchande des subsistances investies par les ascendants de l'émigrant ou consommées par celui-ci en période d'inemploi ou de retraite dans le cas de contrats de travail particulièrement désavantageux (emplois dans la marine marchande par exemple).

En vue de l'extraction de la rente en travail, une préservation relative de l'économie domestique, caractérisée par un processus de monétarisation quasi généralisée (effets induits des revenus migratoires), est donc nécessaire : elle est observable par la stabilité de la faible productivité du travail, la reproduction dégradée des rapports sociaux traditionnels et les règles d'appropriation foncière généralement peu modifiées dans la zone étudiée par la loi sur le Domaine National (néanmoins une perspective certaine de changement existe avec la mise en application de la réforme régionale prévue pour la Région du Fleuve en 1981.)

Cette préservation relative s'explique par la spécialisation de cette région comme réservoir de main d'oeuvre pendant l'ère coloniale. L'orientation de la main d'oeuvre fut différente selon les besoins du colonisateur : ceux-ci étaient, dans un premier temps, la mise en place des infrastructures de la colonie (télégraphe de Bakel, construction du Dakar-Niger) puis le développement de la culture de l'arachide dans le Bassin Arachidier (navetanat). Ils nécessitaient l'introduction d'un mécanisme coercitif, la levée de l'impôt qui devait entraîner la résistance des populations.

locales (révolte de Mamadou Lamine). D'autres emplois étaient fournis par la marine et l'armée.

L'élargissement des flux migratoires à destination de la France et l'abandon progressif du navetanat, s'expliquant par la faiblesse des rapports obtenus, accentuait l'état de dépendance d'une économie locale située en dehors des pôles d'activité du pays et par la même induisait une auto-production des flux migratoires nécessaires à la survie de la région, abandonnée par la majeure partie de sa population active masculine pendant de longues périodes.

Mais le freinage récent de l'émigration en France risque de rompre l'équilibre précaire de ces dernières années de sécheresse où la part de l'épargne allouée à l'achat de biens vivriers ou de marchandises était déterminante pour la survie du groupe. Les subventions de la SAED destinées à la création de petits périmètres, dans la région de Bakel et Matam, doivent permettre d'améliorer la production vivrière locale désormais moins aléatoire et ainsi de réduire la part des revenus migratoires utilisés à combler le déficit vivrier.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles

- ADAMS (A) : Le long voyage des gens du fleuve, Paris, Maspéro 1977. 222 p.
- BATHILY (A) : "La Conquête Française du Haut Fleuve" in Bull. IFAN série B. tome XXXIV. Janv. 1972 n° 1.
"L'ancien royaume soninke du Gadyaga" in Bull. IFAN série B. tome XXXI. janv. 1969 n° 1.
- BATHILY (I) : "Bakel sous les cendres de l'oubli" éd. A. Bathily Bull. IFAN série B., XXXI janv. 1969 n° 1.
- BOUCHE (D) : Les villages de liberté en Afrique noire française. Mouton. Paris. 1969.
- BOUTILLIER (J.L.) : La Moyenne Vallée du Sénégal., Paris, P.U.F. 1962.
- CURTIN (P.D.) : Economic Change in Precolonial Africa. The University Wisconsin Press. 1975.
- DELAUNAY (D) : Migrations et pénétration de l'économie marchande. Le Waalo Dakar, ORSTOM, 1976.
- Ecole Nationale d'Economie Appliquée : "Rapports de synthèse sur les villages de Balou et Gande". 1975.
- FRESSON (S) : "La participation paysanne sur les périmètres villageois d'irrigation de la région de Matam au Sénégal". Rapport provisoire O.C.D.E. Centre de développement.
- KANE (F), LERICOLLAIS (A) : "L'émigration en pays soninke" : Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines, XII, 2, 1975.
- M'BOW (A.M.) : Enquête préliminaire sur le village de Dembankane. Dakar, Education de base, 1954.
- MEILLASSOUX (C) : Femmes, greniers, capitaux. Maspéro. Paris 1975.
- MEILLASSOUX (C) : L'esclavage en Afrique précoloniale. Maspéro. Paris 1975.
- MINVIELLE (J.P.) : Migrations et économies villageoises dans la vallée du Sénégal. ORSTOM, Dakar, 1976.
- MONTEIL (C) "Fin de siècle à Medine". Bull. IFAN, série B, XXVIII, janv.-avril 1966 n° 1-2.

POLLET (E) et WINTER (G) : La Société Soninke - Dyahunu (Mali). Institut de Sociologie, Bruxelles, 1971.

REBOUL (C) : "Mode de production et systèmes de culture et d'élevage" in Economie rurale. Mars. Avril 1976.

SAINT-PERE (J.H.) : Les Sarakolle du Guidimaxa. Larose. Paris. 1925.

TOUPET (Ch) : "Etude du milieu physique du massif de l'Assaba. introduction à la mise en valeur d'une région Sahélienne".
Initiations et études africaines.
1966. I.F.A.N.

Thèses

BATHILY (A) : "Imperialism and colonial expansion in Senegal in the nineteenth century with particular reference to the economic, social and political developpements of the kingdom of Gadyaga (Galam)".

Ph. D. University of Birmingham, 1975.

KANE (A) : "Matam et sa région". doct. 3ème cycle. Dakar. 1977.

SAMUEL (N) : "Les migrations Soninke vers la France." Paris 1975.

ARCHIVES

ANS	2 G 3. 64	ANS	2 G 8 46
ANS	2 G 4. 52	ANS	2 G 9 48
ANS	2 G 6. 34	ANS	2 G 10 45
ANS	2 G 21. 25 (1)	ANS	2 G 11 39 62 à 64
ANS	2 G 22. 32 (1)	ANS	2 G 12 45 (3) 58
ANS	2 G 26. 45 (1)	ANS	2 G 13 46 (6) 51
ANS	2 G 27. 65	ANS	2 G 14 40 (6) 51
ANS	2 G 29. 77	ANS	2 G 15 28 (6) 35
ANS	2 G 30. 70	ANS	2 G 16 25 (5) 33
ANS	2 G 31. 62	ANS	2 G 17 24 (6) 30
ANS	2 G 32. 80 82	ANS	2 G 18 20 (5) 27.
ANS	2 G 34. 71 (1 bis)		
ANS	2 G 35. 71 (1)		